Digitized by Google

FONDO PIZZOFALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
V
83
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

29 11 20

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XXII

Palchetto 1

Num.° d' ordine 7

29 11 20

B. Prov.
V
β3

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

PANACHE D'HENRI IV,

OU

LES PHALANGES ROYALES,

EN 1815.

II.

Digitized by Google

Se trouve à PARIS,

Chez
- PETIT, Libraire de LL. AA. RR., au Palais-Royal.
- NICOLLE, à la Librairie Stéréotype, Hôtel de la Rochefoucault, rue de Seine, n°. 12.
- LE NORMANT, Impr.-Libraire, rue de Seine, n°. 8.
- FAYOLLE, Libraire, rue Saint-Honoré, près St. Roch.
- DELAUNAY, Libraire, au Palais-Royal.

BIBLIOTECA NAZIONALE • NAPOLI

Digitized by Google

« Si j'avance, suivez-moi; si je fuis,
« tuez-moi; si je meurs, vengez-moi. »

Dessiné par Chasselat

Digitized by Google

Digitized by Google

615148

LE PANACHE D'HENRI IV,

OU

LES PHALANGES ROYALES,

EN 1815;

PAR J. DELANDINE DE SAINT-ESPRIT,

Commissaire extraordinaire du Roi, pendant l'interrègne; Membre de la Société royale académique des Sciences de Paris.

Si vous perdez vos enseignes, ralliez-vous à mon Panache, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la gloire.

Paroles d'HENRI IV, avant la bataille d'Ivri.

Avec Figures.

TOME SECOND.

A. EGRON, IMPR. DE S. A. R. MGR. LE DUC D'ANGOULÊME.

MARS 1817.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE.

Souvenirs vendéens. — Portrait physique et moral des habitans de l'Ouest. — Sentimens et conduite de ce peuple. — Commandement des provinces de l'Ouest conféré à S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon. — Description du Bocage. — Arrivée du prince à Angers. — Manœuvres perfides. — Séjour de Mgr. le duc de Bourbon à Beaupréan. — Plan d'opérations. — Système de trahison. — Sédition. — Départ de S. A. S. — Arrivée des chefs vendéens dans leurs cantonnemens. — Correspondance établie. — Serment vendéen. — Mesures vexatoires des rebelles. — Soulevement général. — Dispositions des rebelles. — Affaires partielles. — Division des corps de la rive gauche. — Marche combinée pour protéger le débarquement du marquis de La Roche-Jaquelein. — Premier débarquement. — Arrivée du général en chef. — Distribution d'armes et de munitions. — Second débarquement. — Combat des Echauhroignes. — Dispositions des forces vendéennes sur la rive droite. — Tactique des généraux vendéens. — Attaque de Chateauhriand. — Marche des Vendéens sur Moranes. — Défaite des rebelles à la Suze. Affaire du Point-du-Jour. — Progrès de l'armée vendéenne sur la rive droite. — Bataille d'Aizenai. — Mort de Charette. — Affaire de Vert. — Surprise des Vendéens dans Cossé. — Reprise des hostilités sur la rive gauche. — Jonction des corps à Soulans. — Direction des corps de la rive gauche sur Machecoul. — Concours de circonstances fâcheuses. — Marche du général en chef sur le Marais. — Efforts de Mlle. de La Roche-Jaquelein. — Stagnation de l'armée. — Marche d'une colonne ennemie sur Legé. — Engagement partiel. — Combat de St.-Gilles. — Mort du général Grosbon. — Combat des Mâtts ou des deux Marais. — Mort de La Roche-Jaquelein. — Douleur profonde des Vendéens. — Avantages des Vendéens sur la rive droite.

Digitized by Google

— Prise de la ville du Lude. — Promotion du général de Sapineau au commandement en chef des corps de la rive gauche. — Nouvelles dispositions. — Combat de la Grolle. — Bataille de Roche-Servière. — Mort du général de Suzannet. — Violences des rebelles. — Prise de Thouars. — Combat du Pont de Vrinne. — Manœuvre de l'armée vendéenne sur la rive droite. — Affaire de Jupille. — Passage de la Sarthe. — Attaque de Laval. — Suspension des hostilités. — Occupation par les Vendéens de Laval et du Mans. — Traité de paix. — Influence des armées royales de l'Ouest.

Digitized by Google

LE PANACHE

D'HENRI IV.

ARMÉE ROYALE DE LA VENDÉE.

Fidèles à leur Dieu, fidèles à leurs Rois,
C'est l'honneur qui leur parle, ils marchent à sa voix.

Vo.....

VENDÉE, terre de souvenirs et d'espérances!... Il n'est pas sur ton sol consacré une contrée, une ville, un hameau qui n'offre au sage une action à louer, à l'historien un trait à recueillir, au voyageur le tableau touchant d'une simplicité de

mœurs et d'une loyauté de sentimens dont la pureté ne fut jamais ternie.

Souvenirs vendéens.

Cathélineau, d'Elbée, Bonchamp, Lescure, La Roche-Jaquelein, et tant d'autres chefs illustres l'ont immortalisée.

Leurs cendres y reposent; leurs noms y sont inhérens; ces champs ravagés furent défendus par leur valeur plus qu'humaine.

Portrait physique et moral des habitans de l'Ouest.

Le Vendéen respire, avec son air natal, les vertus, le courage et l'héroïsme qui distinguèrent ces chefs. Ah! si plusieurs d'entre eux forcèrent l'admiration de leurs bourreaux mêmes, quelle impression profonde, ineffaçable n'ont-ils pas dû laisser à leurs compagnons d'armes et de dangers, à ceux que leur dévouement associa à leur gloire? Et que ne pouvait-on pas aussi attendre d'une

génération dont le berceau s'éleva près de ces tombes sacrées, à qui le respect pour la mémoire de ces héros, martyrs de la fidélité et de la foi, fut imprimé avec la vie, pour qui l'engagement de suivre leur noble exemple devint un dogme religieux, une obligation héréditaire?

Ce pays s'est conservé si pur au milieu des erreurs révolutionnaires; les détails qui retracent ses ressources, son territoire, les mœurs et le caractère de ses habitans, offrent tant d'intérêt, qu'il est aussi naturel de céder au plaisir de les peindre, qu'il serait difficile de se soustraire au devoir de les faire connaître.

De même que les collines que renferment ces contrées ne tiennent à aucune chaîne de montagnes, le Vendéen, par ses habitudes morales, ne semble tenir

en rien du reste des habitans de la France : quelques historiens lui croient une origine scythique.

Sa taille est moyenne; ses cheveux, d'un noir très-prononcé, rendent plus frappante sa pâleur naturelle; l'ensemble de ses traits promettrait plus de bonté que d'intelligence, si ses yeux n'étaient remplis d'expression.

Son esprit est susceptible de profondeur, mais il se développe lentement; son cœur, quoique irascible, est plein de générosité; sa bonne foi dans les engagemens est extrême, sa parole sacrée. Les procès sont très-rares dans son heureux pays; les crimes y sont inconnus.

Sans ambition comme sans paresse, le Vendéen préfère un travail modéré qui lui donne le nécessaire, à un labeur forcé

qui lui procurerait le superflu; étranger aux besoins du luxe, insensible aux jouissances de l'orgueil; chez ce peuple, si neuf encore, l'absence des passions violentes n'exclut point l'énergie.

Quand il croit de son devoir d'exposer sa vie, il sait braver la mort avec un calme stoïque; et lorsqu'un sentiment vif le fait sortir de la sorte d'apathie qu'il porte dans les actes ordinaires de la vie, il est susceptible des efforts les plus sublimes.

Sentimens et conduite de ce peuple.

Fidèles à leurs anciennes institutions, l'habitude d'obéir à leurs seigneurs rendit les Vendéens dociles, et en fit d'excellens soldats.

Les relations journalières et amicales des seigneurs avec leurs vassaux, sous la seule garantie d'une égale franchise, formant entre eux un double lien d'estime et

Digitized by Google

d'intérêt, unissaient leur sort, et leur rendaient communes les chances de la fortune; aussi les paysans s'attachèrent-ils à leurs pas, au moment du péril, comme ils avaient partagé leur bonheur au temps de leur prospérité.

Ils supportèrent avec douleur, mais avec calme, en 1790, les premiers actes qui changèrent la forme du gouvernement, parce qu'ils purent les éluder, en choisissant pour magistrats leurs anciens seigneurs.

Mais ils se soulevèrent tous, lorsqu'on voulut porter atteinte à leur culte et au trône; ce fut le principe de la première guerre des Vendéens, qui ne séparent point le respect pour leur religion de leur attachement pour le Roi; ces deux sentimens empruntent l'un de l'autre une

Digitized by Google

force nouvelle, ils les excitèrent en 1792, ils les animèrent en 1815; toujours les Vendéens suivront avec transport la bannière où seront écrits ces mots sacrés : DIEU ET LE ROI.

Commandement des Provinces de l'Ouest conféré à S. A. S. Mgr. le Duc de Bourbon.

Aussi fut-ce moins pour exciter leur ardeur présente, que pour récompenser leur ancien dévouement, que le Roi, dès les premiers instans de l'invasion de Buonaparte, confia à Monseigneur le Duc de Bourbon le commandement des provinces de l'Ouest; ceux qui s'associèrent par leurs sentimens et leur courage aux exploits glorieux des descendans du Grand-Condé, méritaient d'avoir à leur tête un Prince de cette illustre maison, lorsque le trône fut de nouveau menacé.

Ce choix du Monarque honorait éga-

lement le Prince et ceux qu'il plaçait sous ses ordres, sur cette terre que le parjure ne souilla jamais.

Description du Bocage.

La Vendée, connue sous le nom du Bocage, indépendamment de l'esprit qui anime ses habitans, est, plus que tout autre pays, favorable à une guerre intérieure.

Des chemins qui se croisent en tout sens, sont creusés entre des haies très-rapprochées, et forment des retranchemens naturels : pendant une grande partie de l'année, et lorsque la crue des eaux fait de ces chemins de nombreux réservoirs, toute communication serait interceptée d'une habitation à l'autre, sans les rochers, dont les saillies servent de degrés pour les gravir, et facilitent aux Vendéens seuls les moyens de correspondre et de se rallier.

L'extrémité de chaque champ offre une telle uniformité, que l'habitant du Bocage lui-même est incertain sur la direction qu'il doit suivre, lorsqu'il perd son toit de vue. Ces difficultés, et le peu d'élévation des collines, qui ne permet pas d'observer ses positions, rendent le Vendéen inexpugnable dans son pays, où l'on ne pourrait le poursuivre sans danger.

Privé des secours de l'art, son sol doit tout à la nature; sa main libérale l'a pourvu de tant de productions diverses, que le Vendéen trouve chez lui tout ce qui est nécessaire à la vie. C'est, des habitans de la France, celui qui peut le mieux se passer de ses voisins.

De gras pâturages nourrissent une grande quantité de bestiaux qui font

la richesse du Vendéen; cet avantage, uni à la fertilité de son territoire, le met à l'abri des privations auxquelles réduit partout ailleurs la prolongation de la guerre.

Arrivée du Prince à Angers.

Aussi les ennemis du bonheur national s'attachèrent-ils à dissimuler à Monseigneur le Duc de Bourbon les secours qu'il aurait pu tirer de la Vendée.

A son arrivée à Angers, Son Altesse Sérénissime prit les mesures les plus actives, pour mettre à profit les ressources vendéennes; mais tandis que le Prince agissait, les agens de Buonaparte prenaient tous les moyens de paralyser ses efforts, et d'acquérir la connaissance de ses projets, afin d'en empêcher l'exécution. Au défaut de la force, qui eût été impolitique dans un pays où elle fût devenue le signal d'un soulèvement gé-

Digitized by Google

néral, on employa la ruse et la perfidie.

Pour prévenir les levées d'hommes que le Prince aurait faites dans ces provinces, on entretint sa sécurité sur la fidélité des troupes de ligne qui se trouvaient dans la Vendée.

Le général Travot feignit d'abord de vouloir servir le Roi, afin de faire échouer plus sûrement ce qu'on entreprendrait pour son service. Il se présente à Monseigneur le Duc de Bourbon, l'assure de son entier dévouement à la cause royale, cherche à captiver sa confiance par l'apparence du zèle le plus ardent, et tandis que ce Prince loyal l'admettait dans son intimité ainsi qu'à sa table, croyant honorer la valeur fidèle, Travot le trahissait.....!

Des troupes s'avançaient secrètement Manœuvres perfides.

du Pont-de-Cée et de la Flèche, pour envelopper le Prince et le mettre au pouvoir de l'usurpateur.

Mais la Providence qui, dans ces jours mémorables, veillait avec un soin particulier à la conservation de tous les Princes de cette antique race de nos Rois, préserva Monseigneur le Duc de Bourbon de cet attentat; Son Altesse Sérénissime, avertie à temps, évita heureusement, en quittant Angers, dans la nuit du 23 mars, le piége qu'on lui avait tendu.

Séjour de Mgr. le Duc de Bourbon à Beaupréau.

Le Prince se porta sur Beaupréau, et fixa momentanément sa résidence chez la maréchale d'Aubeterre.

Plan d'opérations.

Son Altesse Sérénissime arrêta un plan d'opérations aussi vaste que sagement conçu.

L'occupation des villes d'Angers, de

Nantes et de Saumur, par les premiers Vendéens armés, fut résolue.

Le général Dupont, avec les volontaires royaux et les troupes qui se trouvaient sous son commandement, devait s'emparer de Tours et de Blois; et tandis que le maréchal Gouvion-St.-Cyr maintiendrait Orléans, et s'assurerait du cours supérieur de la Loire, la Rochelle, sous le commandement du lieutenant général Rivaux, serait devenue l'arsenal de l'armée royale.

Pour imprimer un mouvement général, Son Altesse Sérénissime fit une proclamation dont l'effet, dans les lieux où elle parvint, fut aussi prompt que satisfaisant.

Parmi les officiers supérieurs qui se montrèrent les plus zélés pour la cause royale, on distingue MM. de Chante-

reau, chevalier de Saint-Louis, et le maréchal de camp de Chasseloire, inspecteur de la garde nationale de la Loire Inférieure; ce dernier offrit de mettre six mille hommes à la disposition du Prince.

Monseigneur le duc de Bourbon donna des pouvoirs aux chefs vendéens, qui, au premier moment du danger, s'étaient rendus dans la Vendée, pour assurer des défenseurs au trône.

Le comte d'Autichamp se trouvait naturellement placé dans ce pays, où il commandait une subdivision militaire.

Le Prince de la Trémouille fut dirigé sur Nantes, et de là sur Rennes; le lieutenant général de Sapineau, les maréchaux de camp de Suzanet, Duperrat et Auguste de La Roche-Jaquelein, sur la rive gauche de la Loire; le lieute-

nant général Cannuel, dans le département de la Vienne; sur la rive droite, le chevalier d'Andigné, les comtes d'Ambrugeac et de Coislin.

Dans la Bretagne, le comte de Sol-de-Grisolle.

Tous reçurent leurs pouvoirs du Prince ou de ses délégués en chef.

Négocians, magistrats et capitalistes offraient d'ouvrir un crédit proportionné aux besoins, on rivalisoit de générosité; madame de Montagnac, riche propriétaire, s'inscrivit pour cautionner de toute sa fortune, les avances que l'on ferait aux mandataires du Roi.

Au cri d'alarme, excité par l'entreprise de l'usurpateur, les Vendéens avaient répondu par le cri, *aux armes!*

Ces hommes simples, mais énergiques,

faisaient sans effort, comme sans ostentation, les plus généreux sacrifices, et ne présumaient pas même qu'ils pussent leur mériter des récompenses; ils regardaient comme un devoir sacré de voler de nouveau à la défense de tous les objets de leur culte : dans leur touchante confiance, ils ne songèrent point à s'offrir, ils se bornèrent à se tenir prêts..... Mais le système de défection qui avait ouvert un chemin si facile à Buonaparte, ne pouvant être suivi dans l'Ouest, il fallait tromper ceux qu'on ne pouvait corrompre. Comment en effet espérer de tenter des hommes fidèles et vertueux par religion et par choix?...

Système de trahison.

Les précautions les plus sûres, les plus minutieuses, furent employées, pour intercepter les correspondances du Prince,

et pour prévenir toute communication avec la campagne. Dans les villes, et notamment à Angers, des hommes autorisés par l'administration, et placés à dessein pour induire en erreur Son Altesse Sérénissime sur l'esprit de ces provinces, formaient déjà un pacte fédératif, et prenaient pour devise, *Patrie, Liberté, Empereur*, en même temps qu'ils empêchaient d'arriver jusqu'à Monseigneur le Duc de Bourbon, le cri vendéen, *Dieu, l'honneur et le Roi!* qui n'a cessé de retentir dans toutes les parties de l'Ouest.

Les généraux vendus à l'usurpateur, et les troupes soumises à leur commandement, après avoir paralysé momentanément, par de secrètes menées, les moyens de défense pris par Monseigneur Sédition.

le Duc de Bourbon, se révoltèrent ouvertement.

Le Prince de la Trémouille, forcé de quitter Nantes, s'était retiré dans ses terres; il y fut poursuivi et arrêté.

Le colonel Noirot s'était emparé, au nom de Buonaparte, du commandement de la subdivision militaire du comte d'Autichamp.

Des officiers à demi-solde se répandaient dans les campagnes, et cherchaient, au cri de *vive l'Empereur*, à rallier des partisans sous sa bannière impie.

La personne de Son Altesse Sérénissime n'était plus en sûreté; elle eut pourtant le courage de résister pendant plusieurs jours, aux prières de ceux qui l'entouraient, ne voulant quitter qu'à la dernière extrémité la partie de la France dont la dé-

fense lui était confiée. Mais la trahison avait bien ourdi sa trame, et l'on ne laissa voir au Prince que l'évidence d'un péril sans fruit pour la cause du Roi.

On avait sciemment dégarni les villes d'armes et de munitions, n'en laissant qu'aux troupes dont la défection était prévue ou consommée; et lorsqu'on affecta de vouloir composer une garde à Monseigneur le Duc de Bourbon, pour sa sûreté personnelle, on feignit la crainte de ne pouvoir trouver, dans ce moment d'effervescence, le petit nombre d'hommes sûrs, nécessaires à sa formation.

Départ de S. A. S.

C'est ainsi que fut trompé ce Prince généreux, loyal par caractère, défiant par expérience, aigri par un irréparable malheur. Victime lui-même de la plus atroce perfidie, il put croire à cette nouvelle tra-

hison : les souvenirs douloureux du père expliquent la conviction du guerrier.

Enfin désespérant de trouver en France aucune trace de l'honneur, puisqu'elle semblait effacée de ces contrées qui lui servirent si long-temps de refuge, il s'éloigna, en détournant la vue avec amertume de cette Vendée outragée, que déjà sa population fidèle s'apprêtait à venger.

On ne cessa pas de faire agir les ressorts perfides qui avaient été mis en jeu, dès les premiers pas de Monseigneur le Duc de Bourbon dans la Vendée. Ses démarches étaient connues, sa trace fut suivie; le Prince n'échappa que de quelques instans aux satellites de l'usurpateur; deux aides de camp de Son Altesse Sérénissime tombèrent en leur pouvoir, ainsi que le baron Saint-Jacques, si dévoué à l'in-

fortuné duc d'Enghien, et dont la fidélité tant de fois éprouvée lui fit partager tous les dangers des Princes de cette auguste famille.

Arrivée des chefs vendéens dans leurs cantonnemens.

Les chefs vendéens se rendirent dans leurs cantonnemens respectifs, y rassemblèrent le plus de forces possible, et les tinrent en réserve pour n'agir qu'au moment où les hostilités commenceraient sur la frontière du nord.

Des envoyés du marquis de La Roche-Jaquelein, MM. de Bouys et d'Oisel (plus heureux que M. d'Annoville, chargé de la même mission et arrêté aux Sables), étant venus annoncer que le général en chef allait débarquer avec des armes et des munitions, cette nouvelle détermina la promptitude des opérations.

Le lundi de la Pentecôte fut fixé pour

le soulèvement général de la Vendée.

Correspondance établie.

On assura les moyens de correspondance, et on les étendit de proche en proche par une filière non interrompue.

Les comtes de Suzanet et de Chasseloire les entretenaient de Nantes avec les chefs vendéens, à Thouars, par l'intermédiaire de M. l'abbé Jagault; à Rennes, par celui du chevalier de Busnel, et dans les départemens circonvoisins, par l'entremise des commissaires extraordinaires du Roi.

Serment vendéen.

Toujours les mêmes, les habitans de l'Ouest tinrent tout ce qu'on était en droit d'attendre d'eux; ce ne fut point au bruit du tambour, mais au son de l'airain du temple du Seigneur, qu'ils se rallièrent, et coururent au pied des autels renouveler le serment de rester Vendéens!... Les

Digitized by Google

habitans de huit cents paroisses s'armèrent et menacèrent encore de leurs phalanges fidèles un gouvernement usurpé.

Dans ce bocage si justement célèbre, en vain les autorités rebelles cherchèrent-elles à comprimer le zèle vendéen par les persécutions, en s'assurant de simples commandans de paroisse, à défaut des principaux chefs, qu'elles ne pouvaient atteindre.

Mesures vexatoires des rebelles.

Le Juste, chef de division et Maire de Maisdon, fut frappé d'un mandat d'arrêt, et l'on chargea quelques gendarmes de le mettre à exécution.

Le Juste avait organisé secrètement sa paroisse, et huit cents hommes dévoués étaient à sa disposition. Il pouvait d'un seul mot se soustraire à cet ordre arbitraire, en livrant les gendarmes à

l'indignation des paysans; mais ce généreux Vendéen demanda comme une grâce à sa troupe de le laisser aller en prison, craignant que la résistance, en amenant un mouvement prématuré, ne compromît l'ensemble du plan de l'insurrection générale. Ainsi, dès le commencement de la guerre de 1815, le dévouement vendéen se montra sous toutes les formes.

Soulèvement général.

Le 15 mai on sonna le tocsin, tout s'ébranla dans la Vendée; déjà dans presque toutes les divisions plusieurs affaires particulières avaient eu lieu. En opérant leur rassemblement, les royalistes ne laissaient échapper aucune occasion d'attaquer les forces locales qui s'y opposaient; ils se préparaient ainsi à de plus sérieux combats. Ces engagemens imprimaient un mouvement décisif aux cantons qui

en devenaient le théâtre, et bientôt ces étincelles produisirent un incendie général.

Dispositions des rebelles.

Les autorités rebelles, stimulées par le général Corbineau, aide de camp de Buonaparte, firent des appels aux fédérés; ceux-ci s'appuyaient du secours des troupes de ligne.

Les révolutionnaires de la Bretagne, qui avaient les premiers attaché le grelot du fédéralisme, envoyaient leurs émissaires pour former des détachemens à leur imitation.

Niort, Poitiers, Nantes marchaient sur leurs traces.

Le général Travot donna le titre de colonne mobile à ces cohortes, qu'il réunit sous son commandement, et marcha contre l'armée royale déjà en activité

sur la rive gauche de la Loire, nommée Vendée militaire.

Pour animer encore les Vendéens, par le souvenir d'un de leurs plus célèbres généraux, la veuve de Charette avait envoyé, de Nantes, un drapeau aux armes de France, brodé de sa main, à la division de Saint-Etienne de Corcoue, où se trouvait avec le plus grand nombre de ceux qui avaient jadis combattu sous les ordres de Charette, le neveu de ce chef si redoutable aux cohortes républicaines.

Affaires partielles.

Une affaire s'engagea, le 28 avril, entre les premiers détachemens réunis par le général Travot et les divisions Charette, Goulaines et la Roche-Saint-André.

Charette de la Contrie, dont le nom est si cher aux Vendéens, porta les premiers coups en 1815, comme son oncle

avait été un des premiers à combattre dans la première guerre vendéenne.

L'ardeur des royalistes était telle qu'elle suppléait au nombre, et dans cette journée, vingt Vendéens mirent en fuite deux cents soldats ennemis.

Un riche paysan vendéen, surnommé *le marquis de Carabas*, avait fait toutes les anciennes guerres et s'y était distingué. Attaché au corps d'armée du comte d'Autichamp, il fut un des premiers à s'armer en 1815; il rassembla cinquante hommes, et à la tête de cette petite troupe, à laquelle se joignirent messieurs Tareau, il marcha sur la petite ville de St-Florent, arracha le drapeau tricolore, arbora l'étendard royal, et s'avança sur Jallais. Pour animer ces paysans, il leur avait donné un tambour; le bruit que fit

l'un d'eux en s'exerçant, avertit des gendarmes cantonnés non loin de là. Renforcés par des fédérés, ces gendarmes attaquèrent les Vendéens. A leur approche, *le marquis de Carabas* rallie ses cinquante braves, plante au milieu d'eux la bannière sans tache, et les exhorte à mourir plutôt que de l'abandonner; peu d'instans après il est tué près d'eux. Le désir de venger sa mort double le courage des Vendéens, qui se battent avec intrépidité, et parviennent à sauver, avec le corps de leur chef, l'enseigne sacrée qu'il avait confiée à leur courage.

Le 2me corps se trouvait aux *Quatre chemins*, nommé chez les Vendéens *le Tombeau des bleus :* cinquante mille républicains y trouvèrent la mort dans la première insurrection. Le général de

Saint-Hubert, à la tête de l'avant-garde, brûlait de combattre dans ce lieu, où toujours les Vendéens triomphèrent.

La fortune sourit à ce vœu; les Vendéens rencontrent un détachement de gendarmerie, tombent sur lui avec une intrépidité qui le met en désordre, et bientôt dix gendarmes blessés ou prisonniers, et quarante mis en fuite, attestent la victoire vendéenne qui devint un augure favorable pour l'issue de la campagne.

De son côté, le chevalier de Mauvilain, commandant l'avant-garde du 3me corps, avec cinquante hommes du Loroux, la plupart armés de bâtons seulement, se porta aux Sorinières, défit un nombre égal de gendarmes, et marcha sur Villeneuve, dont il s'empara.

Le Pont-Barré fut aussi, en 1815, té-

moin des premiers succès des armes vendéennes; dix rebelles y trouvèrent la mort dans une attaque aussi vive que promptement terminée.

Division des corps de la rive gauche.

Après ces engagemens et d'autres combats, où les royalistes eurent toujours l'avantage, ces divisions, d'abord peu nombreuses, se grossirent chaque jour, et formèrent successivement quatre corps qui défendirent sur la rive gauche toute cette partie de l'ouest.

Chacun de ces corps prit alors une position militaire.

Le 1er était commandé par le comte d'Autichamp, le 2me par le lieutenant-général de Sapineau, le 3me par le général de Suzannet, le 4me par Auguste de La Roche-Jaquelein : le lieutenant-général Cannuel remplit les fonctions de major-général.

Le commandement en chef fut réservé au Marquis de La Roche-Jaquelein.

Ces quatre corps firent sur la rive gauche les dispositions nécessaires pour protéger un débarquement qui devait s'opérer sur le point de Croix-de-Vic.

Marche combinée pour protéger le débarquement du Marquis de la Roche-Jaquelein.

Le 2me corps se porta sur Bourbon-Vendée; les paysans qui n'avaient que des fourches et des bâtons, demandaient des fusils; « c'est l'ennemi qui vous en fournira », leur répond Sapineau; « marchons, mes amis, et reconnaissez votre « ancien général, comme il vous reconnaît à vos anciennes armes. »

Animés par ces paroles, les Vendéens suivent avec transport le général de Sapineau, qui prit position à deux lieues de

Bourbon-Vendée, dans les Landes du Grand-Moulin.

Le 2me corps tint, sur ce point, l'ennemi en échec, et tandis que le 3me était destiné à soutenir le débarquement, les autres corps, échelonés sur la rive gauche, devaient, tour à tour, venir recevoir les armes et les munitions qui leur manquaient.

Premier débarquement.

L'expédition anglaise se composait d'une frégate et de deux bâtimens de transport; le Marquis de La Roche-Jaquelein montait la frégate qui servait de point de mire aux rebelles: ils tiraient sans relâche sur les bâtimens, dont les manœuvres furent criblés de balles. Mais La Roche-Jaquelein, du haut du pont, contemplait un trop doux spectacle pour songer à le quitter;

Digitized by Google

le mouvement qui se faisait sur le rivage, l'ardeur et le nombre des braves Vendéens, transportaient leur général, et c'est de cette place périlleuse qu'il écrivit à S. A. R. Madame : « *Je vois d'ici* « *quarante mille Vendéens qui sont* « *prêts à mourir pour le Roi.* »

La côte fut entièrement balayée des rebelles qui se retirèrent sur Noirmoutier.

Les divisions commandées par MM. Robert et Benjamin-de-Menars, s'étaient portées des premières sur le Marais; elles avaient désarmé à Saint-Jean-du Mont, quarante-six employés des douanes, et mis en fuite une brigade de gendarmerie; quelques vétérans qui restaient encore devinrent prisonniers des Vendéens.

Le 16 mai, le débarquement s'opéra

à Croix-de-Vic, et le brave La Roche-Jaquelein se retrouva sur la terre du courage et de la fidélité.

Arrivée du Général en chef.

Rien ne saurait peindre les transports des Vendéens à la vue du frère, du digne héritier des vertus et de la valeur du héros de la première Vendée, portant sur son cœur le ruban blanc, où ces mots sacrés, *Dieu et le Roi*, étaient brodés de la main de S. A. R. Madame.

Leur ardeur bouillante ne connut plus d'obstacles, et l'enthousiasme de l'armée fut porté au comble par les proclamations du Roi, que le Marquis de La Roche-Jaquelein fit sur-le-champ répandre.

Distribution d'armes et de munitions.

Les armes débarquées ne suffirent pas aux Vendéens accourus au-devant de leur général; une division de huit cents

hommes ne put en avoir, mais ils s'en inquiétèrent peu; les ennemis n'en manquaient pas, et les Vendéens étaient accoutumés à s'en fournir dans leurs rangs. Enfin la Vendée, si fertile en traits de courage, put s'enorgueillir dans ce jour, en reconnoissant ses enfans aux actions qui les signalèrent.

Le Marquis de La Roche-Jaquelein, avec toutes les forces qui étaient présentes au débarquement, se dirigea sur Saint-Hilaire-de-Rié et sur Beaufou, et revint le lendemain sur Croix-de-Vic.

Une division, commandée par M. Bascher, restée en position à Saint-Gilles pour protéger un second débarquement, se trouvait séparée de son corps d'armée par une colonne ennemie placée à Saint-Paul-de-Commequiers.

Second débarquement.

Les Vendéens de cette division attaquent, blessent un grand nombre de rebelles, en tuent vingt-cinq, et rejoignent le 3me corps, dont ils faisaient partie, après avoir soutenu le second débarquement, qui s'effectua heureusement le 17 mai.

Le même jour, le 4me corps se signalait aux Échaubroignes.

Combat des Echaubroignes.

Auguste de La Roche-Jaquelein avait opéré son rassemblement général aux Aubiers; sa marche fut aussi rapide que glorieuse; Bressuire tomba au pouvoir d'une division vendéenne, commandée par M. de Lessert; et tandis que le général Duperrat, à la tête de cent cinquante hommes seulement, se portait sur Maulevrier, résolu d'attaquer les rebelles par la route d'Isernay, MM. de Launay et Nicolas marchaient sur les Échaubroi-

gnes, où les reconnaissances avaient signalé une avant-garde ennemie.

Un détachement de Vendéens, sous les ordres de M. Allard, revenait de Châtillon, il surprit cette avant-garde, en même temps qu'elle fut vivement attaquée en flanc par M. de Launay; les rebelles pliaient, lorsqu'ils furent secourus par un régiment de troupes de lignes venant de Maulevrier.

Auguste de La Roche-Jaquelein fait alors d'habiles dispositions.

Les divisions du 4me corps attaquent l'ennemi sur tous les points à la fois.

Le général Duperrat se jette à travers champs, et harcèle ce régiment qui se range en bataille à un quart de lieue des Échaubroignes; c'est là que s'engagea un combat, pendant lequel les chefs ven-

déens rivalisèrent de talent et de bravoure.

Le lieutenant général Cannuel soutint, dans cette occasion, une réputation militaire si justement acquise. Il presse l'ennemi sur sa droite pendant que le général Duperrat l'entame sur sa gauche.

Les rebelles résistent d'abord, mais bientôt forcés de céder le terrain, ils faiblissent et se retirent en désordre sur Châtillon; leur déroute est complète..... C'en était fait de ce régiment, si les Vendéens l'eussent poursuivi dans sa retraite; mais les munitions leur manquaient, ce qui les obligea à laisser leur victoire imparfaite. Néanmoins cette affaire coûta cent cinquante hommes à l'ennemi, dont trente-un prisonniers; et les généraux vendéens tirèrent un si habile parti des localités, qu'ils n'eurent à regretter que vingt des leurs.

On vit dans cette action un septuagénaire (Louis Barreau), il voulut guider au feu ses fils qui se battaient pour la première fois, et consacrer les derniers instans de sa vie à servir Dieu et le Roi; il fut tué quelques jours plus tard auprès de ses enfans qu'il animait par son exemple.

Le combat des Echaubroignes, ouvrit la campagne du 4me corps; il électrisa les Vendéens qui accouraient en foule se ranger sous le commandement d'un La Roche-Jaquelein.

Les troupes de ligne admirèrent aux Echaubroignes, la tactique vendéenne, qui leur fut toujours funeste à force égale, et rendit souvent inutile la supériorité en nombre.

L'ennemi en fit une nouvelle épreuve

dans les principaux combats qui se succédèrent.

Dispositions des forces vendéennes sur la rive droite.

Les Vendéens de la rive droite agissaient aussi activement; le chevalier d'Andigné commandait en chef sur cette rive.

Dès les premiers instans du danger il s'était rendu dans le département de Maine-et-Loire, il avait établi le centre de ses opérations à Saint-James; là il organisa secrètement et prépara les moyens d'agir au moment fixé pour l'insurrection générale.

Le maréchal de camp de la Poterie, commandait en second, et le comte d'Andigné, en qualité de major général.

Le colonel de Turpin, Alart, chevalier de Saint-Louis, et Bédeau de l'Ecochère, chef d'escadron, formaient en partie l'état major du chevalier d'Andigné,

et ne lui cédaient rien en dévouement.

Louis d'Andigné, Tabeaugris et Caradeux remplissaient les fonctions d'aides de camp.

Le général d'Andigné avait, en outre, délégué des pouvoirs à des généraux habiles et d'un zèle éprouvé.

Les comtes d'Ambrugeac et de Coislin étaient de ce nombre; le premier, dans le département de la Sarthe, occupait une position qui servait d'avant-postes aux armées royales des deux rives; le second, placé entre la Bretagne et la Vendée, prit une attitude qui facilitait les mouvemens sur les deux points, et fut un de ceux dont l'exemple eut le plus d'influence.

Le général d'Andigné donna le commandement de plusieurs divisions du centre de l'armée qu'il commandait en

personne, à ceux qui avaient le plus contribué à les former. De ce nombre se trouvaient le comte Pantin de Landemont, et de simples laboureurs, dont les noms obscurs tout-à-fait oubliés, sont remplacés par ceux que leur dévouement et leur courage ont rendus célèbres, tant dans l'ancienne guerre vendéenne, où leurs services leur valurent la Croix de Saint-Louis, que dans la nouvelle, où ils se montrèrent si dignes de la porter :

Le *Coq*, dans le département de Maine-et-Loire ; *Sans Peur* et *Moustache*, dans celui de la Mayenne; *Cœur de Lion*, dans le département de la Loire-Inférieure ; *l'Intrépide*, à la tête de la cavalerie.

Le comte d'Ambrugeac s'adjoignit également des hommes distingués par leur bravoure.

Le général Tranquille commandait depuis la Sarthe jusqu'au Mans;

M. Bernard les frontières du Maine et le sud de la Sarthe;

M. Guyot de la Poterie dans le Perche et les pays adjacens de la frontière du Loir.

Tous les chefs vendéens firent leurs dispositions, et se tinrent prêts à agir simultanément.

Tactique des généraux vendéens.

Le général d'Andigné adopta une tactique qu'il employa souvent avec avantage, et que la nature du pays ne rend facile et praticable qu'à ceux qui le connaissent parfaitement. Cette manière qui convient particulièrement au goût et aux habitudes des paysans, consiste à se rendre secrètement par des routes détournées sur un point opposé à celui qui a été choisi ostensiblement, et où d'adroites

combinaisons attirent l'ennemi, et le portent à une fausse attaque qui laisse à découvert ses positions.

Le comte d'Ambrugeac obtenait aussi des succès, en employant des moyens tout-à-fait différens.

Par suite du système qu'il avait adopté, il faisait observer à sa troupe guerrière la tenue, la discipline et la régularité militaire; loin de cacher sa marche, il s'emparait toujours des hauteurs, et se servait avec habileté des localités. Ses dispositions tendaient à donner à son corps d'armée une apparence de forces bien supérieures à celles qu'il avait, en même-temps qu'il tirait le plus grand parti des fossés et des haies dont le pays est couvert, et s'en faisait des retranchemens naturels qui le mettaient à l'abri de toute surprise.

Cette tactique lui donnait l'avantage de refuser ou d'engager le combat, selon le nombre des troupes qui lui étaient opposées; et souvent, avec des forces qui n'auraient pu résister par l'infériorité de leur nombre, il imposait à l'ennemi, qui, trompé par son attitude, n'osait l'attaquer.

Dès le 17 mai, toutes les divisions de la rive droite furent mobilisées.

Attaque de Châteaubriand.

Cœur de Lion, à la tête d'un petit nombre d'hommes déterminés, se porta sur Châteaubriand, dans l'intention de s'en emparer par surprise.

Cette petite ville, à 13 lieues de Nantes, était fortifiée; *Cœur de Lion* n'ayant pu la surprendre, pouvait encore moins l'emporter de vive force avec si peu de monde; il le tenta cependant, et s'il ne réussit pas, il tira du moins de cette en-

treprise hardie une nouvelle preuve que les difficultés, ni le danger ne pouvaient arrêter les Vendéens.

A la même époque, la division du comte de Landemont, où se trouvait encore un Charette (Athanase), se signalait près de Roussière; là, elle soutint une attaque des plus vives du 7me de dragons. M. de Thouaré, officier vendéen, et le commandant de la paroisse de Montmusson, furent tués au commencementde l'action. Les royalistes allaient succomber sous le nombre, quand le curé de ce village assembla ses paroissiens, les harangua, et les animant du même zèle dont il était enflammé, les amena au comte de Landemont, qui reprit l'avantage et triompha avec l'aide de ces braves auxiliaires.

Digitized by Google

Le comte d'Ambrugeac se trouvait alors à une lieue de Durtal, occupé par l'ennemi. Il attendait quelques renforts pour agir.

Marche des Vendéens sur Moranes.

M. de Maussabré l'ayant joint avec une compagnie, le comte d'Ambrugeac établit son quartier-général au château de Bennerie, fit prendre position à sa troupe sur les hauteurs qui dominent cette contrée, et marcha sur Moranes. Il se disposait à enlever cette ville de vive force, quand l'ennemi, redoutant un engagement, l'évacua.

Le comte d'Ambrugeac fit son entrée à Moranes; bientôt M. de Gaulier augmenta son corps de quatre cents volontaires, ce qui le porta à six cents hommes.

Les rebelles se retirèrent sur Précigné: le comte d'Ambrugeac donna l'ordre de

marcher sur eux, et s'avança au pas de charge sur la ville de Sablé, où déjà l'ennemi s'était enfermé.

A l'approche des Vendéens, les rebelles, ainsi qu'à Moranes, s'enfuirent précipitamment; le comte d'Ambrugeac se porta sur Vilaines, et fit deux jours après sa jonction avec le général Tranquille.

Défaite des rebelles à la Suze.

L'ennemi, renforcé, s'avançait de la Suze pour attaquer les Vendéens; les généraux d'Ambrugeac et Tranquille résolurent de le prévenir : ils marchent à lui; et jaloux de marquer leur premier engagement par un succès, ils fondent avec impétuosité sur les rebelles, en tuent plusieurs, les pressent et les forcent de rentrer à la Suze.

L'armée royale, après cet avantage, se porta sur Mézerai.

Le comte d'Ambrugeac s'empara des grandes routes, et inspira une telle crainte aux autorités locales, que les courriers n'osaient plus circuler qu'à la faveur d'une escorte de quatre cents hommes.

Ce général s'attacha à entretenir l'ardeur des Vendéens, en occupant assez l'ennemi pour donner aux autres corps le temps de se rassembler et d'agir.

Dès le 2 juin, il s'était avancé sur Courcelles, prévenu qu'un géneral ennemi et plusieurs malles devaient passer au village *du Point du jour* avec une forte escorte.

Le comte d'Ambrugeac, avec deux cents hommes déterminés, s'y tint en embuscade, et après une longue attente, les Vendéens impatiens se dirigeaient sur

Affaire du Point du jour.

Saint-Jean de la Mothe, lorsque l'arrière-garde aperçut l'ennemi.

Le comte d'Ambrugeac, en ouvrant la campagne, avait expressément ordonné à sa troupe de ne jamais tirer la première, dans l'espoir de ramener les Français égarés.

M. de Maussabré arrêta le premier la colonne rebelle, en criant : Qui vive ? — Français. — Quels Français? — Français de l'Empereur. — En ce cas, Messieurs, reprit M. de Maussabré, tirez, ou criez vive le Roi.

En vain par l'exemple du courage et de la modération les Vendéens font-ils un appel au repentir; les rebelles se rangent en bataille, font feu les premiers, et le combat s'engage.

Cinquante officiers de l'état major ven-

déen s'élancent au milieu des rangs ennemis; M. de Bria, l'un d'eux, pénètre au travers du premier peloton avec une intrépidité qui lui coûte la vie. M. de Laporte, au plus fort de l'action, se fait jour jusqu'au commandant de l'escorte, lutte corps à corps, le démonte et le forçait de se rendre, quand ce brave officier vendéen, enveloppé, est contraint d'abandonner son prisonnier, pour songer à sa propre défense.... Deux gendarmes l'attaquent à la fois, il les tue, et parvient à se dégager.

Les Vendéens se signalent à l'envi, et semblent faire assaut de bravoure; la cavalerie rebelle est mise en déroute; elle entraîne l'infanterie, qui se replie en désordre, et l'ennemi, sauvé par la nuit, qui ne permit pas de le poursuivre, fuit en

hâte, et s'enferme dans la ville du Mans.

Le général Tranquille déploya dans cette journée autant de valeur que de talent. Le comte d'Ambrugeac, dans ses rapports et mémoires publiés, nomme Messieurs de Maussabré, de Sainte-Croix, de Bret, de Brignon et de Gastines, qui se distinguèrent particulièrement.

Progrès de l'armée vendéenne sur la rive droite.

Les royalistes avaient fait sur cette rive de rapides progrès, et se trouvaient maîtres de tout le pays depuis Briolay jusqu'à Sablé, le long de la Sarthe jusqu'à la Suze, et du château du Loir jusqu'aux environs de Mayet et Lucé.

Bataille d'Aizenai.

Les corps de la rive gauche s'étaient aussi avancés, et avaient soutenu un combat sanglant à Aizenai, dans la nuit du 21 mai.

Dans cette affaire, le comte de Su-

zannet, à la tête du 3me corps, occupa les postes d'avant-garde; le 2me, sous le commandement du général de Sapineau, eut ordre de soutenir ses mouvemens.

Les colonnes rebelles, commandées par le général Travot, tombèrent à l'improviste sur l'armée vendéenne.

La division Charette soutint l'attaque: ce digne chef portait l'armure avec laquelle son oncle triompha si souvent; la même aigrette ombrageait son front, fier de la porter. Cet ornement, son nom, et surtout son courage, rappelaient aux Vendéens le héros qui les guida tant de fois dans le chemin de l'honneur. Enflammés par ces signes connus de la victoire, et révérés des Vendéens, électrisés par l'exemple de l'héritier de sa valeur brillante, ce n'était plus seulement le souvenir de Cha-

rette qui les animait, mais ce guerrier lui-même qu'ils croyaient suivre, lorsque placé à cinquante pas en avant de sa troupe, et recevant le premier feu, il leur criait comme son oncle, au moment du combat : « Braves enfans de la Vendée, « suivez Charette. » Ils le suivent, se précipitent sur l'ennemi et culbutent son avant-garde; le combat devient général, tous les chefs se distinguent à l'envi. Charette fit des prodiges de valeur; brave jusqu'à la témérité, chaque instant ajoutait à son ardeur, et s'exposant sans ménagement, il fut atteint et percé d'un coup mortel. Son courage survivant à sa force, il combattit encore quelques instans, et tomba enfin sur ce champ de bataille où il venait de s'immortaliser!..... Un cri de désespoir, poussé par sa division, avertit

l'ennemi de cette perte; l'espoir des rebelles se ranime, les Vendéens se battent avec acharnement. La Roche-Jaquelein, à la tête des plus intrépides, semble se multiplier; on le voit partout où le danger est le plus imminent, au milieu du feu le plus vif; une plume de son panache est emportée par une balle, au moment où son beau-frère (M. de Beauregard) tombe à ses côtés.

Selon l'usage, l'ennemi marchait au bruit de la musique militaire; ces sons belliqueux auxquels les braves paysans vendéens, si aguerris à celui du canon, n'avaient point été accoutumés dans les anciennes guerres, leur inspirèrent un effroi indicible. Chaque coup de cymbale les portait involontairement à reculer, cette impression recevant une plus gran-

de force des ombres de la nuit. Leurs officiers, pour en prévenir les suites, s'écrièrent gaiement : « Entendez-vous, « mes amis, ils ont peur, ils font du « bruit pour s'étourdir, et étouffer la voix « de leurs blessés. » Ces paroles suffirent pour faire évanouir la terreur de ces bons et simples habitans, et le courage qu'ils montrèrent dans le combat, prouva que leur effroi étoit l'effet de la surprise et non celui de la faiblesse.

Les officiers vendéens redoublent d'efforts, ils étaient au moment de saisir la victoire, lorsque les rebelles s'avancent au cris de *Vire le Roi!*

Les Vendéens trompés croient entendre *vive le Roi!* et laissent approcher ceux que déjà ils s'apprêtent à embrasser en frères..... Mais bientôt ils reconnais-

sent leur erreur, la confusion se met dans leurs rangs, l'ennemi en profite, l'armée royale est entamée dans son centre; le Marquis de La Roche-Jaquelein protège la retraite, et se replie sur les cantonnemens de son frère Auguste, pour rallier de nouvelles forces.

Plusieurs traits signalèrent cette journée si glorieuse et si fatale pour les Vendéens.

On admira l'héroïque résistance de trois soldats royaux.

Enveloppés par six rebelles, la lutte fut aussi vigoureuse que promptement terminée; quatre rebelles et deux Vendéens furent tués presque en la commençant; le Vendéen resté seul contre deux assaillans, tua l'un, et mit l'autre en fuite: cette action se passa à la vue des deux

partis, qui applaudirent également à cette intrépidité.

On remarqua aussi le courage du jeune Étourneau, âgé de douze ans, fils d'un paysan du Loroux : il avoit suivi son père à l'armée. Placé derrière lui pendant le combat, il vit un gendarme prêt à le frapper; cet enfant, intrépide, s'élance, et se sert avec tant de justesse de la fourche dont il était armé, qu'il tue le gendarme, et sauve la vie à son père.... Se retournant vers l'ennemi, il s'écrie : « *Je sommes petit, mais je sommes Vendéen, et je n'ons pas peur.* »

Un autre, âgé de quinze ans (Lebreton), se défendit seul contre trois rebelles, en tua deux, et rompit sa baïonette dans le corps du troisième, au moment où il allait en recevoir la mort. Depuis lors, ces

deux jeunes Vendéens suivirent toujours l'avant-garde du 3me corps.

Quelques officiers de l'armée royale s'étaient maintenus toute la nuit sur le champ de bataille, avec une valeur remarquable, même parmi des Vendéens; de ce nombre étaient MM. de Mauvillain, Walsch, Chabot, Guyot, l'Aubepin, et le commandant de paroisse, Menu: ce dernier se fit jour jusqu'à la place où il avait vu tomber Charette; il le trouva au pied d'un arbre, respirant encore, et cherchant à étancher avec son mouchoir, le sang qui sortait de sa blessure.

Mort de Charette.

Ses compagnons d'armes le relèvent de ce sol arrosé de son sang, lui font un brancard de leurs bras, et le portent dans une ferme voisine, où l'on requit une voiture; on ne put trouver, pour

l'atteler, que deux vaches qui n'avaient jamais été soumises au joug, et qui la tirant inégalement dans des chemins difficiles et raboteux, lui imprimaient des cahots, dont la violence faisait rouvrir la plaie du brave Charette. Les Vendéens, désespérés à la vue de son sang, poussaient des sanglots, et se vengeaient de ses souffrances sur les animaux qui les causaient innocemment, en les perçant de coups de baïonnettes. Enfin, après le plus pénible trajet, on arrive sur le Pont de la Chapelle de Palluau : les secours de l'art sont prodigués à Charette, avec un zèle infatigable, par le chirurgien du village (Colombier). On le transporta ensuite à Chabuzin, et là il fut soigneusement caché chez le garde-chasse de la Marquise d'Asnière, près la forêt de grande Lande.

Quelque chers que lui fussent les Vendéens, Charette n'en pouvait souffrir aucun près de lui; officiers et soldats, tous, disait-il, « devaient être au poste où l'on combattait. » Sa tante, Mme Loisel, et Mlle Voisneau, qui l'avait élevé, accoururent de Touvois, et lui prodiguèrent les plus tendres soins; mais sa dernière heure était venue!.....

« Lorsque la souffrance contractait ses traits, il essayait encore de sourire, et disait à ses compagnons fidèles, ces mots Vendéens si connus, » *Vive le Roi quand même!* C'est en les prononçant qu'il expira!.....

Sa perte fit couler des pleurs sincères, et sa mémoire est en honneur parmi les Vendéens.

A chaque saison on renouvelle les ar-

brisseaux qui ombragent la tombe de ce guerrier. L'honneur de fournir de son champ cette pieuse offrande, est envié de tous les Vendéens *.

La mort de Charette avait causé une stagnation momentanée sur la rive gauche, et tandis que les chefs de cette partie de l'armée vendéenne s'assuraient les moyens de reprendre l'offensive, les corps de la rive droite, quoique faibles encore, occupaient toujours l'ennemi.

Affaire de Vert.

Le général d'Andigné s'approchait de

* Peu de jours avant sa mort, Charette avait fait publier au prône de toutes les paroisses de la division de Legé, un appel conçu en ces termes :

« J'engage à prendre les armes, tous ceux qui sont « portés pour le bien de la patrie, de l'autel et du « trône, et je leur promets qu'ils seront licenciés aus- « sitôt que l'ennemi commun sera ou mort ou abattu. »

Les paysans entendirent ces mots, et la division Charette se forma.

Laval; il rencontra près du village de Vert, deux cents gendarmes qui se portaient d'Angers dans le Bocage; l'ennemi placé sur une hauteur entourée de fossés, avait l'avantage de la position. Néanmoins les Vendéens, animés par ces obstacles mêmes, l'attaquent avec intrépidité; le combat s'engage, et dure depuis quatre heures jusqu'à la nuit : le jour vit les royalistes maîtres de la position que les rebelles avaient abandonnée.

Après cette affaire, le général d'Andigné opéra la jonction de ses divisions, et se dirigea sur Cossé, l'un de ses cantonnemens, distant de deux lieues de Laval.

Ce général fit camper sa troupe auprès des hauteurs de Cossé; il plaça un poste en avant sur la route de Laval, et à l'abri de cette précaution, suivi de quel-

ques officiers, il crut pouvoir attendre le jour dans le bourg.

Surprise des Vendéens dans Cossé.

Les généraux ennemis, prévenus de sa marche, assemblent quelques détachemens du 36me de ligne, y réunissent des gendarmes et des fédérés, et dérobant leur mouvement à la faveur de la nuit et de guides sûrs, surprennent le poste avancé des royalistes et l'égorgent, avant qu'un seul coup de fusil eût pu donner l'alarme à Cossé.

L'ennemi approche sans bruit de ce lieu, entoure les maisons et la place, de manière à faire feu de six pas sur ceux qui tenteraient d'en sortir.

Le général d'Andigné donne l'alerte à ses officiers; la plupart de ceux-ci sortent, et se défendent vaillamment. Le baron Henry de Saint-Sauveur, d'une ancienne

famille de Normandie, s'élança un des premiers; il eut la cuisse cassée d'une balle, et fut percé de plusieurs coups de baïonnette, au moment où il cherchait à se relever.

Le comte de la Poterie, plus heureux, mit hors de combat deux gendarmes qui l'attaquèrent, et il parvint à leur échapper.

La nuit était obscure, le général d'Andigné tira parti de cette circonstance favorable. Il monte à cheval, entouré de quelques officiers qui n'avaient pas voulu se séparer de leur général : ils passent au petit pas au milieu des rebelles qui, trompés par le bruit des chevaux, et surtout par leur admirable sang-froid, qui annonçait la plus grande sécurité, les prennent pour des gendarmes, et les laissent passer sans défiance; cette erreur les sauva.

Arrivés à portée du premier poste ennemi, on leur crie : « *qui vive*.... Pour toute réponse, ils traversent au galop ; on fait sur eux un feu de mousqueterie, ils n'en sont pas atteints, et ces fidèles défenseurs du trône dûrent deux fois la vie, en peu d'instans, à leur prudence et à leur intrépidité.

Echappé à ce double danger, le général d'Andigné rejoint ses divisions, les rallie, et les met en position sur les hauteurs, à demi-lieue de Cossé.

Au point du jour il marche sur les rebelles, reprend Cossé, et poursuit l'ennemi jusque sous les murs de Laval.

Reprise des hostilités sur la rive gauche.

Sur la rive gauche, la reprise des hostilités avait eu lieu.

Le jour de la Fête-Dieu, le premier corps reçut l'ordre du général en chef, La

Roche-Jaquelein, de se diriger sur Legé.

Le 3me marcha sur Soulans, pour y faire sa jonction avec le 4me, qui débouchait de Saint-Aubin, et le 2me, déjà réuni aux Herbiers.

Jonction des corps à Soulans.

Les forces de ces trois corps, au moment de leur arrivée à Soulans, n'excédaient pas sept mille hommes.

Le premier corps, commandé par le comte d'Autichamp, s'avançait par Montaigu sur les derrières de l'armée.

Ces dispositions générales avaient pour but d'assurer un nouveau débarquement, dont le succès était d'une importance extrême pour les suites de la guerre.

De Soulans, le 3me corps s'était porté à la Mothe-Fouquerant, où le 2me l'avait rejoint, sur l'avis qu'une colonne enne-

mie, partie de Nantes, se dirigeait sur Machecoul.

Le général en chef dirigea ses reconnaissances sur les points menacés, et découvrit la fausseté de ces renseignemens.

Direction des corps de la rive gauche sur Machecoul.

Il n'est point de temps de repos pour un chef vendéen, il médite ou exécute.

Les bâtimens anglais n'étant point à la côte, le général en chef se porta sur Saint-Christophe, pour hâter la jonction des forces déjà réunies avec le 1er corps.

L'armée royale se mit en marche; elle était déjà arrivée à Saint-Christophe, lorsque le général en chef reçut la nouvelle de l'arrivée des bâtimens; il fit faire halte, et ordonna une marche rétrograde sur les Marais qui avoisinent le point du débarquement.

Divers bruits, plus fâcheux les uns que les autres, se répandirent alors : sans rien préjuger sur le plus ou moins de fondement qu'ils pouvaient avoir, et sans chercher à remonter à leur source, on jugera, par les événemens qui les suivirent, quel fut l'effet de leur existence. Ils tendaient à persuader que l'amiral anglais avait quitté la côte, et que le débarquement annoncé ne devait s'effectuer que huit jours plus tard.

Concours de circonstances fâcheuses.

Dans le même temps, des prétentions sur le commandement de l'armée s'élevèrent entre quelques chefs, et amenèrent un défaut d'ensemble, qui produisit une stagnation dans les mouvemens de plusieurs corps de l'armée.

Ce concours de circonstances fut rendu plus fatal encore par l'arrivée d'agens su-

périeurs des ministres de l'usurpateur, et des négociations qu'ils entamèrent, dans le but d'arrêter l'action des forces vendéennes, qui prenaient chaque jour plus de consistance.

L'intérêt de la cause royale, le souvenir de tant de services rendus au trône, d'actes d'un dévouement aussi remarquable que soutenu, ne pouvant se séparer des noms des anciens non plus que des nouveaux chefs vendéens, font un devoir à un écrivain français de jeter un voile sur les causes qui détruisirent momentanément, parmi des hommes aussi recommandables, l'harmonie indispensable au succès d'une grande entreprise.

On doit déplorer les funestes conséquences de leur mésintelligence, sans qu'il paraisse possible de suspecter leurs

intentions, même dans leurs erreurs.....

Ecartant toute considération étrangère à son but, qui était d'assurer par les moyens les plus prompts le triomphe de la cause royale, le marquis de La Roche-Jaquelein, n'écoutant que ce désir, marcha à la tête du 4me corps sur le Marais, et prit poste au bourg du Perrier, où l'importance du débarquement qui allait s'effectuer, réclamait impérieusement la réunion des forces vendéennes.

Marche du général en chef sur le Marais.

En vain avait-on cherché à le détourner de s'y rendre, par la considération du petit nombre des braves qu'il pouvait opposer à l'ennemi. « Ce n'est, répondit-il, « que lorsqu'ils sont battus, que les Ven- « déens reconnaissent qu'ils ne sont pas « les plus forts. »

Mais malgré son exemple et ses efforts,

l'inaction des autres corps de la rive gauche n'eut qu'une trop fatale influence sur les événemens qui se préparaient.

A l'exception de ceux qui composaient le 4me corps, les paysans, trompés sur l'époque réelle du débarquement, harcelés par des marches et contre-marches, répugnaient à se porter sur le Marais, que sa position leur faisait craindre d'occuper trop long-temps; ils retournaient en foule chez eux, résolus d'aller y attendre le moment où il s'effectuerait : chaque jour amenait un nouveau vide dans les rangs.

Efforts de Mlle. de La Roche-Jaquelein.

Avertie de la fâcheuse position de son frère, par le retour des Vendéens dans leurs foyers, mademoiselle Lucie de La Roche-Jaquelein monte à cheval, se rend dans l'arrondissement des Herbiers, rà-

nime par ses proclamations et son énergie l'ardeur des habitans qui se rallient à sa voix, partout où l'appellent son zèle et son courage.

Elle fut particulièrement secondée par Eugène Dulandroz, aux Herbiers, et le comte d'Anglards, à Combrand.

Pour prévenir les suites de l'affaiblissement des forces sur lesquelles comptait le marquis de La Roche-Jaquelein, le général Sapineau reçut l'ordre d'opérer sa jonction avec le 1er corps, sur le point de Legé, et de venir occuper avec des troupes fraîches les positions laissées à découvert.

Ce mouvement était prêt à s'exécuter, lorsqu'à la nouvelle que l'ennemi s'était emparé des cantonnemens du 1er corps, le comte d'Autichamp crut devoir s'y replier pour l'en débusquer.

Stagnation de l'armée.

Chaque instant ajoutait au danger de la position du marquis de La Roche-Jaquelein; l'ennemi s'approchait avec de nouvelles troupes, tandis que le général en chef, privé d'une partie des siennes, attendait vainement, en se battant avec l'intrépidité du désespoir, l'arrivée des corps réunis de l'armée royale *.

* C'est en ces termes que le marquis de La Roche-Jaquelein écrivait aux chefs de divisions, pour suppléer aux secours qui lui manquaient.

« Le général en chef est à Croix-de-Vic, pour opé-
« rer le débarquement des canons et munitions des-
« tinés à l'armée.

« Des chefs supérieurs, qui devaient, d'après des
« ordres donnés, prendre des positions avantageuses,
« se sont retirés, et ce mouvement rétrograde nous
« met en danger de perdre tout le fruit de nos peines.
« C'est trahir à la fois la cause de Dieu, du Roi et de
« l'honneur, que de refuser d'obéir. »

Dans cette circonstance critique, saisissant les moyens les plus expéditifs, le marquis de La Roche-Jaquelein donna l'ordre d'arrêter tous ceux qui, par des missions de l'usurpateur, ou par tout autre motif, entraveraient les opérations de l'armée vendéenne *.

Marche d'une colonne ennemie sur Legé.

La célérité dans les mouvemens étant indispensable, il prit des mesures vigoureuses, pour faire cesser l'inactivité qui compromettait le sort de son importante expédition. Mais déjà il était trop tard;

* Quoique la position fût fâcheuse, la modération présida aux mesures qu'une pénible nécessité prescrivait au général en chef. Ses ordres étaient ainsi conçus :

« Il est ordonné de faire évacuer sur Nantes, toute « personne qui pourrait nuire au rassemblement des « divisions qui doivent se porter vers moi, afin de « recevoir en abondance des armes et des munitions. »

l'ennemi, profitant de cette hésitation funeste, avait fait avancer sur Legé (qui déjà n'était plus occupé par les royalistes) une colonne de huit cents hommes.

Engagement partiel.

Un engagement des plus vifs avait eu lieu entre cette colonne, l'avant-garde du 3me corps et quelques détachemens du 2me, composés presqu'entièrement d'officiers restés sous les armes, et sourds à toute espèce d'insinuations contraires à leurs ordres.

MM. Lemaignant, Chabot, Gazot, Duchaffault, de Reignau et Sauvageo, à la tête de ces braves, tinrent pendant trois quarts d'heure l'ennemi en échec, et se couvrirent de gloire. Ils tuèrent quatre-vingts hommes, et en mirent cent hors de combat.

La colonne rebelle, commandée par Travot, pouvait, et devait être détruite à Legé, si elle eût été attaquée par l'ensemble des trois corps d'armée.

Un génie ennemi du héros vendéen, semblait l'avoir protégée; c'est cette même colonne qui, quelques jours après..... Mais n'anticipons pas sur la funeste catastrophe qu'elle décida.

Le canon se faisait entendre du côté du Marais, sur le point de Croix-de-Vic, où le Marquis de La Roche-Jaquelein, par d'habiles dispositions, exagérait ses forces à l'ennemi, et par de forts retranchemens couvrait le point du débarquement. Chaque jour fut marqué par un nouveau combat.

Le 1er juin, le Marquis de La Roche- Combat de St. Gilles.

Jaquelein se rendit à bord de l'escadre anglaise, pour concerter le débarquement, qui commença à s'opérer le 2 au matin : le même jour, à midi, l'attaque devint générale à Saint-Gilles; elle dura toute la nuit.

Le Marquis de La Roche-Jaquelein redoubla d'efforts; il égala, dans ce combat mémorable, tout ce que la renommée publie de son frère Henri.

Mort du général Grosbon.

Le général Grosbon, étonné d'une résistance si opiniâtre, et qui lui paraissait surnaturelle, vu l'infériorité du nombre, voulut connaître la position réelle des Vendéens.

Il monta dans le clocher de l'église de Saint-Gilles, pour découvrir le point le plus favorable à un engagement décisif, et cherchait à s'en assurer à l'aide

d'une lunette d'approche, lorsqu'un vieux paysan l'aperçoit, s'avance sur le bord de la rivière, qui le séparait du clocher, brave le feu de la mousqueterie, l'ajuste, le coup part, Grosbon est tué.

Le général Travot marchait sur Pasoupton, pour couper la retraite au Marquis de La Roche-Jaquelein..... Aucun secours ne venait à l'armée royale; le général en chef désespérant alors de pouvoir conserver sa position, fit cacher dans le Marais, trois pièces de canon, deux obusiers, des armes et des munitions; le même soir, il porta son quartier-général à Saint-Jean-du-Mont.

Combat des Mâtts ou des deux Marais.

Le 4, à la pointe du jour, l'ennemi s'avança à l'entrée du Marais, surprit un convoi, et profita de l'avantage du nombre, pour envelopper les Vendéens. Le

général Estève, avec la 1ere colonne, marcha sur Saint-Jean-du-Mont, tandis que les autres occupaient Saint-Hilaire-de-Rié, Croix-de-Vic et Saint-Gilles.

Le Marquis de La Roche-Jaquelein vit opérer cette manœuvre, sans pouvoir s'y opposer; il ne lui restait plus qu'à vaincre le sort par son intrépidité, ou à périr les armes à la main.

Les Vendéens jurèrent de se faire tous tuer auprès de leur général; celui-ci se battit avec une valeur surnaturelle.

Quatorze enfans, conduits par le plus âgé d'entre eux, qui n'avait que douze ans (Cartaux, de la commune de Saint-Amans), marchaient en rangs serrés : ces petits Vendéens, dont les bras faibles encore pouvaient à peine supporter le poids de leurs armes, mais dont le cou-

rage égalait déjà celui de leurs pères, témoins dans cette journée de leurs premiers exploits, couraient toujours devant l'armée, parce que, disaient-ils, « *les* « *grands les empêchaient de voir les* « *bleus* ». Près du général en chef, et par conséquent au poste le plus périlleux, trois de ces intrépides enfans furent tués, et quatre blessés, en faisant tête à un peloton de troupes de ligne. Leur jeune commandant, Cartaux, atteint d'un coup de feu au commencement de l'action, ne quitta point le champ de bataille; il se battait encore, lorsqu'il reçut trois coups de baïonette, et fut fait prisonnier *.

* Le jeune Cartaux fut porté à l'hôpital de Bourbon-Vendée; le général Travot blâmait en sa présence les parens de *ce petit brigand*, de l'avoir forcé

Les Vendéens suivaient des yeux le panache de leur général, qu'il agitait, et leur montrait, en élevant son chapeau; il dirigea la manœuvre, et, à la tête de ses compagnons dévoués, repoussa trois charges à la baïonette.

Ces nobles défenseurs de la royauté soutenaient, sans plier, le feu et les attaques multipliées de forces quintuples des leurs.

Sur le point des Matts, entre les deux Marais, à onze heures du matin, le brave, l'intrépide La Roche-Jaquelein, se précipite à la tête du petit nombre de Vendéens échappés à trois jours de com-

à s'exposer. Cartaux l'entendit, et répondit, relevant la tête : « Si je me suis battu, c'est bien volontairement, car je ne désire guérir, général, que pour « recommencer. »

bats opiniâtres, et charge, en répétant ces mots sublimes, devenus la devise de sa famille et le cri de guerre vendéen : « Si j'avance, suivez-moi; si je fuis, « tuez-moi; si je meurs, vengez-moi. »

L'ennemi est attaqué avec impétuosité dans toutes ses positions, la victoire est balancée.

Mort de La Roche-Jaquelein.

O destinée!.... Cette colonne qui avait échappé au danger de sa position à Legé, dirige tous ses coups sur le héros vendéen; à quinze pas il reçoit à la fois la décharge entière d'un feu de peloton : ce guerrier, l'espérance des braves, l'orgueil de la Vendée, tombe, et ne voit pas la fin de cette journée, dont il avait préparé le succès qui resta aux armes vendéennes.

Auguste de La Roche-Jaquelein n'avait

pas quitté son frère; toujours à ses côtés pendant l'action, il fut grièvement blessé de l'un des coups qui termina la vie du chef de cette noble famille de guerriers.

Les Vendéens se surpassèrent en courage, et restèrent maîtres du champ de bataille : c'était là les honneurs dignes des mânes de leur général; son corps, recueilli par ses inséparables compagnons, fut porté dans l'église du Perrier, et déposé au pied de la croix, vraie place d'un défenseur de l'autel et du trône. Sur la simple pierre qui couvrit sa tombe, l'amitié inscrivit son nom..... Un juste orgueil n'eût pu mieux faire.....

Mlle Lucie de La Roche-Jaquelein, qui ignorait encore le funeste événement, accourait, à la tête de cinq mille hommes, à la défense de son frère; elle s'avançait

à marche forcée; plusieurs chefs se faisaient honneur de se ranger sous ses bannières, comme soldats : de ce nombre étaient l'adjudant-général comte d'Anglars, le colonel Boetton, chevalier de Saint-Louis, et le général Duperrat; ce dernier refusa le commandement que lui offrit l'héroïne.

Brûlant d'arriver, déjà l'espérance animait tous les cœurs. Cette troupe fidèle apercevant un courrier, s'écrie : « Nous « allons secourir nos frères, avec notre « général Mlle de La Roche-Jaquelein...» Hélas! il n'était plus temps! ce courrier, dépêché par le général de Sapineau, apportait la nouvelle fatale..... On voulait en douter encore, et l'on avançait toujours; mais bientôt l'arrivée de quelques officiers du 4me corps, confirma

l'irréparable malheur! . . . . . Quel pinceau pourrait peindre la douleur d'une sœur, perdant un frère chéri, et des braves Vendéens perdant à la fois un chef adoré, et l'espoir de sauver le trône par leurs armes?

Douleur profonde des Vendéens.

Les soldats désespérés faisaient retentir l'air de leurs sanglots, n'écoutaient rien; et sourds pour la première fois à la voix de leurs chefs, ils refusaient de les suivre, et rentraient chez eux en tirant leurs cartouches en l'air.

Les mêmes regrets éclatèrent dans tous les corps; les paysans, les officiers étaient inconsolables: La Roche-Jaquelein n'était plus! . . . . . Un cri de douleur s'éleva dans toute la Vendée; ce fut son oraison funèbre! . . . . . .

L'ennemi avait repris plus de con-

fiance : il crut le moment de la consternation des royalistes favorable pour les surprendre.

Mais, si la fortune semblait les abandonner, sur une des deux rives, bientôt ils la ramenaient sur l'autre.

Avantages des Vendéens sur la rive droite.

Le Mans, la Flèche et Sablé furent mis par les rebelles alarmés, en état de défense.

Le comte d'Ambrugeac voulut profiter de leur terreur pour s'emparer de la Flèche; cette ville, quoique bien fortifiée, pouvait être enlevée par surprise. Une fois maître de ce poste important, et au moyen de la réunion de ses forces à celles du département de la Mayenne, le comte d'Ambrugeac se fût emparé d'Angers, et alors la jonction des armées des deux rives eût pu s'opérer. Ce plan était sage-

ment conçu; pour parvenir à son exécution, le comte d'Ambrugeac donna l'ordre à M. Bernard de se porter sur Luché avec sa division, et de se disposer à marcher le 9 juin sur la ville du Lude.

Pour y pénétrer il fallait s'assurer du Pont du Loir.

Le premier détachement de son avant-garde s'en empara.

Prise de la ville du Lude.

Le comte d'Ambrugeac s'avance sur la ville, l'ennemi feint de n'opposer aucune résistance; les Vendéens entrent au Lude; mais à peine s'y étaient-ils engagés qu'ils furent assaillis par une vive fusillade.

Les fédérés, retranchés dans les rues, dirigent leurs coups à bout portant.

Le comte d'Ambrugeac, à la tête de l'avant-garde, s'avance au pas de charge; à ses côtés le capitaine Baudrier (de Dur-

tal), eut un œil emporté au commencement de l'action; pressé par ses soldats de se retirer : » je vois encore l'ennemi, « s'écrie-t-il : en avant ! »

Il se bat avec un courage augmenté par la souffrance qu'il éprouve; un coup mortel atteint ce brave, qui tombe en répétant encore : « *avancez, mes amis !* »

Le reste de l'armée donne, les retranchemens sont enlevés, et les Vendéens restent maîtres de la ville.

Dans cette affaire, plusieurs officiers furent blessés, et tous se distinguèrent.

Le comte d'Ambrugeac se tint toujours à la tête de sa troupe; il avait, pendant l'action, traversé la ville au milieu du feu croisé des retranchemens placés aux deux extrémités, et d'une grêle de balles, parties des habitations. Les soldats ven-

déens étaient exaltés par la perfidie de l'attaque qu'ils avaient essuyée; mais le comte d'Ambrugeac ne se rendit pas moins recommandable par sa modération après la victoire, qu'il ne s'était fait admirer par son intrépidité pendant le combat.

Ses proclamations respiraient les sentimens d'une noble générosité: par de sages précautions il préserva la ville de tout ressentiment; et afin de prévenir de nouvelles trahisons, il se fit remettre des otages.

Le lendemain, 10 juin, la liberté leur fut rendue au nom du Roi; il appartenait aux Vendéens de faire adorer sa bonté en même temps qu'ils faisaient respecter ses armes.

Les succès du comte d'Ambrugeac étaient dus en partie à l'ordre et à la discipline qui régnaient dans son corps; il

était parvenu à supprimer la coutume si pernicieuse aux Vendéens, d'aller après chaque affaire *chez eux changer de chemise;* ce qui laissait dans leurs rangs, un vide dont l'ennemi savait profiter.

Le comte d'Ambrugeac paya régulièrement sa troupe, la fit mettre en uniforme, et lui conserva une tenue militaire.

Il forma deux corps d'officiers; l'un de cavalerie, sous le commandement de MM. de Maussabré et Dubourg-Neuf; et l'autre d'infanterie, sous celui de M. de Tilly : ces dispositions faites, il passa la Sarthe le 12 à Parcé, afin d'imprimer un mouvement à tout le pays jusqu'au Mans, par l'exemple et le zèle de cette troupe d'élite.

Les avantages partiels des Vendéens avaient porté au comble l'ardeur et la con-

fiance des paysans : ils attendaient avec impatience une augmentation de forces qui leur permît de marcher de nouveau au devant de l'ennemi, et de donner, en se partageant les combats, plus de chance de succès aux armées royales des deux rives.

Promotion du général de Sapiueau au commandement en chef des corps de la rive gauche.

A cette même époque, et six jours après la mort du marquis de La Roche-Jaquelein, les généraux qui commandaient sur la rive gauche s'étaient réunis à Montfaucon pour procéder à la nomination d'un général en chef; plusieurs pouvaient prétendre au commandement général, soit par les titres qu'ils tenaient du Roi, soit par leurs services et leurs talens militaires. Auguste de La Roche-Jaquelein avait déjà été nommé, le 6 juin, à Legé, par la majorité de l'armée; mais il se dé-

sista du commandement, et les suffrages se réunirent sur le général de Sapineau; l'ancienneté de ses services dans les armées vendéennes, justifiait ce choix.

Le même jour, Auguste de La Roche-Jaquelein fut proclamé major général, en remplacement du brave Cannuel, qui, après s'être couvert de gloire comme officier supérieur, déclara ne vouloir plus servir que comme simple volontaire, et persista dans cette résolutiou.

Le général de S^t.-Hubert fut promu au commandement du 2me corps; le Comte de Suzannet conserva le commandement du 3me, et le 4me fut confié au général Duperrat, l'ami et le compagnon d'armes du marquis de La Roche-Jaquelein.

Le moment était pressant : le général Lamarque, commandant l'armée de la

Loire, et les généraux divisionnaires sous ses ordres, Hogendorp et Charpentier, après une revue générale de leurs troupes, se préparaient à marcher en force de Nantes sur les Vendéens.

Nouvelles dispositions.

Le général en chef de Sapineau fit ses dispositions, sur la rive gauche, pour se porter sur le Marais, afin de recueillir les armes et les munitions débarquées dans les premiers jours de juin.

On les trouva toutes enfoncées dans le sable, ou masquées par d'épaisses fougères, ainsi que les canons que le Marquis de La Roche-Jaquelein avait aussi dérobés aux recherches de l'ennemi.

Les rebelles n'avaient pas encore quitté leurs positions, il fallait les en débusquer.

Le 1er corps eut ordre de se porter

sur Vieille-Vigne, le 2me vers Palluau, et le 3me à Roche-Servière.

Le 2me corps effectua son rassemblement près de Basoges, et marcha sur Saint-Denis-de-Chevasse et Beaufou; l'ennemi opposa ses nombreux bataillons au passage de ce corps d'armée; mais les Vendéens, électrisés par la vue des lieux où ils combattaient, s'efforcèrent de renverser cette barrière: le brave Dulandroz, chef de division, soutint, sans se laisser entamer, une charge de cavalerie des plus vigoureuses. Par une manœuvre particulière aux Vendéens, que la nature de leur pays, et la connaissance qu'il en faut avoir, ne permettent qu'à eux d'employer, ils traversèrent l'armée ennemie en *louvoyant,* expression par laquelle ils désignent cette sorte de marche, qu'ils

exécutent en se glissant, ployés le long des fossés qui séparent leurs champs, et dont les détours sinueux ne sont praticables que pour les habitués du pays.

Malgré la difficulté de l'entreprise, ils effectuèrent leur jonction avec le 1er corps, à Vieille-Vigne, en dérobant leur mouvement à l'ennemi.

Pendant ce temps, le 3me corps s'était rassemblé à Maisdon; les premiers Vendéens armés marchèrent en toute hâte sur Saint-Philbert, pour mobiliser la division de cet arrondissement qui était en retard; ils se portèrent ensuite sur la Limouzinière, et de là sur Saint-Etienne-de-Corcoue, où ils établirent leur quartier-général.

Combat de la Grolle.

Les premières divisions arrivées s'avancèrent sur la Grolle. C'est près de ce

lieu que fut livré, le 18 juin, et le même jour où le sort de l'Europe se décidait dans les plaines de Waterloo, un des combats les plus remarquables qui aient illustré le sol vendéen en 1815.

La division du 1er corps, commandée par M. Dudoret, engagea l'affaire; elle fut vaillamment secondée par M. de Kersabiec, commandant la cavalerie.

Le 1er et le 3me corps soutinrent cette division dans le mouvement qu'elle fit pour s'emparer des hauteurs occupées par l'armée rebelle.

En vain la 1re brigade du général Travot, réunie à la division Brayer, reçut-elle l'ordre du général en chef, Lamarque, de se porter sur Vieille-Vigne par les landes de Roine; elle ne put y parvenir.

L'ennemi, attaqué avec une valeur ren-

due irrésistible par le désir d'honorer la mémoire du marquis de La Roche-Jaquelein, dans le premier combat livré après sa mort, sur la rive gauche, fut débusqué de sa position avantageuse. Forcé de l'abandonner, il tenta d'effectuer sa retraite; elle lui fut coupée par le 3me corps.

Le combat s'engage de nouveau avec acharnement. Le succès fut long-temps indécis, mais les Vendéens l'emportèrent; leur victoire fut complète. L'ennemi, battu sur tous les points, fut poursuivi l'épée dans les reins, et repoussé jusqu'à Roche-Servière.

Emportés par leur ardeur, les royalistes dépassèrent ce village, et prirent position entre la forêt de Roche-Servière et le bois du Coin, dans l'arrondissement de Saint-Etienne-de-Corcoue.

Digitized by Google

Chaque journée amenait un trait de bravoure remarquable ; dans les rangs vendéens, à celle de la Grolle, trente paysans du village de Bouffray, soumirent quatre-vingt-deux soldats du 47me de ligne, et leur firent mettre bas les armes : cette action, leur courage et leur fermeté constante dans le danger, les firent nommer les *Romains Vendéens ;* l'un d'eux portait sur ses armes : *Respect à la Royauté, ou la mort.*

La modération des Vendéens fut telle que plusieurs de leurs prisonniers s'étant permis de crier : *Vive l'Empereur*, ils ne leur firent éprouver aucun mauvais traitement.

Cette conduite généreuse, et la bravoure qu'ils déployèrent dans le combat, attirèrent dans leurs rangs plusieurs sol-

dats rebelles, qui devinrent, à leur exemple, aussi fidèles qu'ils étaient courageux.

Le combat de la Grolle coûta cher à l'ennemi, dont la perte fut, à cette époque, soigneusement cachée dans l'intérieur du royaume.

Les journaux, soumis à la censure de l'usurpateur, si prompts à augmenter les avantages des rebelles, si habiles à parer leurs défaites du nom de succès, gardèrent un silence absolu sur ce combat : un tel silence est le bulletin le plus glorieux pour l'armée vendéenne.

Bataille de Roche-Servière.

L'armée rebelle, renforcée par de nouveaux bataillons, vint camper à la vue de Roche-Servière, dans les landes du Gros-Collet.

Le lendemain, 19 juin, le comte d'Autichamp prit le commandement des corps

réunis à Roche-Servière; l'armée royale, sur ce point, s'élevait à douze mille hommes.

Le 3me corps en tête, le 2me appuyant sa gauche sur la forêt, eut ordre de suivre le mouvement du 3me.

Le 1er corps, formant le centre, occupait les hauteurs de Roche-Servière; ainsi disposée, l'armée vendéenne formait le triangle.

La masse des forces ennemies, commandées par les généraux Lamarque, Travot, Brayer et Estève, s'avança sur le 3me corps vendéen; un feu vif et bien nourri se soutint également de part et d'autre.

L'avant-garde ennemie, composée du 8me Léger, soutenu par deux bataillons de Voltigeurs et de Tirailleurs de la jeune

garde, était commandée en partie par les officiers Wiolard, Charcellay et Roturier.

Le général Brayer dirigeait les premières colonnes.

Les Vendéens se montrèrent dignes de leur nom et de la cause qu'ils servaient; en vain l'ennemi chercha à déboucher sur le centre du 3me corps; la plus vigoureuse résistance fut opposée à ses efforts répétés.

Aux avant-postes vendéens, le frère du commandant de la paroisse de Labenat (Menu), fut fait prisonnier; l'influence qu'exerçait ce dernier sur les paysans, le rendant redoutable aux rebelles, ils lui offrirent de lui remettre, s'il voulait poser les armes, son frère qui allait être fusillé.... Ce brave répondit: « que la vie de

« son frère et la sienne appartenant au « Roi, il ne pouvait le sauver à cette con- « dition; mais qu'il saurait le racheter au « champ d'honneur. » En effet, peu d'heures après il fit vingt-cinq prisonniers, les renvoya pour prix de la vie de son frère, et dans le même jour, quinze autres devinrent celui de sa liberté.

Mort du général de Suzannet.

A chaque instant le combat devenait plus terrible et plus meurtrier; les Vendéens firent et soutinrent les charges les plus brillantes; on combattait corps à corps. Dans cette mêlée sanglante le comte de Suzannet reçoit un coup mortel *, il chancelle; un Vendéen s'en

* Le Roi écrivait, le 18 juillet 1815, en parlant de Mme de Suzannet; « Je partage vivement sa douleur; « elle perd un excellent mari, et moi un serviteur « aussi fidèle que distingué; je ne sais lequel de nous « deux doit donner le plus de regrets à cette perte. »

aperçoit, s'élance sur la croupe de son cheval et le soutient dans ses bras, en s'écriant : « Mon général, les *Bleus* ne vous « verront pas tomber. »

Le comte de Mornac prit le commandement du 3me corps, dans le moment où il venait d'être entamé.

Le général de Saint-Hubert, à la tête du 2me, vint alors s'opposer aux progrès de l'ennemi, et protéger le mouvement des divisions engagées sur le centre de l'armée royale, qui s'était maintenu à Roche-Servière.

Les corps vendéens, en se repliant sur ce point, firent éprouver à l'ennemi une perte si majeure, qu'elle équivalait pour eux à un succès.

Des forces imposantes, augmentées de troupes fraîches, attaquèrent les Ven-

déens dans leurs retranchemens; la bataille devint générale, les Vendéens soutinrent, avec leur bravoure accoutumée, le choc de l'armée rebelle, et disputèrent pied à pied le terrain.

On connaît le courage des troupes françaises, on connaît l'héroïsme vendéen; qu'on juge des prodiges de valeur que durent faire ces derniers pour résister si longtemps, un contre dix.

Leur énergie croissant en proportion du danger, étonna l'ennemi, qui ne put les vaincre qu'à la faveur du nombre.

Enveloppés de toutes parts, ces braves Vendéens balancèrent la victoire, qu'ils méritaient de fixer; plusieurs de leurs officiers se distinguèrent par une rare intrépidité.

Le marquis de Beauveau, pour exciter

ses soldats, s'empara du drapeau de son corps, et, au milieu du feu le plus meurtrier, le plaça sur une redoute où il le maintint quelque temps : forcé par deux blessures d'abandonner le poste périlleux qu'il s'était choisi, resté un des derniers sur le champ de bataille, il défendit encore l'étendard royal, et le sauva de l'outrage d'être mêlé aux trophées de la rebellion.

S'exposant avec le même courage, mais moins heureux, MM. Magniot, Darreau et de Villers, officiers supérieurs, pleins de mérite, furent mortellement blessés.

La retraite des Vendéens, protégée par les divisions de M. Dudoré et du marquis de Labretèche, s'effectua en partie par le pont de Roche-Servière.

L'ennemi tenta en vain d'en forcer le passage, que domine un vieux château,

dont les avenues étaient occupées par les Vendéens: il fut obligé de traverser la rivière de la Boulogne.

Le chef de bataillon, Lafosse, à la tête du 47me, et le capitaine Boulinois, commandant la gendarmerie, se portèrent au Moulin-Neuf pour passer la Boulogne, tandis que le 27me et un bataillon de la jeune garde la franchissaient sur un autre point, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture ; dans ce mouvement, l'ennemi éprouva une perte considérable.

Ce n'étaient pas seulement des divisions entières, mais encore de simples soldats vendéens qui se signalèrent par des actions d'éclat.

Un paysan, de la paroisse de Roussay, excita l'admiration générale par un trait vraiment remarquable. C'est en ces ter-

mes qu'il m'a été transmis par le marquis de Labretèche, sous-chef de division, si bon juge du courage vendéen.

« Jean-Baptiste Subillot, poursuivi « par six soldats rebelles, ne fuit point à « leur approche; armé d'un fusil de chas- « se à deux coups il les attend de pied « ferme, essuie le feu du plus avancé, « riposte et le tue, recharge prompte- « ment, et de ses coups en fait tomber « deux autres. Il se saisit alors de l'arme « du premier qu'il avait mis à mort, pour « faire usage de la baïonnette : les trois « soldats restés font feu, le manquent, « et se précipitent sur lui à l'arme blan- « che. Subillot enfonce sa baïonnette dans « le corps du premier qui s'avance, l'en « dégage en toute hâte pour soutenir l'at- « taque des deux derniers, dont il a l'à-

« dresse de ne se pas laisser envelopper.
« Il évite l'un, se jette sur l'autre, les blesse
« tous les deux, et triomphe ainsi de ses
« six adversaires. Une colonne ennemie
« arrive ; Subillot épuisé succombe sous
« le nombre : c'en était fait de ses jours si
« l'officier du peloton, frappé de son hé-
« roïsme, ne l'eût pris sous sa sauvegarde,
« au moment où il recevait sa treizième
« blessure. »

La Vendée n'a pas perdu ce brave, il vit pour servir encore son pays et son Roi.

Violences des rebelles.

Les généraux ennemis, maîtres de Roche-Servière, ordonnèrent ce qu'ils appelaient une *battue*. Leurs soldats se livrèrent au pillage, ils chargèrent 29 charrettes du fruit de leurs rapines, dont la majeure partie fut enlevée du château du marquis de Goulaine, maréchal de camp.

Sa courageuse épouse avait grossi l'armée royale des habitans de Roche-Servière, enles haranguant avec énergie.

Les rebelles firent souffrir aux vaincus leurs violences accoutumées; trente-six prisonniers furent égorgés : parmi les officiers qui tombèrent sous leurs coups, on compte MM. Camboux et de Villiers. Ce dernier s'était réfugié chez des métayers pour se soustraire à la vengeance de ces furieux; aperçu et craignant d'exposer ces hommes hospitaliers, il vint se mettre entre les mains des soldats; mais insensibles à cette loyauté ils n'épargnèrent pas leur victime.

Partout on persécutait les Vendéens; les autorités civiles, de concert avec les généraux rebelles, prirent des arrêtés qui prononçaient le séquestre des biens de leurs

familles, et les prisons de Nantes se remplissaient de tous ceux que des affaires particulières avaient appelés dans cette ville.

La douleur de leur défaite et l'indignation des excès commis sur les Vendéens, inspira à l'un d'eux, nommé Le Lasseur, une résolution désespérée : il se posta sur la route que devaient parcourir les généraux ennemis, tira sur eux avec un fusil chargé de sept balles; l'une d'elles atteignit et blessa grièvement un aide de camp du général Lamarque.

Un détachement de gendarmerie courut sur le Vendéen, qui déjà s'était élancé dans la rivière de Layon, qu'il s'efforçait de franchir à la nage, lorsqu'il fut saisi et frappé de neuf coups de sabre : sanglant et mutilé il fut traîné nu-pieds dans les prisons de Clisson.

La perte de l'armée royale fut de quatre à cinq cents hommes, celle des rebelles plus que triplée : malgré son triomphe, les journées de Roche-Servière furent aussi fatales à l'ennemi que glorieuses aux Vendéens.

Prise de Thouars.

Pendant ce temps, les généraux Auguste de La Roche-Jaquelein, Cannuel et Duperrat, s'avançaient sur Thouars; leurs corps, divisés en deux colonnes, devaient opérer une surprise sur cette ville et en garder les issues.

La plus forte colonne, soutenue par la cavalerie, aurait débouché par le pont de Vrinne, à une demi-lieue de Thouars, et l'autre par la route de Partenay, afin de couper à l'ennemi la retraite sur cette ville.

Ce plan était sagement combiné; mais

une erreur dans l'expédition des ordres, en empêcha l'entière exécution, et les deux colonnes se trouvèrent réunies sur le même point.

Leur marche avait été si rapide que les autorités de Thouars n'en furent averties qu'à l'arrivée de la cavalerie vendéenne, qui précédait le reste de l'armée.

L'alarme se répand, les fédérés s'arment et se rassemblent; ils parcourent la ville, forcent les habitans à marcher, et sonnent le tocsin sans relâche, pour avertir de leur danger les cohortes de partisans qu'ils avaient réparties dans la campagne.

Les autorités expédient des ordonnances, et réclament les secours des généraux rebelles.

Néanmoins l'armée royale était arrivée

à la vue de Thouars ; l'aspect de cette cité rappelait de glorieux souvenirs aux Vendéens, et surtout à M. de La Roche-Jaquelein. Son frère Henry s'en empara jadis en montant le premier à l'assaut, et en détruisant de ses mains la barrière qu'opposait à son courage le vieux mur qui lui servait de rempart. Il y planta l'étendard royal, que le digne héritier de son nom et de sa valeur y ramenait encore.

Avant de livrer une attaque, un émissaire fut député pour sommer, au nom du Roi, la ville de se rendre.

Les autorités, ne pouvant opposer dans le moment des moyens hostiles, feignirent d'y consentir.

Les conditions d'une reddition volontaire furent stipulées.

On convint d'un délai, pendant le-

quel les gardes nationaux, et tous ceux qui auraient pris une part active à la rebellion, seraient libres de sortir de la ville.

Il fut également arrêté, que les caisses des receveurs généraux et particuliers seraient remises au général vendéen, et que l'armée royale ferait son entrée dans la ville, le lendemain, au point du jour.

Auguste de La Roche-Jaquelein fit faire halte à son corps d'armée, et observa scrupuleusement cette convention, qui n'était qu'un piége tendu à sa loyauté.

Les autorités éludèrent la remise des fonds, en donnant des arrêtés de compte à tous les receveurs, et firent avancer secrètement des troupes pendant la nuit.

Les Vendéens occupèrent la ville à huit

heures du matin. A peine M. de La Roche-Jaquelein avait-il pris quelques heures de repos, qu'il fut prévenu que le général de Laage venait d'être aperçu sur les hauteurs de Saint-Jean, tandis que des détachemens d'infanterie et des gardes nationales mobiles, réunies à la gendarmerie à cheval, après avoir tourné la ville, s'étaient déjà emparés du pont de Vrinne pour couper la retraite à l'armée vendéenne.

Cet avis fut confirmé par deux Vendéens, qui ayant été attaqués par huit partisans fédérés, en avaient tué trois et mis les cinq autres en fuite.

Auguste de La Roche-Jaquelein donna l'ordre à son avant-garde de se diriger vers le pont, où le petit nombre de Vendéens restés à ce poste, surpris par

l'ennemi, combattaient en désordre.

A la première charge de l'armée royale, un ancien commandant de paroisse fut tué.

La mort d'un chef produit toujours un moment de découragement chez les paysans, ils reculèrent.

La position des Vendéens était des plus critiques; un instant pouvait perdre l'armée; il fallait s'ouvrir la retraite, avant d'être accablé par l'ensemble des forces ennemies qui s'avançaient sur tous les points.

Les officiers jugent le danger, rallient les paysans, et s'élancent sur le pont.

Les vieux Vendéens les suivent à pas de course, la baïonnette en avant : dans le moment de cette charge, l'ennemi attaque les derrières et met l'armée royale entre deux feux; Auguste de La Roche- Combat du Pont de Vrinne.

Jaquelein se porte, de sa personne, où le danger était le plus pressant. Son avant-garde était composée en partie des habitans de Trémentines et de Courlay, qui, fiers d'avoir fait leurs premières armes sous l'Escure et Henry de La Roche-Jaquelein, avaient à soutenir leur réputation, dans ce passage où jadis ils remportèrent une éclatante victoire. Ils étaient encore guidés par un La Roche-Jaquelein, et dans leurs rangs combattait, comme simple volontaire, le fils du célèbre Cathelineau : pouvaient ils ne pas faire des prodiges de valeur? Aussi ce souvenir et la vue de leur intrépide chef, amenèrent-ils le même résultat.

Tout ce qui s'offre à leurs coups est renversé, ils forcent le passage et voient fuir l'ennemi.

Les Vendéens poursuivent leur avantage, attaquent les troupes de ligne placées en réserve sur les hauteurs de Ligron, les en débusquent et s'en emparent.

Un détachement de cavalerie s'avance alors sur les derrières de l'armée royale qui achevait de défiler; six cavaliers vendéens, dans lesquels se trouvait le brave Mayence, gendre de Cathelineau, font volte-face, se placent à la tête du pont, essuient sans reculer une décharge de mousqueterie, protègent le passage de leur arrière-garde, et rejoignent, toujours en se défendant, les Vendéens qui se rangeaient en bataille sur les positions qu'ils venaient d'enlever à l'ennemi.

Mayence, qui s'obstina à ne pas quitter le pont qu'il n'eût vu fuir le dernier rebelle, tomba dans leurs mains.

Des hussards de Chamborant et un régiment de dragons, traversent la ville au galop et se portent sur le pont; des gardes nationales actives et des paysans fédérés, s'y trouvaient déjà en éclaireurs.

Leur costume, semblable à celui des Vendéens, trompe la cavalerie rebelle, qui dans la chaleur de l'action ne distinguant pas les couleurs de la rebellion, les charge vigoureusement et les met en déroute.

Les Vendéens, postés sur les hauteurs, voyaient cette mêlée, et jugeaient les coups *des vainqueurs*, que leur erreur venait de rendre leurs auxiliaires.

Dans leur malencontreuse méprise, ces escadrons rebelles blessèrent à mort le chef des fédérés, le fameux Bridier, le commandant de la garde nationale d'Ar-

gentan, et plusieurs des leurs; la confusion se mit dans leurs rangs. L'attitude des Vendéens était imposante; le général de Laage ordonna la retraite.

La victoire des Vendéens au pont de Vrinne fut complète, et d'autant plus glorieuse qu'ils forcèrent un passage regardé comme inexpugnable, et triomphèrent de la perfidie, du nombre et de l'expérience des troupes aguerries.

Les factieux se vengèrent de leur défaite sur les royalistes qui tombèrent en leur pouvoir. Le général de Laage fit tous ses efforts pour les soustraire à leur rage homicide; il rendit la liberté à six prisonniers vendéens, et sauva le brave Mayence, qu'il fit conduire secrètement hors de la ville.

Mme le Maignant dut aussi à ce géné-

ral un asile sûr, où elle fut traitée avec les égards dus à son caractère et au malheur ! Cette respectable épouse, qui avait suivi M. le Maignant au pont de Vrinne, en fut séparée pendant l'action, et courut les plus grands dangers

Manœuvre de l'armée vendéenne sur la rive droite.

Cependant, l'armée rebelle de la rive droite, qui s'était grossie de nouveaux renforts, marchait de Sainte-Suzanne sur Brulon.

Déjà plusieurs de ses détachemens s'avançaient sur la Sarthe, et par ce mouvement, le comte d'Ambrugeac se voyait au moment d'être enveloppé.

Dans cette position critique, et n'étant pas assez fort pour résister contre la réunion des colonnes rebelles, il prit le parti d'attirer l'ennemi sur la forêt de Jupille, frontière de la Touraine, afin

d'opérer la division de ses forces, et en l'attaquant alors avec plus d'égalité, de donner aux Vendéens plus de moyens de vaincre, et de revenir occuper le pays qu'ils étaient forcés d'abandonner.

Cette manœuvre avait encore pour but de placer l'armée rebelle dans l'alternative d'évacuer le pays, ou de soutenir un engagement sur un point qui l'eût placée entre le corps d'armée du général d'Andigné et celui du comte d'Ambrugeac.

La position difficile où se trouvaient les Vendéens, ne fit qu'ajouter une nouvelle énergie à leur dévouement; tous jurèrent de périr les armes à la main.

Appuyés par de nouvelles colonnes, venant de la Flèche, les rebelles s'avançaient et gagnaient le Lude.

Le comte d'Ambrugeac se rendit à Courcelles, où il campa, et feignit ensuite un mouvement qui porta l'ennemi sur la route de Luché, tandis qu'en lui dérobant sa marche, il gagna la forêt de Jupille, où il avait résolu de prendre position.

Affaire de Jupille.

Sans perdre un seul instant, le comte d'Ambrugeac se porta, au pas de course, sur le bourg de Jupille, et s'en rendit maître au cri de *vive le Roi!*

En vain les fédérés tentèrent-ils de s'opposer aux progrès des royalistes, ils furent repoussés vigoureusement.

C'est à l'affaire de Jupille que le lieutenant Kermel, fils d'un gentilhomme breton, père de douze enfans, fut grièvement blessé au commencement de l'action; il combattit à côté de deux de ses

frères, qui se distinguèrent, ainsi que lui, à la tête de l'avant-garde, qu'ils suivirent toujours à pied.

Les royalistes se conduisirent avec la plus grande modération. En quittant Jupille, pour se porter en avant, le comte d'Ambrugeac prit des otages pour la sûreté de M. de Kermel, qui ne put être transporté, et il les rendit en échange de cet officier, après sa guérison.

Les Vendéens attaqués la nuit dans leurs bivouacs par des fédérés, courent sur eux, les enfoncent, et font plusieurs prisonniers.

Après cette affaire, le comte d'Ambrugeac jugeant nécessaire de rassurer les habitans du Mans, et d'entretenir leur confiance dans les efforts des armées

royales, revint s'établir à deux lieues de cette ville.

Passage de la Sarthe.

Dans cette marche, les Vendéens soutinrent deux attaques successives, et après avoir fait trente-huit lieues en quarante-trois heures, ils repassèrent la Sarthe à Fillé, le 25 juin, et se portèrent sur le château de Viré, situé sur une hauteur, entre Brulon et Sainte-Suzanne, dont un pont très-étroit est la seule avenue.

La position de ce château étant des plus avantageuses, le comte d'Ambrugeac s'y retrancha, s'approvisionna, et attendit l'ennemi.

De son côté, le général d'Andigné avait rassemblé au village des Anges les divisions du corps d'armée qu'il commandait en personne; elles s'y trouvèrent réunies

le 28 juin, au nombre de trois mille hommes, et tandis que le général Achard, commandant les forces ennemies sur la rive droite, se dirigeait, avec une partie de sa troupe, sur le corps du comte d'Ambrugeac, dont les progrès l'inquiétaient, *Moustache*, à la tête de cent cinquante hommes, forma le projet hardi d'attaquer Laval.

Attaque de Laval.

Cette ville était fortifiée et défendue par de l'artillerie : rien ne l'arrête, il s'élance sur les retranchemens, et succombe au moment où il les franchissait. Brave jusqu'à l'excès, il trouva, sur la brêche, la mort qu'il avait affrontée tant de fois, et ne vit pas le mouvement de la division, qui se replia sur le centre, après la perte de son intrépide chef.

Les Vendéens s'apprêtaient à revenir,

avec des forces plus égales, pour venger ce guerrier, dans le lieu même témoin de son courage audacieux.

Les succès et les revers enflammaient également les Vendéens de la rive droite; tous eussent versé avec joie jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense du trône.

Suspension des hostilités.

Mais le grand œuvre de l'Europe était consommé, et le Roi rétabli dans l'héritage de Saint-Louis..... La guerre devait cesser en France quand le retour de *Louis-le-Désiré* rendait la paix aux nations; on put sans crainte suspendre les hostilités.

Occupation par les Vendéens de Laval et du Mans.

Le général d'Andigné fit son entrée à Laval; une escorte de gendarmes alla au-devant de lui. L'un d'eux était décoré de la croix de la légion d'honneur, il l'avait

obtenue en combattant contre les Vendéens dans l'affaire de Cossé, où le chevalier d'Andigné passa pour avoir été tué.

Ce général fut reçu à Laval avec les acclamations de l'alégresse; les bons habitans ne pouvant la faire éclater aux yeux du Roi, en adressaient l'expression à celui qui les avait guidés en son nom.

Le comte d'Ambrugeac fut accueilli au Mans avec les mêmes transports; la ville lui décerna une épée d'honneur, avec ces mots gravés sur la poignée : « La ville « du Mans reconnaissante, au comte « d'Ambrugeac. »

Traité de paix.

Sur la rive gauche, les différens corps restés armés dans le Bocage, où les troupes rebelles craignirent toujours de s'engager, avaient aussi suspendu toute agression. Une partie des généraux se réunit à la

Toussaille, pour discuter un traité de paix. *

Influence des armées royales de l'Ouest.

Les Vendéens s'étaient rendus redoutables sur les deux rives de la Loire; leur attitude militaire acquérait chaque jour plus de consistance, et la diversion qu'ils opérèrent sur la masse des forces rebelles, eut la plus grande influence sur les événemens.

Ces courageux habitans de l'ouest, inaccessibles à la crainte, insensibles aux privations, endurcis à la fatigue, eurent cette fois à lutter, non comme en 1792, contre des troupes indisciplinées, composées de recrues, mais contre une armée aguerrie par vingt années de combats et de succès; et pourtant ils triomphèrent

* Ce traité fut signé à Chollet, le 26 juin 1815, et rendu officiel peu de jours après.

souvent de ces vétérans de la victoire.

L'armée vendéenne était un but d'espérance pour les amis de la cause légitime, un sujet permanent d'alarmes pour l'usurpateur.

Vendéens! peuple généreux et fidèle, qui combattiez par sentiment et par devoir, qui cherchiez au poste le plus périlleux, non la célébrité, mais le bonheur de faire davantage pour la cause sacrée du trône; vous, qui sans ambitionner la gloire, occupâtes toujours la renommée; qui n'aspiriez point aux distinctions, mais à l'honneur de servir DIEU ET LE ROI; après avoir acquis pendant la guerre une si juste réputation, vous forçâtes vos ennemis, en traitant, à céder à l'ascendant que vous donne votre courage, et surtout votre inaltérable constance; vous

pûtes dicter des conditions, il ne vous en fut jamais imposé!.... Et quand la force des événemens permit de devenir avare du sang français, alors, comme toujours, vous montrâtes cette élévation, sublime dans sa simplicité, qui vous caractérise!.....

La paix, qui partout ailleurs fut reçue comme un bienfait, ne vous sembla qu'un pénible sacrifice et l'immolation de l'honneur des armes vendéennes..... Pour la première fois depuis vingt-cinq ans, votre abnégation de vous-mêmes vous coûta un regret!....

Quand le vertige révolutionnaire exila du reste de la France la religion, la morale et les antiques institutions de nos pères, elles se refugièrent dans la Vendée; repoussées jusque-là, elles s'arrêtèrent

aux limites des provinces de l'ouest, et s'y trouvant dans leur véritable patrie, elles se conservèrent dans les ames des Vendéens, sortis purs du creuset de l'adversité.

C'est particulièrement dans le Bocage, dont le nom seul, en rappelant tout le charme de la nature, ramène à des idées d'innocence et de simplicité, que le naturel vendéen se montra dans toute sa beauté.

Ses heureux habitans, soumis aux lois qui protégeaient leur bonheur depuis tant de siécles, ne furent point tentés d'acheter, aux dépens de leurs vertus, des biens qu'elles seules pouvaient leur assurer; ils étendirent à tous les objets de leur respect et de leur amour, le principe sacré de la légitimité; ces sentimens qu'ils gardent

à leurs anciens suzerains, devinrent les bases les plus solides de leur inviolable attachement au monarque.

Chrétiens résignés, ils souffrirent sans murmure d'être appelés *Brigands* par ceux à qui tous les crimes étaient devenus familiers.

Sujets dévoués, ils affrontèrent la mort pour le prouver, et rien n'arrêta leur devouement.

Dépourvus d'armes, l'outil destiné à féconder le champ nourricier de leurs enfans, leur servit à défendre la tombe de leurs pères, l'autel, et le sceptre de nos rois.

Victimes des horreurs de la guerre, ils n'eurent du soldat que le courage; aucune violence, aucun excès ne deshonora leurs défaites, et ne ternit leurs succès.

La désertion est sans exemple parmi eux; la trahison ne souilla jamais les pages de leur histoire, elles sont pures comme leurs cœurs!.... Elles consacrent cette vérité, que les principes religieux, source des bonnes mœurs, consolident les empires; et, comme leurs contemporains, la postérité dira des Vendéens : « Ils furent « toujours fidèles, parce qu'ils restèrent « toujours vertueux. »

SOMMAIRE.

Sentimens des Bretons. — Description du pays insurgé. — Formation des corps d'après le mode des premières guerres de la Bretagne. — Obstacles vaincus par le zèle courageux des Bretons. — Commandement en chef confié au comte de Sol de Grisolle. — Division de son armée. — Proscription des anciens chefs. — Conduite généreuse des frères de Georges Cadoudal. — Ardeur impatiente des Bretons. — Premier engagement. — Mouvement général de l'armée du Morbihan. — Dispositions des généraux ennemis. — Affaire de Sainte-Anne. — Modération des Bretons après le succès. — Prise de Ploermel. — Occupation de Josselin. — Secours promis par l'amiral Hotham. — Marche de l'armée sur Redon. — Attaque de cette ville. — Combat de Muzillac. — Déroute de l'ennemi. — Jonction de la division Coislin à l'armée royale. — Débarquement de munitions, effectué à Foleux. — Réunion des corps ennemis dans le Morbihan. — Bataille d'Auray. — Cruauté de l'ennemi. — Retraite de l'armée bretonne sur Plumergat. — Propositions de paix. — Réponse du comte de Sol. — Situation de l'armée royale. — Légions mobilisées dans le Finistère. — Sacrifices et actions des chefs de l'insurrection dans Ille-et-Vilaine. — Affaires partielles dans les Côtes-du-Nord. — Opérations militaires sur les rives de la Vilaine. — Attaque de Guerande. — Accroissement de l'armée royale. — Reprise de l'offensive par les Bretons. — Soumission des rebelles. — Retour de l'ordre et de la paix.

ARMÉE ROYALE

DE

LA BRETAGNE.

Potiùs mori quam fœdari!

« Plutôt mourir que de s'avilir! » Telle est la devise des armes de la Bretagne; tel fut, en 1815, le cri de ralliement des Bretons; tel sera toujours le sentiment des braves habitans de l'Armorique.

Sentimens des Bretons.

Depuis vingt-cinq ans cette province fournit au Roi de courageux défenseurs.

En vain les fureurs sanguinaires de la

tyrannie frappèrent-elles plusieurs de leurs chefs intrépides, elles ne firent qu'exciter la haine des Bretons, sans lasser leur constance; toujours ils surent combattre avec gloire, et mourir avec honneur.

Ceux qui échappèrent à la proscription, et au sort qui leur étoit destiné, parcoururent le Morbihan et les départemens adjacens dès les premiers jours de mars 1815. Ils parlèrent encore au nom de la légitimité, et bientôt la Bretagne fut sous les armes.

Description du pays insurgé.

La partie inférieure du pays est pauvre; son sol est couvert de landes incultes, dont l'aridité ne laissait au soldat breton ni l'espoir d'une ressource, ni la certitude d'un gîte. Les huttes éparses à de longues distances les unes

des autres, fournissent à peine un abri à leurs habitans; leur dénuement est tel, qu'il rend souvent la générosité sans effet, et leur bonne volonté stérile; mais le courage supplée à tout. Le Breton ne se laisse pas rebuter par les obstacles, lors même qu'il ne les a pas prévus; il s'attache seulement à les vaincre.

Sans attendre d'être secourus, sans s'informer de l'opinion de leurs voisins, si ce n'est pour s'unir à eux ou pour les combattre, couverts des dépouilles des animaux dont ils purgent leurs forêts, sans autres armes que le bâton qu'ils manient avec tant d'adresse et une agilité entretenue par un exercice journalier, les Bretons quittent leur hutte natale. *A la garde de Dieu*, ils se répandent sur leur terre sauvage, presque sans espérance,

mais avec la volonté du succès; et privés de tout appui, se fortifient contre le péril, en répétant leur cri de guerre : « Plutôt mourir que de s'avilir! »

Formation des corps d'après le mode des premières guerres de la Bretagne.

C'est dans le Morbihan que se forma l'armée royale de la Bretagne. Les commandans de paroisses furent les premiers à organiser l'insurrection sur les bases de l'ancienne guerre. Ils réunirent les hommes qu'ils trouvèrent capables de servir le Roi. S'ils eussent demandé tous ceux qui en avaient le désir, il n'est pas un hameau qui ne fût demeuré désert dans cette province fidèle, tant l'ardeur des Bretons était sincère et unanime.

Obstacles vaincus par le zèle courageux des Bretons.

Buonaparte redoutait l'énergie des anciens chefs bretons; aussi, un des premiers actes de son autorité, en 1815, fut

de les proscrire. Des espions, chèrement payés, étaient chargés de les découvrir et de les livrer : ces mesures et les dangers auxquels elles exposaient ces braves, ne firent qu'en augmenter le nombre. Les poursuites actives, dirigées contre eux, ne purent étonner leur courage; au travers de mille embûches, ils parcouraient la nuit tous les lieux où ils espéraient réunir les amis de la monarchie en état de la servir et de la défendre.

Assurés du bon esprit des Bretons, les généraux et les officiers supérieurs s'assemblèrent pour former les divisions, et déterminer le moment des hostilités.

Commandement en chef confié au comte de Sol de Grisolle.

Le maréchal de camp, comte de Sol de Grisolle, prit le commandement en chef de l'armée. Les généraux Bernard de Marigni (cordon rouge), le comte de

Floirac, et le marquis de Laboissière, commissaire du roi, unirent leurs efforts aux siens.

Les droits d'ancienneté n'étaient point invoqués pour obtenir la préférence. Sans ambition, comme sans jalousie, les officiers bretons obéissaient ou commandaient, selon qu'ils pouvaient servir plus utilement la cause du Roi.

Des chefs recommandables et investis de la confiance générale, furent appelés au commandement des divisions.

Division de son armée.

La légion d'Auray, composée en partie de marins, qui avaient fait leurs premières armes sous le général Georges Cadoudal, fut confiée à Joseph Cadoudal, l'un de ses frères.

L'autre frère du général Georges,

Louis Cadoudal, eut le commandement d'Ambon.

L'ancienne division du comte de Sol de Grisolle (Redon) fut mise sous le commandement du chevalier de Secillon;

Celle de Bignan, sous celui de le Thiez.

Le Ridant, ancien aide de camp du général Georges Cadoudal, fut placé à la tête de la légion de Vannes : il avoit sous ses ordres le brave Gambert.

Le Mentier de Léhelec, commanda celle de Josselin;

Guillemot (Julien), fils du fameux général Guillemot, surnommé *le Roi de Bignan*, celle de Pontivy;

Et le Douairain de Lemot, la légion de Ploermel.

Dans la même unité d'action, messieurs Pillet, de Boishamon, Bouteville de Keraramais et Duval, organisaient, dans Ille-et-Vilaine, d'après les ordres du chevalier de Busnel, ancien adjudant-général du grand état major des armées de Bretagne.

Le comte de Cornouailles (descendant des ducs de Bretagne), et Coroller, armaient dans le Finistère.

Le comte de Coislin opérait entre la Loire et la Vilaine, et le comte de Corson, dans les Côtes-du-Nord.

La plupart de ces chefs avaient servi dans la première guerre de la Bretagne. Une foule d'officiers distingués par leurs talens et par leur zèle, se joignirent à eux, et donnèrent, sous leurs ordres, des preuves d'un brillant courage.

Tous avaient souffert des violences de l'usurpateur. Proscription des anciens chefs.

Le Comte de Sol de Grisolle gémit dix ans dans les fers.

Le Ridant, le Thiez, de Sécillon et plusieurs autres, subirent également la plus dure captivité.

Gambert fut excepté de toutes les amnisties, et sa proscription fut permanente.

Tout ce qui portait le nom de Cadoudal devint l'objet constant de la haine de Buonaparte : Georges fut immolé juridiquement; le plus jeune de ses frères, à peine âgé de seize ans, déjà connu par plusieurs actions courageuses, fut arrêté chez son père. Dans sa translation à Lorient, il reçut la mort de la main des

gendarmes chargés de l'y conduire *. Les deux autres, Joseph et Louis Cadoudal, ayant trompé la vengeance du despote,

* Ainsi finit ce jeune guerrier, dont les premiers pas dans la carrière des armes donnaient de si brillantes espérances.

Il n'avait que seize ans, et son frère Georges refusait de l'admettre dans l'armée à cause de sa trop grande jeunesse. Mais ce que lui refusait la prudence du général, il l'obtint par son courage.

Auray était occupé par les républicains ; le jeune Cadoudal se présente seul à la porte de cette ville, arrête deux gendarmes à cheval, en tue un, fait l'autre prisonnier, et le conduit avec ses chevaux à l'état major de son frère, qui récompensa sa bravoure en lui permettant d'exposer sa vie dans les rangs des Bretons pour le service du Roi.

Cette action d'éclat fut le prélude de beaucoup d'autres. Il vengea le général de Tinteniac, en immolant à ses mânes le soldat qui venait de lui donner la mort, et dans tout le cours de la guerre, on le vit toujours au poste le plus périlleux.

en se dérobant à ses coups, leur père fut désigné pour troisième victime.

Dans la crainte de soulever le canton où il était honoré et chéri, on n'osa faire arrêter ce respectable vieillard, âgé de soixante-douze ans; et il fut assassiné à Klano, commune de Brech, à la porte même de son habitation.

Ses meurtriers, signalés à l'autorité par la clameur publique, furent arrêtés pour la forme, et relâchés peu de jours après, sans jugement.... Avant cet assassinat, ces misérables étaient des marins sans fortune, bientôt ils acquirent des propriétés....

Conduite généreuse des frères de Georges Cadoudal.

Joseph et Louis Cadoudal avaient à venger leurs frères et leur père sacrifiés. Cependant aucun excès ne souilla leurs mains ni ne ternit leurs armes; et lors-

que, par suite des chances de la guerre, ils furent, en 1815, maîtres des assassins de leur vieux père, ils les respectèrent comme leurs prisonniers, et les sauvèrent du ressentiment de leurs soldats prêts à les frapper, en s'écriant « qu'ils n'avaient pas pris les armes « pour venger leurs injures personnelles, « mais seulement pour servir le Roi. »

C'est par de tels sentimens que les fidèles soutiens du trône de Saint Louis se montrèrent dignes de le défendre.

Ardeur impatiente des Bretons.

Les apôtres de la légitimité faisaient chaque jour de nouveaux prosélytes; les rangs de l'armée royale se grossissaient, et les Bretons ne souffraient plus qu'avec impatience les retards apportés par la prudence, et les sages combinaisons de leurs chefs. Leur élan ne pouvait plus être

contenu; ils demandaient à combattre, et tous ambitionnaient de porter les premiers coups.

Premier engagement.

Joseph Cadoudal eut cet honneur, il balaya la côte des douaniers et des colonnes mobiles, et prépara ainsi le succès des débarquemens d'armes et de munitions, que de fidèles mandataires avaient été chargés de demander au gouvernement Britannique.

Mouvement général de l'armée du Morbihan.

Le mouvement général de la Bretagne était organisé.

Dès le 23 mai, le premier rassemblement se fit à Auray; il était juste que cette ville fidèle vît se former dans son sein cette armée qui allait défendre la cause sacrée de la légitimité si chère à ses habitans.

Ce premier rassemblement fut de huit cents hommes : les braves chefs de

bataillons de Margadel, Gambert, Galles, Rohu, Lainé, et les trois frères Guillemot, proportionnant leurs levées au nombre des armes qu'ils avaient pu réunir, furent les premiers à mobiliser les hommes qu'ils avaient enrôlés.

Dispositions des généraux ennemis.

A la nouvelle du soulèvement du Morbihan, les généraux ennemis firent sortir de Lorient les régimens de ligne, réunirent les *fédérés*, et les dirigèrent, le 10 mai, sur les points menacés. Les troupes ennemies, se flattant de réduire des paysans qu'elles croyaient facilement intimider, s'avançaient avec confiance sur Sainte-Anne.

Affaire de Sainte-Anne.

Non loin de ce lieu, est un champ consacré par le souvenir; les Bretons l'ont nommé le *Pré-des-Martyrs*, en mémoire des victimes de Quiberon, im-

molées à cette place, vingt ans auparavant. Chaque année, par de pieux pélerinages faits nu-pieds, les Bretons rendent un hommage religieux à leurs mânes révérés.

La justice divine semblait y avoir conduit les enfans de leurs bourreaux pour y subir le châtiment que méritaient leurs crimes.

L'ennemi s'avança par Auray.

La légion le Thiez était placée aux avant-postes, sur la route qui conduit à cette ville.

Un bataillon de cette légion, commandé par Guillet, fut vivement attaqué; un feu serré reçut l'ennemi. Joseph Cadoudal, voyant ce bataillon engagé, s'approcha à pas de course à la tête de sa légion.

Les braves Gambert, de Margadel et Galles prennent les rebelles sur leur droite, tandis que le général de Sol, avec une partie de la légion d'Auray, les attaque de front et sur leur flanc gauche.

L'ennemi était en force et abondamment pourvu d'armes et de munitions; il comptait dans ses rangs des soldats vieillis dans les camps.

Les royalistes, en petit nombre, n'étaient pourvus que de cinq cartouches par homme; mais ils avaient pour guides des chefs courageux. Ils étaient Bretons, et se battaient dans les mêmes lieux où leurs frères d'armes périrent pour la cause sacrée qu'ils défendaient comme eux.

Les soldats royaux, après plusieurs feux de pelotons, foncent à la baïonnette : au premier choc l'ennemi est entamé

dans son centre; chaque pas que font les Bretons dans ce champ de douleur où repose la cendre des martyrs de la royauté, les anime davantage; chacun d'eux sent doubler sa force et brigue le poste le plus dangereux. Vincent Guillemot, que son courage y plaçait toujours, aborde seul une brigade de gendarmerie, tue le brigadier, s'empare de son cheval, et fait prisonnier les trois autres gendarmes.

L'affaire fut des plus vives; malgré l'avantage du nombre, les rebelles, enfoncés sur tous les points, cherchent à se replier.

Ils ne pouvaient effectuer leur retraite que par un seul chemin, sur lequel une habile disposition du comte de Sol avait placé une réserve, dont le feu croisé joncha bientôt de morts ce passage.

Le combat de Sainte-Anne, donné sur

le *Pré-des-Martyrs*, devint un sacrifice expiatoire de la sanglante journée de Quiberon, les rebelles furent écrasés; de tout leur bataillon, cinquante hommes seulement rentrèrent à Vannes. Des deux officiers supérieurs qui les commandaient, l'un fut tué; l'autre blessé grièvement, fut fait prisonnier par le commandant de bataillon Galles : c'était le fameux Josse, avocat à Lorient, chef des *fédérés* ou *libéraux actifs*.

Modération des Bretons après le succès.

Amené à Joseph Cadoudal, il se jeta à ses pieds en fondant en larmes, et lui demanda la vie au nom de ses enfans. « Les royalistes ne font pas la guerre « aux prisonniers (répond le brave Ca- « doudal), asseyez-vous à ma table et « buvez à la santé du Roi, je vous rends « la liberté en son nom. »

Il le renvoya, exigeant de lui pour toute rançon de rendre compte aux *fédérés*, à son arrivée à Vannes, de la générosité des *brigands* envers leurs prisonniers.

Josse le promit, et tint parole.

Ainsi, dès les premiers instans des hostilités, les Bretons donnèrent la preuve, que, terribles dans les combats, ils n'étaient plus qu'humains après l'action.

Leur soumission à la volonté du Roi fut telle qu'ils ne se permirent ni violences, ni représailles. Les chefs de l'armée bretonne, presque tous dépouillés par la révolution, se trouvaient au milieu de leurs spoliateurs; ils disposaient d'une armée victorieuse : et pourtant les propriétés et les personnes furent respectées. Quelle noble et puissante réfutation des calomnies qui servirent de prétexte à une révolte criminelle !

Immédiatement après l'affaire de Ste.-Anne, l'armée royale s'avança sur Ploermel par Plaudren et Serrant; son effectif était alors de douze cents hommes, non compris le bataillon Francheville qui, par le zèle et l'exemple de cet officier, prenait chaque jour un nouvel accroissement.

Le comte de Sol détacha quarante hommes du bataillon Galles, commandés par le Vigouroux, capitaine, de Baden, ancien officier des voltigeurs du général Georges, et les dirigea sur port Navalo, pour s'emparer des munitions renfermées dans le fort, afin d'en approvisionner l'armée qui avait épuisé les siennes.

Le premier combat qu'elle avait si vaillamment soutenu, indiqua aux Bretons le point où ils pouvaient se rallier à l'éten-

dard royal; ils accouraient en foule: ceux que le défaut d'armes empêchait d'admettre dans les rangs, en conservaient le désir et l'espoir; chacun cherchait à servir le Roi, et la volonté en donnait les moyens. Le trait suivant peint le caractère des Bretons et le sentiment qui les animait.

Prise de Ploermel.

L'armée royale marchait sur Ploermel dans le moment de la foire qui s'y tient annuellement; elle avait passé la nuit à Serrant, distant de deux lieues seulement de cette ville. Les généraux avouaient hautement le dessein d'entrer à Ploermel, et il était connu d'un grand nombre d'habitans des bourgs voisins, qui avaient traversé les cantonnemens de l'armée pour se rendre à la foire, où se trouvaient plus de six mille ames.

Digitized by Google

Là, des gens de toutes les opinions, et notamment les *fédérés* de la ville, étaient réunis. Un seul mot pouvait contrarier les projets des royalistes. La discrétion des paysans fut telle, que sur plus de cinq cents personnes qui étaient instruites, il ne s'en trouva pas une seule d'indiscrète. Les hommes, les femmes, les enfans même, par un sentiment unanime, ne laissèrent échapper ni une parole, ni aucun signe qui les trahît : tous observèrent le plus profond silence même envers ceux dont les principes étaient conformes aux leurs, dans la crainte que l'expression involontaire de leur contentement, en éveillant l'attention, ne donnât l'alarme à l'ennemi.

Cette prudence eut son effet ; les rebelles surpris, ne furent informés de l'ar-

rivée de l'armée royale; que par le bruit de la fusillade, qui s'engagea aux portes de la ville.

Le brave Laurec, qui s'était distingué par son courage dans les anciennes guerres, placé à l'avant-garde, s'avance seul sous les murs de Ploermel, reçoit une décharge à onze pas, se retourne vers ses soldats et dit, sans émotion : « En « avant, camarades, l'ennemi paraît dis- « posé à se défendre. » Il donne le premier, sa compagnie le suit, trois des siens sont blessés; les Bretons se précipitent, onze rebelles sont mis hors de combat, et deux tués; les postes sont enlevés, et bientôt le cri libérateur de *vive le Roi* retentit dans cette ville, où naguère celui de la rebellion insultait aux sentimens de ses habitans fidèles.

Occupation de Josselin.

Le 28, le comte de Sol se porta à Josselin. Là, le commandant de Francheville réunit à l'armée un bataillon de neuf cents Bretons : déjà ces braves avaient chargé l'ennemi à Noyalo, et lui avaient fait éprouver une perte de plusieurs hommes.

La jonction des forces décida le général en chef à marcher au-devant de l'ennemi.

Le premier juin, l'armée royale revint sur Ploermel, et s'avança par Malestroit sur Redon, pour repousser un bataillon de rebelles sortis de Rennes, dans l'intention de *fédérer* le Morbihan.

Ce bataillon fut forcé de rentrer dans cette ville, sans avoir pu effectuer son projet : rencontré dès ses premiers pas

par la légion Sécillon, il fut attaqué et défait.

Partout les royalistes recueillirent les vœux et reçurent l'appui des Bretons. A cette époque, MM. Renaud et Duhanlay, riches propriétaires, qui donnèrent constamment des preuves de leur attachement à la cause légitime, bravant tous les dangers et la surveillance des gardes-côtes, se rendirent auprès de l'amiral Hotham, pour cautionner de leur fortune les secours réclamés au nom de l'armée royale; ils les obtinrent.

Secours promis par l'amiral Hotham.

L'armée doubla les étapes et marcha pendant neuf lieues sans s'arrêter pour se rapprocher de la côte; elle traînait après elle ses blessés, qu'elle ne voulait pas laisser à la merci des rebelles. Le temps était affreux; les chemins fangeux,

Marche de l'armée sur Redon.

même dans la belle saison, étaient alors presque impraticables : le trajet était long et pénible, et le dénuement des Bretons si grand, que la plupart manquaient de souliers ; mais ils marchaient toujours, et rien ne lassait leur courage : enfin l'armée arriva, le 4 juin, sous les murs de Redon.

Attaque de cette ville.

Le comte de Sol donna l'ordre au major Penhoët de s'emparer du faubourg Saint-Nicolas et du pont d'Auquefer, et se disposa à attaquer la ville.

Gambert marcha en avant, culbuta l'ennemi, et fraya le chemin à l'armée.

Lainé, commandant de bataillon, entre sur ses pas ; un officier rebelle veut s'opposer à ses progrès, il le saisit ; une lutte corps à corps s'engage, l'officier succombe, et Lainé rapporte à son chef

de légion (Joseph Cadoudal), l'épée de son adversaire.

On se bat dans les rues, les rebelles se replient sur la place, pour gagner la tour crénelée de l'église, qui joint l'hôtel-de-ville. Le comte de Sol apercevant ce mouvement, fait approcher ses divisions; la mêlée la plus vive s'engage, les royalistes cherchent les points les plus rapprochés de la tour; les fenêtres, les toits des habitations, le faîte des édifices occupés, sont bientôt autant de postes avantageux aux Bretons.

Le combat devient des plus meurtriers. MM. de Corson, de Breteché, Pioget, Hervieux et le Car, officiers de l'armée royale, se signalèrent particulièrement; ils furent tous blessés dans cette action. Le jeune Guillemot, âgé de 17 ans,

se fit aussi remarquer par son courage : il combattait auprès de son frère, et reçut deux blessures, sans quitter le champ de bataille, où se distinguaient à l'envi huit braves de son nom.

L'ennemi pressé continua à se précipiter vers la tour, le passage qui y conduit est jonché de rebelles; c'est là que l'intrépide Langourla, dernier rejeton d'une ancienne et noble famille, fut atteint de deux balles, et expira sur les corps de plusieurs ennemis tombés sous ses coups.

Le petit nombre de rebelles qui pénétra dans la tour, suffit pour la défendre *; les Bretons, dépourvus d'artillerie et de munitions, ne purent forcer cette forte position protégée par plusieurs pièces de canon.

* Buonaparte accorda la croix d'honneur à tous les officiers qui avaient défendu ce poste.

Le général de Sol, maître du reste de la ville, l'occupa jusqu'au lendemain, 5 juin, et, ainsi qu'il l'avait résolu, se dirigea sur le point où devait s'opérer un débarquement.

L'armée royale passa l'Oût près de Peillac, s'arrêta un jour à Rochefort, et par Questembert se porta sur Muzillac, où elle arriva le 9.

Le général Rousseau, de concert avec le préfet du Morbihan, entretenait une police active; la surprise de Ploermel avait éveillé la vigilance des autorités rebelles; les progrès des Bretons, l'accroissement de leur armée, le courage qu'ils avaient déployé dans les combats, faisaient craindre alors cette *poignée de brigands* que l'on avait d'abord regardée comme si peu redoutable.

Averti de la marche de l'armée royale sur la côte, le général Rousseau sortit de Vannes, dans la nuit du 9 au 10 juin, avec une nombreuse infanterie et des escadrons de grosse cavalerie : cette réunion de forces ayant pour but principal de s'opposer au débarquement projeté, il s'avança sur Muzillac.

Combat de Muzillac.

Quelques cavaliers royaux, envoyés en reconnaissance, furent enveloppés par l'avant-garde ennemie.

Le général Rousseau profita de cet avantage, et tomba sur les postes avancés des royalistes.

Son attaque fut si prompte qu'elle eût pu faire éprouver le plus grand échec à l'armée royale. Mais le comte de Sol et le marquis de Laboissière avaient reconnu d'avance la position, et assigné à cha-

que corps les points qu'ils devaient occuper en cas d'alerte.

Malgré l'attaque inattendue des rebelles (la seule de ce genre qu'ait éprouvée l'armée royale, dans toute la campagne de 1815), l'ordre et la discipline y étaient si bien observés, que chacun se trouvait sous les armes quand l'ennemi se montra.

Joseph Cadoudal gardait la tête du pont de Penêsclus; le général Rousseau tenta vainement d'en forcer le passage. Après des efforts répétés, il disposa ses tirailleurs dans les jardins qui couvrent la rive droite, et protégé par leur feu, chercha, pour traverser la rivière, un endroit guéable dans le marais.

Repoussé encore sur ce point par les bataillons le Thiez et Margadel, qui gar-

nissaient les hauteurs du côteau opposé, le général Rousseau fit placer son artillerie à mi-côte, et la pointa sur la crête du côteau occupé par les Bretons.

Il réussit alors à faire passer une colonne sur le pont d'un moulin.

Cette colonne gravit la montagne, et la fusillade la plus vive s'engagea; elle se soutint long-temps, mais le feu des royalistes s'éteignait par degrés, faute de munitions : les habitans de Muzillac, attentifs au combat, s'en aperçurent; alors les femmes se mirent à fondre leurs couverts, leurs plats d'étain, tous leurs ustensiles de ménage; elles en firent des balles, et pendant la durée de l'action, ne cessèrent d'en porter sur les points les plus menacés. Ce secours ranima le feu des Bretons. La division le Thiez résistait

avec opiniâtreté, quoique avec désavantage.

Un paysan qui combattait pour la première fois, chargé par deux voltigeurs, fuyait devant eux. Le chevalier de Margadel l'aperçoit, arme son fusil, couche en joue les deux soldats, les tue de ses deux coups, et se retournant alors froidement vers le fuyard : « c'est ainsi « lui dit-il, qu'on reçoit l'ennemi. » Le paysan rassuré par cette action, retourne au feu, et se bat à merveilles.

Dans ce moment, le bataillon de Margadel, dont les élèves du collége royal de Vannes formaient la première compagnie, appuie la division le Thiez, et déborde les rebelles. Cette attaque contraignit l'ennemi à prendre la défensive. La confusion se met dans ses rangs; il

plie, et repasse en hâte la rivière; les Bretons s'y précipitent après lui. Rien ne saurait donner une idée de la bravoure de cette jeunesse ardente; sous le feu des canons, dans l'eau jusqu'à la poitrine, élevant leurs fusils au-dessus de leurs têtes, ces braves continuent à faire sur l'ennemi un feu roulant.

Déroute de l'ennemi.

Bretons et rebelles abordent ensemble sur l'autre rive; le jeune Nicolas, capitaine de ces intrépides élèves, reçoit la mort en s'élançant un des premiers sur le rivage; deux de ses compagnons Lethiec et Questel tombent à ses côtés *, et bientôt après, MM. de Guerri, officier distingué, et le brave Thomas, fils d'un chef de paroisse, eurent le même sort. Ce dernier

* Le Roi, par son ordonnance du 27 juin 1816, a répandu ses bienfaits sur les familles de ces braves élèves.

fut trouvé étendu sur la terre, tenant entre ses dents sa cartouche qu'il déchirait, au moment où il reçut le coup fatal.

Vivement poursuivis, les rebelles fuient en désordre; leur général cherche à les rallier, et veut passer un gué; il y trouve le commandant Galles, une action s'engage. Cet officier, quoique blessé, reste à la tête de son bataillon, et repousse l'ennemi.

Forcé sur tout les points, le général Rousseau veut opérer sa retraite, mais elle lui est coupée par Gambert, qui l'attendait sur le revers de la route de Berric.

Le fils de Gambert, âgé de seize ans, placé en avant dans la plaine, se trouvait à cinquante pas des rebelles; son père lui ordonne d'essuyer leur feu, sans riposter, afin de ménager ses cartouches; de

laisser approcher l'ennemi à cinq pas, de tirer alors, et de fondre ensuite à la baïonette.

Ce jeune homme courageux exécute cet ordre avec sang froid et précision; il attend l'ennemi, tire à cinq pas, se précipite et démonte deux cavaliers.

Les paysans, transportés d'admiration, le proclament leur capitaine.

Non loin de là, le brave Gambert répétait à son bataillon l'ordre qu'il avait donné à son fils.

Ce bataillon soutint, sans se laisser entamer, une charge de cavalerie des plus vigoureuses, dans laquelle les rebelles eurent trente hommes mis hors de combat, et vingt chevaux tués.

Les Bretons, maîtres du champ de bataille, repoussèrent l'ennemi jusqu'au

bourg de Theix. Dans ce moment, de Francheville, à la tête de son bataillon, déboucha sur l'ennemi, et arriva assez à temps pour partager la gloire de ses compagnons d'armes.

Un nouveau combat s'engage sur ce point; la route est bientôt couverte de morts et de blessés. Dans cette journée, dix officiers de l'armée rebelle furent faits prisonniers; la colonne ennemie aurait été entièrement détruite, si les royalistes l'avaient poursuivie; mais leur but était de se porter sur le point du débarquement, et cette poursuite les en eût éloignés.

La victoire que remportèrent les Bretons fut complète; elle leur donnait plus de facilité de s'approcher de la côte, pour recevoir les secours attendus.

Cet avantage était précieux pour l'ar-

mée royale, dont les munitions se trouvaient entièrement épuisées.

Jonction de la division Coislin à l'armée royale.

Le comte de Sol s'avança sur la Roche-Bernard, où la division du comte de Coislin devait se réunir à lui. Déjà cette division avait affranchi soixante-dix communes, et soutenu un engagement des plus vifs sur la lisière des bois de Quessillac, où, après avoir mis cinquante rebelles hors de combat, elle était restée maîtresse du champ de bataille.

Dans cette action, le comte de Coislin, en recevant le premier feu de l'ennemi, donna l'exemple d'une brillante valeur.

Richard Provengères, commandant la cavalerie, le comte de Chevigné, Lesquen, de Courson, Lescly, le vicomte

de Soussai et Fleur-d'épine se distinguèrent particulièrement. Ces deux derniers furent blessés en combattant à la tête de leurs bataillons.

Huit cents hommes partis de Nantes se dirigèrent sur les derrières de la division Coislin, sans pouvoir arrêter sa marche.

Questembert était occupé par une colonne rebelle qui s'était grossie de la garnison de Vannes.

L'armée royale se trouvait placée entre ces deux corps; néanmoins sa bonne contenance imposa à l'ennemi, et le débarquement, protégé sur la rive gauche de la Vilaine, par la division Coislin, et sur la droite, par le général de Sol, s'effectua le 11 juin, à Foleux.

Débarquement de munitions effectué à Foleux.

Les Bretons reçurent trois mille fusils, neuf cent mille cartouches, et deux pièces de canons. Ainsi approvisionnée, l'armée royale se dirigea sur Rochefort, où elle arriva après deux jours de marche, pendant lesquels elle eut à soutenir plusieurs engagemens.

Quoique harrassés par une longue route, et la privation de tout repos, les Bretons oubliaient leurs fatigues en acquérant de nouveaux moyens de servir le Roi.

Le 14, les vedettes signalèrent une colonne ennemie au moulin de Letrehec, distant d'une lieue de Rochefort.

Le Comte de Sol marcha de front sur cette colonne. Le commandant de Francheville eut ordre de se porter sur

son flanc, tandis que le chevalier de Sécillon attaquerait ses derrières.

Ces dispositions rendaient inévitable la défaite des rebelles.

Le général Rousseau, redoutant un engagement, rentra précipitamment à Vannes, après une légère escarmouche qui eut lieu seulement entre les éclaireurs.

Le comte de Coislin repassa la Vilaine à Foleux, et rentra dans ses cantonnemens, pour y faire la distribution d'une partie des objets débarqués.

Réunion des corps ennemis dans le Morbihan.

L'accroissement de l'armée royale, celui qu'elle allait acquérir par de nouveaux débarquemens, sollicités tour à tour, en Angleterre, et dès le mois d'avril, par MM. de Laboissière, le Ridant, Breche et Louis Cadoudal, fit sentir au

lieutenant-général Bigarré, commandant, au nom de Buonaparte, la 13me division militaire, la nécessité d'augmenter encore ses forces; il fit avancer de Brest sur le Morbihan, des bataillons de canonniers de la marine et des matelots, organisés en *colonnes mobiles*. Il donna l'ordre aux régimens qui se trouvaient à Nantes, aux marins en dépôt à Lorient, ainsi qu'aux troupes disponibles, cantonnées à Rennes, de se porter sur Ploermel, et de s'y concentrer, le 18, avec les garnisons de Vannes, de Pontivy, et les escadrons de *libéraux actifs* ou *fédérés*.

L'armée royale, campée au château de Serrant, occupée du soin important de diviser les objets débarqués à Foleux, et de les mettre ainsi à l'abri de toute surprise, ne put s'opposer à

Digitized by Google

la jonction des différens corps ennemis.

Le comte de Sol fit marcher l'armée par Plaudren sur Auray.

Le lieutenant-général Bigarré combina sur ce point une attaque de quatre corps à la fois.

Le premier, qu'il commandait en personne, marchait de Ploermel sur Grand-Champ; le second, de Pontivy, par la Motte et Pluvigner; le troisième, de Lorient, par Landevant; et le quatrième, de Vannes, par Pontsal. Bataille d'Auray.

L'armée royale, placée entre la mer et quatre routes occupées par des corps ennemis, devait nécessairement recevoir ou livrer un combat. Le comte de Sol n'hésita pas; il donna l'ordre, le 20 juin, au bataillon de voltigeurs, commandé par Louis et Alexandre Dubot,

de se porter sur Sainte-Anne, où l'on avait signalé l'arrivée d'une première colonne ennemie.

Pendant ce temps, Joseph Cadoudal, avec une compagnie de tirailleurs, se porta en avant, et harcela l'ennemi toute la nuit.

Le lendemain 21, l'armée rebelle gagna le pont de Breck, pour tourner la position d'Auray.

Le pont de Breck était gardé par le Thiez et Guillemot, qui n'avaient qu'une partie de leur légion, et se trouvaient tellement inférieurs en nombre, que malgré la courageuse résistance qu'ils opposèrent à l'ennemi, ils ne purent s'y maintenir; ils se battaient en se repliant avec ordre.

Le bataillon Dagorn soutint le premier choc; ce brave chef, ferme à son

poste, fut tué en défendant la tête du pont. A ses côtés, un paysan du bourg de Bubry, tomba percé de vingt-trois coups; laissé pour mort, il se traîna pendant l'action, se cacha parmi les corps restés sur le champ de bataille, et parvint la nuit à se sauver *.

Les divisions engagées se rallièrent au bataillon Francheville, qui attendait l'ennemi au débouché du bourg. Les légions Cadoudal et de Sécillon, les bataillons Gambert et Galles étaient rangés en bataille sur la lande de Poublaie.

La totalité des corps royaux n'était pas de seize cents hommes. Les forces de l'ennemi étaient de trois mille,

* Ce brave paysan rejoignit sa légion trois semaines plus tard, et s'est signalé dans tous les combats qui se sont succédés.

appuyés par de la cavalerie et des pièces d'artillerie.

Ces ressources manquaient aux Bretons ; cette circonstance détermina le général de Sol à faire retrancher son armée derrière les fossés et les haies qui bordent cette lande.

Ce mouvement fait croire aux rebelles que les royalistes fuient ; ils s'avancent. Joseph Cadoudal se montre seul sur la lande, à trente pas en avant de sa légion, qui étoit repliée dans un fossé : cinquante cavaliers courent sur lui et le chargent ; Cadoudal les entraîne sur ses pas jusque sur le bord du fossé, le saute, et se trouve au milieu des siens.

Ils se lèvent tous, et montrent aux cavaliers ébahis une division entière servant de rempart à son chef.

Le plus grand nombre de ces cavaliers est tué ; ceux qui échappent au feu des Bretons, fuient en désordre.

L'armée ennemie s'ébranle, une partie des bataillons royaux donne.

L'intrépide du Couédic, dont la bravoure téméraire néglige toute précaution, armé d'un simple bâton, s'élance au milieu des baïonnettes, et reçoit la mort qu'il affronta si souvent. Le succès se balance ; tour-à-tour chaque parti semble prêt à l'emporter.

La mêlée devient si meurtrière, que les généraux des deux armées donnent à la fois l'ordre de la retraite.

Dans la chaleur de l'action, cet ordre ne fut pas entendu d'une partie des rebelles. Un corps s'avance sur le poste que les Bretons s'étaient choisi. Le géné-

ral Bigarré s'y porta alors avec toutes ses forces, mais il ne put le forcer. Il ordonna une charge de cavalerie.

A demi-portée, les Bretons dirigent un feu si bien nourri, qu'il ne resta que quatre hommes du premier escadron.

Le général Bigarré, furieux de cette perte, fait marcher l'infanterie en bataillon serré, lui ordonne d'avancer à trente pas des Bretons, sans tirer un seul coup. Pendant ce mouvement, qui s'exécute avec précision, le feu des royalistes fait de grands ravages dans les rangs ennemis.

Parvenue au point désigné, l'infanterie rebelle se déploie, et fait un feu soutenu; les Bretons ripostent. Les haies et les fossés qui les couvrent, les garantis-

sent, tandis qu'aucun de leurs coups ne porte à faux.

Le général Bigarré, en parcourant les rangs, est grièvement blessé, ainsi que ses deux aides de camp. Ses troupes, étonnées, plient; elles faisaient un mouvement rétrograde, lorsque leurs officiers, indignés, les rallient, et leur faisant honte de céder à un nombre inférieur, les ramènent à la charge.

La fusillade recommence avec une nouvelle vigueur; on se bat avec acharnement; les Bretons redoublent d'efforts. A chaque poste, les commandans de paroisses donnent et reçoivent les premiers coups.

L'un d'eux (Bido), dont le père avait combattu à Quiberon, exalté par ce souvenir, traverse les rangs ennemis; at-

teint de trois balles et de neuf coups de baïonettes, il combat toujours, refuse de se rendre, et n'abandonne qu'avec la vie la volonté de vaincre.

Ce sentiment était celui de la majorité des soldats royaux. Ils résistaient avec intrépidité, lorsque, dans ce moment décisif, les cartouches manquent. L'ennemi dut à cet incident ce qu'il n'avait pu obtenir de la supériorité du nombre. Les Bretons plient à leur tour; ils sont soutenus, dans leur retraite, par le bataillon Gambert, et par les légions Sécillon et Cadoudal, placées sur les hauteurs qui dominent le champ de bataille.

Les royalistes gagnent la position de la Chartreuse, défendue par le chevalier de Margadel, à la tête de son bataillon.

La vigueur de l'attaque, celle de la

défense, animaient également les deux partis; on se battait depuis trois heures du matin, sans qu'aucun des combattans sentît le besoin du repos.

Cette fois encore, les deux armées paraissaient tour à tour prêtes à saisir la victoire, l'une par le nombre, l'autre par l'intrépidité, et toutes deux par une égale résolution de triompher.

L'ennemi s'avance au pas de charge, sous le feu de la mousqueterie, serre ses rangs à chaque vide, gagne du terrain, et malgré la perte qu'il éprouve, deux fois plus nombreux encore, il emporte la position.

Plusieurs braves périrent à cette place. Rio, ancien soldat breton, qui comptait, par ses blessures, les nombreux combats des premières guerres de la Bretagne,

reçut plusieurs coups de baïonette ; ils attestèrent encore, dans cette journée, sa présence et son courage au champ d'honneur, et remplirent le vœu de ce guerrier, qui, en reprenant les armes, en 1815, s'écriait : « Je ne demande, pour « toute récompense, que l'honneur de « mourir sur une lande, en servant mon « Roi. »

Les Bretons, résolus de vendre cher à l'ennemi l'avantage passager qu'il venait d'obtenir, se replièrent sur Auray.

Le commandant de Francheville, placé, avec deux cent cinquante hommes, à l'entrée de la ville, soutint la retraite de l'armée, et arrêta l'ennemi pendant une demi-heure.

Cet officier déploya, dans ce poste périlleux, le talent et le courage dont il

n'a cessé de donner des preuves pendant tout le cours de la campagne.

La nécessité de couvrir le faubourg du Lok, obligea le comte de Sol à dégarnir la droite de son armée.

L'infériorité de ses forces ne lui permettant pas de garder tout les points à la fois, l'ennemi en profita pour pénétrer dans la ville.

Cette manœuvre coupa l'armée royale, dont une partie était déjà passée au pont de Saint-Constant. Dans ce moment, le bruit de la mort de Joseph Cadoudal se répandit; les rebelles l'accréditèrent à dessein. Cette nouvelle était fausse; mais le jeune Boussi (d'Auray), saisi de désespoir, se précipita sur le pont, et s'offrant seul aux coups de l'ennemi,

s'écria : « Puisque mon colonel est mort, « frappez. »

On ne respecta ni son courage ni sa douleur; il tomba percé de mille coups, et périt, dans la fleur de la jeunesse, victime de son erreur.

Les rebelles tentèrent en vain de forcer le passage du pont de Saint-Constant; les Bretons le défendaient avec intrépidité; et tandis qu'un combat opiniâtre se soutenait sur ce point, le général de Sol donna l'ordre d'attaquer la ville, en la tournant, et en marchant sur la même route que l'ennemi avait parcourue.

Ce mouvement s'exécuta; le commandant de Francheville traversa la rivière au pont de Tréauret, et réuni alors au commandant Galles, tous deux à la tête de leurs bataillons, s'avancent sur Auray.

Retranché dans la partie basse de la ville, le chevalier de Margadel s'y défendait avec une bravoure remarquable. Il avait reçu deux blessures, et s'y maintenait toujours.

Les Bretons reviennent à la charge; alternativement maîtres et repoussés de plusieurs rues, les combattans se les disputent pied à pied. De Langle, officier distingué, dont les deux frères avaient perdu la vie au service du Roi, fut tué en luttant corps à corps avec un grenadier rebelle.

La perte d'un de leurs chefs ajoutait encore à l'ardeur naturelle des Bretons; l'ennemi s'en ressentit, et s'en vengea par des cruautés.

Un vieillard d'Auray, âgé de quatre-vingt-dix ans, fut massacré dans son lit; Cruauté de l'ennemi.

il employait le reste de ses forces à faire des vœux pour le succès des royalistes : on l'entendit, et des barbares terminèrent, par un lâche assassinat, ses jours vertueux que le temps avait respectés.

Une femme, effrayée de cette atrocité, courut au-devant des bataillons de *fédérés*, et crut se sauver en criant VIVE L'EMPEREUR; sans l'écouter, ils tirent sur elle, persuadés qu'il ne pouvait sortir de la bouche d'un habitant d'Auray, qu'un cri d'amour pour les Bourbons.

De malheureux royalistes, dont l'opinion s'était plus énergiquement prononcée, furent saisis et attachés à des trains d'artillerie. Ainsi, par un raffinement inhumain, on voulait les faire servir d'instrument à la perte des leurs.

Ces horreurs, en indignant les Bre-

tons, les rendaient plus terribles; ils faisaient des prodiges de valeur qui ranimaient leur espoir. Le combat durait depuis douze heures, quand on signala une nouvelle colonne, venant de Vannes, au secours de l'ennemi.

Retraite de l'armée bretonne sur Plumergat.

Le comte de Sol qui allait se trouver attaqué sur ses derrières par des troupes fraîches, donna l'ordre à son armée de se replier sur Plumergat.

Un des officiers supérieurs (de Molien) qui soutenaient la retraite, attaqué seul au débouché d'une rue par un sergent ennemi, évite le coup, l'ajuste et le manque à son tour. En rechargeant, son pied porte à faux, il tombe, dix soldats s'élancent sur lui.... Parvenu à se relever, il se dispose à vendre chèrement sa vie.

Sa sœur, attirée à une fenêtre par le son de sa voix, frémit de son danger, et supplie en vain ces soldats d'épargner son frère qui, épuisé par ses blessures, allait succomber.

Ses prières, perdues pour ces furieux, sont heureusement entendues d'un officier de l'armée ennemie. Il s'approche, et pénétré d'admiration, à la vue de la bravoure de l'intrépide de Molien, l'arrache à ses soldats, et lui sauve la vie, en le faisant son prisonnier.

Le courage n'était pas donné seulement aux guerriers qui avaient combattu; il se montrait dans toutes les classes et dans toutes les professions.

Les ministres des autels exerçaient leurs fonctions dans ce qu'elles ont de plus touchant; leurs soins s'étendaient

à tous indistinctement. Sur un lit de souffrance, la charité ne distingue plus d'ennemis.

Le vénérable curé d'Auray (Deshays), après la prise de cette ville, écrivit au général Rousseau, et lui demanda la permission d'exercer son ministère. Ce général accompagna son consentement de la menace de mettre la ville à feu et à sang, s'il arrivait malheur à ses blessés.

Le curé répondit, courageusement: « que la religion ordonnant de secourir « ses ennemis, ses soldats n'avaient que « de bons offices à attendre de ses minis- « tres.

Quoique maître d'Auray, les rebelles ne purent se regarder comme vainqueurs.

Leur perte, dans cette journée, fut triple de celle des Bretons.

Les hôpitaux regorgeaient de leurs blessés, et les routes étaient couvertes de fourgons qui les y transportaient.

Précédé de ce triste appareil, le général en chef Bigarré fut ramené presque mourant à Vannes.

L'entrée de l'armée ennemie dans cette ville eut plutôt l'aspect d'une pompe funèbre, que l'appareil d'un triomphe.

Propositions de paix.

Aussi, immédiatement après l'occupation d'Auray, les autorités rebelles cherchèrent-elles à entamer des négociations tendantes à pacifier la Bretagne, et ne négligèrent-elles aucun moyen pour y amener le comte de Sol, qu'elles crurent entraîner, en lui citant l'exemple de quelques généraux, dont les services ne permettaient pas de suspecter les intentions.

Toutes les propositions furent rejetées avec noblesse et fermeté par le comte de Sol : « dites à ceux qui vous envoient, (répondit ce général aux parlementaires), « qu'ils trouveront dans ma car- « touche les bases de notre traité. »

Réponse du comte de Sol.

L'attitude de l'armée royale devenait imposante, l'issue de la bataille d'Auray eut un avantage réel pour les Bretons.

Situation de l'armée royale.

Tandis que les forces rebelles s'étaient réunies sur ce point dans les départemens circonvoisins, les royalistes en avaient profité pour mobiliser leurs légions.

De tous côtés ils redoublaient de zèle, et assuraient à l'armée royale les moyens de reprendre l'offensive.

Le Morbihan était le centre où venaient aboutir les efforts de toute la Bretagne. Des combats partiels avaient,

dans diverses contrées, constaté la présence des bataillons royaux que plusieurs débarquemens avaient mis en état d'agir.

La jonction générale des diverses légions pouvait fournir dès ce moment une armée formidable.

Eh ! que ne devait on pas attendre de l'union de ces phalanges, d'après ce que le courageux dévouement de quelques chefs leur avait fait opérer séparément !

Indépendamment de ceux qui sont déjà connus, plusieurs exemples s'offrirent à l'admiration.

Légions mobilisées dans le Finistère.

On vit le comte de Cornouailles se jeter seul dans le département du Finistère, enrôler trois paysans, les armer comme lui de fusils de chasse, et avec ce faible secours soumettre une brigade de gendarmerie, surprendre un village,

Digitized by Google

réunir les habitans à ses premiers compagnons, et par des succès gradués, porter sa légion à trois mille hommes.

Non loin de là, et sur les limites de ce département, on reconnut le même sentiment à un semblable résultat.

Le brave Coroller, avec autant de dangers et aussi peu de ressources, parvint à compléter une excellente légion.

Sacrifices des chefs de l'insurrection dans Ille-et-Vilaine.

Dans Ille-et-Vilaine, Pillet (simple laboureur), vendit son champ nourricier, et, du produit de son patrimoine, arma les paysans, dont le dénuement eût, sans ce secours, paralysé le zèle.

Ceux qui par leur naissance et leur fortune, avaient sur lui tant d'autres avantages, lui envièrent celui d'avoir donné ce généreux exemple, et s'honorèrent de le suivre.

Le courage inné chez les Bretons, leur faisait saisir avec avidité les occasions de se montrer : de tous côtés les royalistes se signalaient par quelques traits particuliers.

Prise du fort Lalatte.

On vit sept jeunes Bretons, au nombre desquels se trouvaient le capitaine Heurtel, et les lieutenans Kiamo et de Thoury, s'élancer sur les flots dans de frêles nacelles, et braver un trépas presque certain, pour s'emparer du fort Lalatte.

Cette entreprise hardie excita l'admiration de la flotte anglaise, qui ne put les secourir, et força même celle de l'ennemi.

Le général Fabre envoya des troupes pour reprendre ce fort : ces intrépides jeunes gens s'y défendirent vaillamment, et voulaient périr plutôt que de se rendre. L'un d'eux fut arrêté frappant la pierre de son fusil, et cherchant à en faire jaillir

les étincelles sur des barils de poudre pour faire sauter le fort.

Accablés sous le nombre ils furent faits prisonniers, à l'exception de leur capitaine Heurtel, qui peu de temps après, vint délivrer ses compagnons.

Affaires partielles dans les Côtes-du-Nord.

De son côté, le comte de Courson, avait agi efficacement.

La confiance et l'estime qu'il s'acquit dans la guerre de 1799, aidèrent puissamment ses efforts en 1815, il s'adjoignit vingt officiers, ses anciens compagnons d'armes, parmi lesquels on comptait MM. de Pont-Briand, Couttia, Dubourn de Préval et de Lourmel; par leurs soins, une légion non moins valeureuse que fidèle, se forma dans le département des Côtes-du-Nord.

Comme les autres bataillons royaux,

cette légion eut à lutter contre les obstacles que lui opposèrent les troupes de ligne et les *colonnes mobiles;* elle réussit néanmoins à protéger plusieurs débarquemens si utiles au succès de leurs armes.

Le village de Lamalout, près de Lambale, fut témoin du premier engagement qu'eut à soutenir le comte de Courson, et du premier avantage qu'il remporta.

Les fureurs qu'exerçaient les *fédérés* dans ces contrées, se trouvaient réprimées partout où les royalistes étaient en force.

Plestin fut affranchi de ces hordes impies qui excitaient le scandale de ses vertueux habitans, par la profanation des temples saints.

L'un de ces *fédérés*, nommé Gaigneux, dont le frère avait été tué en combattant

contre l'armée royale, jura de s'en venger sur le premier royaliste qui s'offrirait à ses regards: il sortait toujours armé d'un poignard... Il le plongea dans le sein d'un malheureux que son état d'infirmité rendait l'objet de la charité publique.

A Guemenée, les royalistes eurent une nouvelle occasion de donner une preuve de leur bravoure; M. de Couttia s'y distingua et fut blessé, mais il vit fuir l'ennemi.

Poursuivis jusque sous les murs de Saint-Brieux, les *fédérés* ne purent opérer leur jonction avec l'armée rebelle.

Comme dans les autres parties de la Bretagne, la présence des royalistes dans les Côtes-du-Nord, paralysa les ressources de l'usurpateur : aucune levée d'hommes ne put s'effectuer; les jeunes gens refusaient de marcher, et préféraient les

cachots au malheur de servir contre le Roi.

Ne pouvant vaincre la légion royale des Côtes-du-Nord, on essaya de la gagner par des propositions d'amnistie; mais fidèles aux principes de leur général en chef, les Bretons qui la composaient, répondirent par l'organe de leur commandant :

« Que l'amnistie était faite pour les « coupables qui seuls en avaient besoin. » Bientôt la soumission des rebelles plaça la force militaire des Côtes-du-Nord, sous le commandement du comte de Courson, et le département cessa d'être comprimé.

Opérations militaires sur les rives de la Vilaine.

C'est ainsi que cette légion belliqueuse paya son contingent de succès à l'armée royale du Morbihan.

Le comte de Coislin avait aussi fourni le sien sur les rives de la Vilaine. Sa mar-

che ne s'était pas ralentie : Pont-Château lui dut sa délivrance.

Les rebelles après avoir rançonné la ville, l'évacuèrent à son approche. Sa légion, réunie à celles de *Cœur-de-Lion* et du comte de la Roche-Thierry, s'était portée au passage des Roches sur la Vilaine, et après y avoir protégé un nouveau débarquement s'était avancée sur Guérande.

Attaque de Guérande.

L'ennemi retranché dans cette ville, à l'abri de ses tours formant bastions, et des fossés profonds qui l'entourent, était encore défendu par de l'artillerie.

Cependant le comte de Coislin, n'hésita pas d'ordonner l'attaque de la ville.

Les efforts des royalistes se dirigèrent sur la porte principale du Château et sur celle du Croisic.

Deux pièces de canon furent disposées de manière à soutenir les assaillans.

On se battait depuis six heures, quand le commandant de Lesquen s'avança à la tête de quelques braves, et saisissant une hache en frappa la porte à coups redoublés : il commençait à faire brèche, lorsque l'ennemi fit écrouler la partie supérieure d'un mur; deux sous-officiers furent écrasés à côté du commandant de Lesquen, qui reçut lui-même une blessure grave.

L'action devint alors plus vive, officiers et soldats royaux se mirent en tirailleurs; le vicomte de Soussai, Lemaître et de Courson furent blessés en cherchant les points les plus favorables à l'escalade.

Lemaigneau et Bioslat reçurent deux coups de feu; et dans le même moment, un

vieux militaire du bataillon de Lesquen, qui avait perdu une jambe dans la guerre de 1799, eut l'autre emportée; il s'écria gaiement : « Je marcherai droit maintenant. » Quelques minutes après il expira...

La vigueur de l'attaque, aidée du moindre secours intérieur, eût décidé la reddition de la ville.

Déjà les habitans s'apprêtaient à opérer un mouvement, quand les officiers rebelles firent publier l'ordre de mettre le feu aux maisons des premiers qui se prononceraient pour les royalistes : cette menace n'eut pas retenu les habitans ; mais pour prévenir de funestes résultats, et par le désir de ménager la ville, le comte de Coislin leva le siége et se rapprocha du centre de l'armée royale.

Le colonel Berthier et plusieurs offi-

ciers de la maison du Roi, envoyés de Gand, se réunirent aux Bretons, pour partager leur gloire et leur danger.

Accroissement de l'armée royale.

Le comte de Sol secondé par tant d'efforts, et que deux débarquemens successifs avaient mis à même d'armer un plus grand nombre de bras, avait porté à quinze mille hommes l'effectif de ses forces.

Ce n'était pas seulement ceux qui par leur rang et leur fortune défendaient leur existence civile et politique en servant la cause de la monarchie, qui coururent aux armes. De simples laboureurs, destinés à une vie obscure et paisible, quittaient leurs foyers, vendaient leur modeste héritage et se vouaient aux dangers, non pour relever une origine illustrée par de nobles aïeux, mais

pour combattre et mourir pour le Roi, ignorés mais fidèles.

Reprise de l'offensive par les Bretons.

Tels sont ces Bretons, toujours prêts à marcher à la voix de l'honneur. Le comte de Sol leur offrit de nouveau le péril et la gloire, ils se pressèrent sous sa bannière. Ce général était digne de les guider, et les Bretons se montrèrent dignes de le suivre. Avec leur concours, il reprit l'offensive, battit l'ennemi à Plescop, et le resserra dans les places de Vannes, Lorient et Pontivy.

La rentrée du Roi dans sa capitale, n'avait pas mis un terme aux prétentions des rebelles, dont l'opiniâtre persévérance forçait les royalistes à conserver une attitude hostile.

Les généraux ennemis se tinrent en observation pendant quelques jours encore.

Soumission des rebelles.

Les factieux renonçaient avec peine à l'espoir dont Buonaparte avait flatté leur trahison; ils cherchaient à prolonger une guerre désastreuse, en répandant le doute sur l'heureuse restauration dont la nouvelle comblait les vœux des amis du trône et de la patrie, et faisait succéder l'alégresse au deuil qui couvrait la France.

Mais enfin la résistance des rebelles céda à la constance des Bretons, et la force des événemens leur apprit qu'il ne leur restait plus qu'à se soumettre.

Retour de l'ordre et de la paix.

Un *Te Deum* en action de grâces fut chanté solennellement à Vannes; le temple du Seigneur offrit alors le spectacle le plus imposant, celui de deux armées, l'une constamment fidèle, l'autre entraînée dans la rebellion, s'inclinant devant

un Dieu de paix, et reconnaissant une puissance au-dessus de celle des armes.

Le dernier soupir de la révolte s'exhala dans des vœux unanimes pour les fils de Saint Louis, soit que ces vœux fussent le cri du cœur ou la voix du repentir.

Digitized by Google

SOMMAIRE.

Influence du duc d'Aumont en Normandie. — Caractère des Normands. — Dispositions infructueuses pour s'opposer à l'invasion de la France par Buonaparte. — Moyens préparés par le duc d'Aumont, avant de quitter son gouvernement. — Passage du duc d'Aumont en Angleterre. — Intelligences entretenues entre la Normandie et les Etats Britanniques. — Efforts des chefs royalistes pour rallier les Normands. — Ordres du Roi, au duc d'Aumont. — Départ du duc, de Portsmouth. — Arrivée à Jersey d'un détachement de la maison du Roi. — Formation de l'armée royale de Normandie. — Délégués dirigés sur les côtes de la Manche. — Réunion de l'armée à Grouville.—Bénédiction du drapeau donné par S. A. R. Madame. — Embarquement. — Dispositions hostiles des rebelles sur les côtes.— Transports d'allégresse des royalistes à la vue de la France. — Dangers que courut la flotte. — Dispositions habiles du duc d'Aumont. — Débarquement à Arromanches.— Prise des canons qui défendaient ce fort. — Marche du duc d'Aumont sur Bayeux. — Réunion des forces ennemies commandées par le général Vedel. — Envoi successif de parlementaires à Bayeux. — Esprit des habitans. — Entrée du duc d'Aumont à Bayeux. — Attitudes des armées. — Surprise et arrestation de sept officiers de l'armée royale. — Ruse militaire. — Traité violé par les rebelles. — Ensemble d'opérations des chefs de l'insurrection. — Accroissement de l'armée royale. — Conditions imposées aux rebelles. — Affranchissement de la Normandie.

ARMÉE ROYALE

DE

LA NORMANDIE.

On voyait près de lui briller tous ces guerriers,
Compagnons de sa gloire, et ceints de ses lauriers :
D'Aumont, qui sous cinq Rois avoit porté les armes *.

Henriade, chant VIII.

Quand les phalanges royales, armées par un même sentiment sur divers points du royaume, appelaient les Français à la défense du trône, les peuples de la Normandie, fidèles à la bannière des fils de Saint Louis, s'unirent, avec un zèle fervent, à cette croisade de l'honneur.

* « Jean d'Aumont, maréchal de France, qui fit

Influence du duc d'Aumont en Normandie.

Un noble descendant de ces preux, dont les noms se rattachent à tous les succès glorieux de nos rois, le duc d'Aumont, par un courage brillant et éprouvé, qu'attestent d'honorables cicatrices, et par cette urbanité si puissante sur les cœurs, quand elle est unie au pouvoir, commanda le respect, et devint l'objet de l'amour des fiers et braves Normands.

Ces heureux avantages donnèrent au duc d'Aumont l'influence nécessaire pour

« des merveilles à la bataille d'Ivri, était fils de Pierre « d'Aumont, gentilhomme de la chambre, et de Fran- « çoise de Sully, héritière de l'ancienne maison de « Sully. Il avait servi sous les Rois Henri II, Fran- « çois II, Charles IX, Henri III et Henri IV. »

Nous ajouterons à cette note de Voltaire, que le duc d'Aumont, commandant l'armée royale de la Normandie, descendant en ligne directe du maréchal, a servi sous quatre Rois.

mettre en action l'énergique volonté des Normands, et profiter de la juste aversion qu'ils ont toujours témoignée contre une puissance usurpée.

Lors même que Buonaparte était parvenu au faîte de son pouvoir, les peuples de la Normandie lui refusèrent leur admiration, ils ne se laissèrent point éblouir par le faux éclat de l'apogée de sa gloire militaire.

Caractère des Normands.

Sous l'apparence de la simplicité, le Normand cache un discernement prompt et une finesse qui est devenue proverbiale. Observateur froid, peu susceptible d'enthousiasme, il est en garde contre les dehors brillans, et compare assez ordinairement l'homme à la châtaigne : « C'est « sous l'écorce (dit-il dans son patois), « qu'il faut voir si elle est bonne. »

Attaché à ses vieilles coutumes, comme au sol qui le vit naître, il s'y défendrait jusqu'à la mort. Là où tiennent tous ses intérêts, il déploie les qualités qui le distinguent; près du toit de ses pères, il est courageux et persévérant; en le *transplantant* on le dénature. Comment eût-il pu ne pas haïr le novateur insatiable dont les lois tyranniques venaient si souvent l'arracher à ses habitudes et à ses foyers?

Buonaparte était en garde contre ce peuple; aussi est-il des cantons où jamais il n'osa se montrer, quoique souvent il s'y fût fait annoncer. Il trouvait le Normand d'autant plus dangereux, que conservant, jusque dans sa colère, la prudence qui le caractérise, il sait garder un long ressentiment; et jamais, quand il éclate, le coup qu'il porte à son

adversaire n'est précédé par la menace.

Il est lent à se décider, mais une fois qu'il a pris un parti, il s'y attache avec tenacité, et son opiniâtreté naturelle rend alors sa constance inébranlable.

Ennemi de la persécution, il vit avec horreur les excès révolutionnaires; et les cruautés qui s'exercèrent en Normandie, furent toujours l'ouvrage de commissaires étrangers.

Discret jusqu'à la dissimulation, son apathie apparente contraste, d'une manière singulière, avec l'énergie de ses résolutions, et produit cet étonnement que fait naître l'éruption d'un volcan dans une région glacée.

Défiant, et dans la crainte de se laisser pénétrer, le Normand répond presque

toujours d'une manière évasive ; cette humeur, peu expansive, le rend très-propre à garder un secret.

Dans le cours de la guerre des *Chouans*, il y avait peu de paroisses qui n'en continssent un nombre plus ou moins grand; ils étaient connus des chefs seulement; et des parens, des amis, suivirent souvent le même parti, en ignorant entre eux l'existence de ce nouveau rapport.

Le duc d'Aumont sut tirer le plus avantageux résultat de cette réserve innée chez le Normand; elle devint l'ame de l'union qui continua d'exister entre les royalistes de la Normandie, lorsque les événemens les forcèrent à une inaction apparente.

Dispositions infructueuses pour

A la première nouvelle du débarquement de Buonaparte sur le territoire fran-

çais, ils s'unirent et formèrent une armée d'environ dix mille hommes; ils n'attendaient qu'un ordre pour marcher, lorsque, par suite des progrès de la trahison, ils reçurent celui de se licencier.

s'opposer à l'invasion de la France, par Buonaparte.

Le duc d'Aumont, qui commandait la 14me division militaire, forcé de renoncer momentanément à un système de défense qui aurait inutilement causé l'effusion du sang, et qui, par ce motif, aurait été en contradiction avec les intentions du Roi, employa les derniers instans de son séjour en Normandie, comme il avait consacré chaque jour de sa vie, à servir utilement son souverain.

Moyens préparés par le duc d'Aumont, avant de quitter son

Sa vigilance et ses relations avec les autorités, lui avaient fait connaître les hommes sur lesquels on pouvait réellement compter, et les dernières circons-

gouvernement.

tances avaient achevé de les lui signaler. Il se réserva, par ses intelligences, les moyens de reprendre l'offensive, quand les événemens, au-devant desquels l'usurpateur était poussé par ses destinées, auraient enfin éclairé les soldats égarés, et offert plus de chances de succès aux efforts des royalistes.

La Normandie, par son voisinage de la Bretagne et de la Vendée, et par sa situation maritime, était propre à favoriser ce projet; elle offre, sur plusieurs points, des lieux de débarquement, et des moyens de communication aussi prompts que faciles. Sa proximité d'un royaume allié, en permettant aux Normands de recevoir les ordres émanés des princes français, ne laissait pas d'interruption à l'exercice de l'autorité légitime.

Après les plus sages dispositions, le duc d'Aumont passa en Angleterre, et y servit le Roi chez cette puissance, sans cesser de surveiller le pays confié à son gouvernement.

Passage du duc d'Aumont en Angleterre.

Les chevaliers de Grimouville et Rousseau, bravèrent plusieurs fois les dangers de la traversée, et devinrent de précieux intermédiaires entre les Français fidèles qui, dans les deux royaumes, se dévouaient à la cause de la légitimité; leur zèle trouva sa récompense dans l'accueil plein de bonté qu'ils reçurent à Londres de S. A. R. Madame.

Intelligences entretenues entre la Normandie et les Etats Britanniques.

Les officiers des corps royaux, et particulièrement les chevaliers de Lanoë et de Montfleury, parcoururent, pendant l'interrègne, les divers cantons de la Normandie, et cherchèrent à faire tour-

Efforts des chefs royalistes pour rallier les Normands.

ner, au profit de la cause royale, les ressources destinées à soutenir les projets ambitieux de la tyrannie.

Les hommes appelés à servir contre le Roi, refusaient de marcher, ou abandonnaient les rangs de la rebellion, lorsque la force les avait contraints d'y entrer.

On vit même des jeunes gens se mutiler volontairement pour se soustraire à la conscription, et ceux qui ne pouvaient y parvenir, s'exposaient à la proscription, et souvent à la mort, plutôt que de servir contre leur opinion et leurs sentimens.

Il est peu de villes, et presque point de villages, où ces traits ne se soient répétés.

Le jeune Orange, fils d'un habitant de Granville, était du nombre de ceux

que le sort avait désignés; il jura qu'il ne partirait pas, et résista avec fermeté aux menaces des autorités locales.

Après plusieurs ordres réitérés, auxquels il n'avait point obéi, le préfet du département enjoignit de l'y contraindre. Le jeune Orange fut arrêté, mis au cachot, et soumis, pendant quinze jours, au traitement le plus rigoureux, sans que sa résolution en fût ébranlée.

Enfin, on le livre à la gendarmerie, et sa famille, loin d'amollir son courage, par la crainte des malheurs que sa résistance pouvait attirer sur elle, l'engageait au contraire à fuir, s'il en trouvait l'occasion : c'était bien la volonté du jeune conscrit, mais on avait prévu son dessein, et il fut enchaîné comme un criminel.

Il marchait au milieu d'un détachement de gendarmerie, lorsque cette escorte fut attaquée sur la route de Coutances par un parti royaliste, qui défit les gendarmes, et le délivra. Le jeune Orange entra dans les rangs de ses libérateurs, et prouva bientôt que s'il n'avait pas craint de s'exposer pour résister à la tyrannie, il savait aussi braver la mort pour le service du Roi.

Des actions semblables se répétaient fréquemment. Peu de temps après, plusieurs conscrits furent conduits à Granville et enfermés dans la caserne; ils projetèrent leur évasion. L'élévation des murs semblait la rendre impossible; mais que ne peut une volonté ferme, inspirée par un sentiment légitime?

Ils attendent la nuit, s'excitent au cou-

rage, pressent sur leur cœurs le lis qu'ils avaient conservé, s'embrassent, et invoquant tout bas le nom sacré de Louis, ils s'élancent..... Les corps brisés de ceux qui succombèrent, dans cette entreprise périlleuse, offrirent une nouvelle preuve de l'énergique résolution des jeunes Normands.

Ainsi, les mesures arbitraires, en exaltant le dévouement, attiraient à la cause légitime autant de partisans qu'il y avait de victimes de la persécution.

Comme le reste de la France, la Normandie gémissant sous le poids de l'oppression, appelait de ses vœux le retour d'un gouvernement libérateur. Ses habitans, dans une attitude fière et des plus avantageuses, n'attendaient qu'un signal pour se déclarer.

Déjà, dans le Calvados, des rassemblemens s'étaient formés sur les côtes de la Délivrande et près de Vire; ils étaient prêts à se renouveler sur l'ancien théâtre de la guerre, depuis Falaise jusqu'à Alençon, et déjà la nécessité d'y envoyer des troupes, avait opéré une heureuse diversion dans les forces rebelles.

Ordres du Roi au duc d'Aumont.

Telle était, au mois de juin 1815, les dispositions des Normands, lorsque les ordres du Roi, transmis par le ministre de la guerre au duc d'Aumont, lui prescrivirent d'opérer un débarquement en Normandie.

Départ du duc, de Portsmouth.

Le duc d'Aumont ne perdit pas un seul instant pour exécuter des ordres si conformes à ses désirs; il prit, de concert avec les ducs de Castries et de La Châtre, les mesures nécessaires

pour assurer le succès de son expédition.

Bientôt soixante officiers français furent prêts à le suivre.

Le duc d'Aumont partit de Portsmouth le 18 juin, et arriva le 21 à l'île de Jersey.

Le ministère anglais promit de mettre à sa disposition un régiment d'artillerie; mais l'impatience du duc ne lui permit pas de différer la descente, et servit le sentiment national, qui lui faisait désirer de ne partager qu'avec des Français l'honneur d'un si beau jour.

Arrivée à Jersey d'un détachement de la maison du Roi.

Le major Pim fut le seul Anglais qui prit une part active à cette expédition.

Un détachement de la maison du Roi arriva de Gand, sous le commandement du maréchal de camp de Saint-Simon,

et porta à deux cents hommes environ les forces royales.

Formation de l'armée royale de Normandie.

C'est à la tête de ce petit nombre de braves, qui formèrent le premier cadre des phalanges royales de la Normandie, que le duc d'Aumont se disposa à effectuer son débarquement, certain de voir son armée s'augmenter dès qu'il aurait touché le sol de la patrie.

Délégués dirigés sur les côtes de la Manche.

MM. de Berrenger, Moulin et Le Noir, furent dirigés sur le département de la Manche, pour reconnaître les forces ennemies, prévenir les chefs royalistes, et se concerter avec le marquis de Montmorency-Laval, commissaire du Roi, en Normandie, afin de concentrer leurs opérations sur Bayeux.

Déjà ces trois zélés défenseurs du trône, avaient été employés, avec succès,

Digitized by Google

par l'infortuné et célèbre Frotté, dans de semblables missions, qui demandaient autant d'intelligence que de dévouement; ils connaissaient les localités et les moyens de faire mouvoir des ressorts dès longtemps préparés : aussi réalisèrent-ils tout ce qu'on attendait d'eux.

Réunion de l'armée à Grouville.

Ces dispositions achevées, le duc d'Aumont dirigea sa troupe sur Grouville, point le plus rapproché de la côte de France.

Bénédiction du drapeau donné par S. A. R. Madame.

Avant de donner l'ordre du départ, le duc d'Aumont fit procéder à la bénédiction du drapeau de son corps; il avait été donné par S. A. R. Madame duchesse d'Angoulême.

Cette cérémonie religieuse et touchante, acheva d'enflammer les officiers français. A peine fut-elle achevée, qu'un cri unanime se fit entendre :

« Allons le mériter, en l'arborant sur la « terre natale. » On se lève, on s'embrasse, on se félicite d'avance d'un succès dont chacun a pour garant l'ardeur qui l'anime, et le gage sacré qu'une héroïne confia à l'honneur de tous. On se précipite sur le rivage; on s'élance sur *la Bermuda*, et l'on salue d'un cri de joie le premier mouvement du bâtiment qui faisait faire un premier pas vers la patrie.

Embarquement.

La Bermuda, deux transports de l'État chargés d'armes et de munitions, et une goëlette composaient cette flotille.

Dispositions hostiles des rebelles, sur les côtes.

A la nouvelle de l'arrivée du duc d'Aumont, l'alarme se répandit sur toute la ligne ennemie : on rassembla des forces à Cherbourg et à Granville, et les côtes du Calvados furent aussi soigneusement surveillées. Ce fut néanmoins sur ce der-

nier point, à Arromanches, que le duc d'Aumont se décida à opérer son débarquement.

Les difficultés étaient grandes, mais il était chevalier français, il arrivait en Normandie, le danger ne pouvait l'arrêter; ni les secours lui manquer.

Transports d'alégresse des royalistes, à la vue de la France.

Si près du sol natal, ce bataillon d'élite, ces fidèles amis du trône firent éclater le plus vif enthousiasme; ils allaient revoir cette patrie qu'ils n'avaient quittée que pour obéir à l'honneur.

Dans la première émigration, l'orage révolutionnaire qui menaçait la France; les horreurs dont elle était devenue le théâtre; les longues calamités qui suivirent ces premiers instans de délire, en rendaient le séjour odieux; on l'abandonnait avec empressement. Mais, en 1815, on s'en

éloignait après y avoir joui de tout le bonheur attaché au retour des Bourbons, en recouvrant l'espoir de le retrouver, pour n'en plus être privé. Quelles durent être les sensations de ces enfans de la belle France, qui n'eurent point à rougir, et ne la quittèrent que pour la servir !

Dangers que courut la flotte.

La Bermuda était dirigée par un ancien pilote français ; cependant, malgré son expérience, le bâtiment courut les plus grands dangers. Il avait à peine mis en mer, qu'un vent contraire le poussa vers les rochers qui bordent presque toute la côte du Calvados, et l'on fit d'inutiles efforts pour le dégager. Cette position était d'autant plus critique, que l'on se trouvait en face, et seulement à demi-portée du canon de la batterie d'Arromanches,

qu'il fallait doubler. On mit aussitôt en mer toutes les chaloupes; une partie de l'équipage des bâtimens de transport s'y jeta, et voulut remorquer *la Bermuda*; mais tous ces efforts réunis ne purent parvenir à la dégager.

Cependant le bruit du canon qui tirait sur la flottille, en avertissant les troupes de terre de son approche, apportait à chaque instant des obstacles au débarquement.

Dispositions habiles du duc d'Aumont.

Le duc d'Aumont se fait alors du péril même un moyen de succès, il n'hésite pas, fait embarquer, dans les chaloupes, les Français qui étaient à bord de *la Bermuda*, les dispose de manière à en imposer aux rebelles sur ses premières forces, et leur en exagère encore l'étendue, en faisant donner l'ordre aux autres bâ-

timens de venir mouiller sous la batterie.

Les récifs qui garnissent la côte du Calvados, ne permirent pas l'entière exécution de ce plan, et trente hommes seulement purent approcher. Néanmoins l'ardeur de ces braves s'accroissant par la difficulté, ils s'avancèrent sous le feu de la batterie avec cette audace qui distingue partout les Français, et que redoublaient en ce moment l'aspect de leur pays et l'amour de la gloire.

Débarquement à Arromanches.

Le duc d'Aumont saisit d'une main l'enseigne sacrée donnée par la fille de nos Rois, et de l'autre, montrant à ses valeureux compagnons les canons qui défendaient la côte : « Mes amis, « s'écrie-t-il, la France est derrière eux. » A ces mots, ils s'élancent tous des cha-

loupes à la mer, pour atteindre la côte plate du revers de la batterie. Réunis sur la plage, le duc d'Aumont se met à leur tête, et marche droit aux pièces, distantes d'un quart de lieue du point où ils avaient pris terre.

Prise des canons qui défendaient le fort.

La fortune, qui se range souvent du parti de la témérité, se déclara pour les défenseurs de Louis; ils se précipitent sur la batterie. Elle fut enlevée aux cris de *vive le Roi! vive Madame!* et le drapeau sans tache, confié par l'héroïsme à de preux chevaliers, signala, en flottant sur ces parages, au peuple d'Albion, le triomphe de la fidélité française, et aux habitans de la Normandie, la présence de libérateurs, enfans et orgueil d'une même patrie.

La Bermuda, dégagée, vint mouiller

non loin de terre, ainsi que les autres bâtimens; et le débarquement général des troupes de cette expédition, s'opéra sans obstacles.

Marche du duc d'Aumont sur Bayeux.

La colonne royale s'avança sur le village d'Arromanches; un détachement occupa les hauteurs qui le dominent, position nécessaire et favorable à sa sûreté.

Le duc d'Aumont marcha avec le reste de sa colonne sur Bayeux. Les mesures concertées avec les chefs royalistes de la Normandie, et le marquis de Montmorency-Laval, lui assuraient des ressources dans cette ville populeuse, devenue le centre de leurs opérations.

Réunion des forces ennemies, commandées

A la nouvelle de l'approche de la troupe royale, quelques *fédérés* qui, depuis trois mois, étaient la terreur des habitans, se

disposaient à marcher contre elle sur la route de Bayeux, en même-temps que le général Vedel se préparait à l'attaquer sur celle de Caen, et qu'une colonne ennemie, qui, dans l'incertitude du point du débarquement, avait longé la côte, venait sur ses derrières.

par le général Vedel.

Pour prévenir la réunion de ces obstacles, le duc d'Aumont précipita sa marche sur Bayeux, et résolut d'y entrer de vive force.

Envoi successif de parlementaires à Bayeux.

Avant d'engager une affaire, et voulant, s'il était possible, éviter les suites qu'elle eût entraînées, le maréchal de camp de Saint-Simon, fut dépêché pour s'assurer si la ville était réellement décidée à se défendre. Cet officier ne put pénétrer au delà du premier poste.

Cependant une partie des habitans se

portèrent hors des murs, précédés de quelques officiers de la garde nationale, et témoignèrent, par leurs acclamations, combien ils étaient heureux de se trouver réunis à la colonne royale.

L'accroissement des forces du duc d'Aumont ne diminua pas son désir d'obtenir une reddition volontaire. Pour atteindre cet heureux résultat, le lieutenant colonel, comte de La Barthe, son premier aide de camp, fut encore envoyé, avec ordre de pénétrer dans la ville, et de s'entendre avec les autorités.

Bon esprit des habitans.

Le moment était pressant; les magistrats étaient réunis et animés du meilleur esprit. L'arrivée du comte de La Barthe, accompagné du commandant de la garde nationale, qui avait protégé son entrée dans la ville, fortifia leurs bonnes disposi-

tions. Le courage et le zèle de cet officier le rendaient propre à une semblable mission; aussi s'en acquitta-t-il avec autant de zèle que de bonheur.

Les habitans manifestèrent leur enthousiasme, en ornant leurs maisons des emblèmes de la royauté. Les amis du trône agirent alors plus ostensiblement, et les factieux tremblèrent.

Les magistrats, que ne put intimider le nombre des troupes rebelles stationnées dans la province, loin de témoigner aucune inquiétude sur les suites de l'occupation de la ville par les royalistes, ne songèrent qu'à obéir à un sentiment légitime, en coopérant à proclamer, dans leurs murs, le triomphe de la cause royale.

Le retour du comte de La Barthe fut Entrée

du duc d'Aumont à Bayeux.

le signal de l'entrée de la première colonne royale dans Bayeux, et la seule arboration du drapeau blanc décida la soumission de la ville.

Attitude des armées.

Pour se maintenir dans cette cité, il était essentiel de se mettre à l'abri d'une surprise; aussi le duc d'Aumont ne négligea-t-il aucune précaution.

Les reconnaissances envoyées sur divers points, signalèrent les dispositions hostiles des rebelles.

Le général Vedel se portait avec du canon, et quatre mille hommes, sur la route de Bayeux; il en occupait les embranchemens. Ses troupes, échelonnées jusques à la vue des avants-postes royaux, et soutenues par de la cavalerie, coupaient à l'armée du duc d'Aumont, toute communication avec la mer et la ville de Caen.

Les forces des rebelles allaient encore s'augmenter de quatre cents hommes, et de plusieurs pièces d'artillerie, partis de Cherbourg et de Granville.

De son côté, le duc d'Aumont, avec autant de promptitude que d'habileté, avait disposé ses troupes de manière à opposer à l'ennemi une résistance graduée, et qui serait devenue plus sérieuse à mesure que les secours des habitans se fussent joints aux efforts des soldats royaux.

Surprise et arrestation de sept officiers de l'armée royale.

Pendant ces préparatifs de défense, des officiers de l'armée royale, au nombre de sept, qui s'étaient portés hors de l'enceinte de la ville pour surveiller les travaux entrepris sur la route de Bayeux à Caen, furent enveloppés, et tombèrent au pouvoir d'un détachement de rebelles

du 9me régiment de chasseurs, qui se porta envers eux aux plus coupables excès.

Le maréchal de camp de Saint-Simon, se faisant courageusement jour avec son sabre, parvint à leur échapper, et rentra à Bayeux, où il apporta cette fâcheuse nouvelle.

Ruse militaire.

Le desir de délivrer leurs compagnons d'armes, redoubla l'ardeur des troupes royales. Elles n'attendaient que l'ordre du combat, lorsqu'un événement, dû à la prudence ingénieuse de leur chef, prévint les coups qu'on était prêt à se porter, et plaça l'armée royale dans une position qui ajouta encore à ses avantages.

Malgré la difficulté des communications, le duc d'Aumont réussit à transmettre ses instructions au commandant de la flottille, mouillée près d'Arroman-

ches. Elles étaient de nature à persuader au général Vedel, que les Anglais étaient prêts à débarquer des troupes sur ce point.

Les bâtimens appareillèrent, et les équipages revêtirent des uniformes rouges.

Ces dispositions changèrent les projets hostiles du général Vedel, et le déterminèrent à envoyer à Bayeux le colonel Corbet, chef de son état major, pour proposer une convention.

Traité violé par les rebelles.

Le duc d'Aumont accéda à sa demande, et stipula : « Que l'armée royale « continuerait d'occuper Bayeux; que les « vedettes et les avant-postes du général » Vedel se retireraient à deux lieues de « cette ville, et qu'après avoir rendu les « officiers de l'armée royale faits prison-

« niers, on prendrait, de part et d'autre,
« tous les moyens nécessaires au main-
« tien de la tranquillité publique. »

A peine les paroles étaient-elles échangées, que le général Vedel, mieux instruit, regretta d'avoir provoqué cet arrangement. Il ne rougit pas de le violer, et menaçant d'attaquer l'armée royale, avec toutes ses forces, il osa enjoindre au duc d'Aumont de se rembarquer.

La loyauté du duc ne lui avait pas laissé prévoir la possibilité de la violation de la foi militaire.

Sa réponse fut un refus aussi ferme qu'humiliant pour le général Vedel. Elle se bornait à l'ordre qu'il lui donna, au nom du roi, de mettre bas les armes.

Afin de laisser aux rebelles toute la honte de leur conduite, sans qu'ils pus-

sent en retirer aucun fruit, le duc d'Aumont fit de nouvelles dispositions.

Livry fut occupé par l'armée royale. Cette position était d'autant plus importante, qu'elle couvrait la forêt de Cerisy, et rendait les royalistes maîtres de cette partie du pays, si favorable à une guerre défensive.

Un détachement, sous le commandement du comte de La Barthe, se maintint à Bayeux.

Ensemble d'opérations des chefs de l'insurrection.

C'est dans ce moment que le marquis de Montmorency, et tous les chefs royalistes agirent avec un concert et une activité dignes de la cause sacrée qu'ils avaient juré de servir.

M. de Germigny, commandant la garde nationale de Bayeux, lui imprima l'esprit qui l'animait; il était vivement

secondé par le sous-préfet de cet arrondissement et le maire de la ville, MM. de Genas et Letellier.

A Caen, MM. de Hautefeuille provoquaient également, par leur influence sur la garde nationale, le même mouvement royaliste qui avait affranchi Bayeux.

Autour de l'armée royale, MM. de Livry, de Druval et Desessart effectuaient, de leur côté, de nombreux recrutemens.

Chacun donnait des preuves de son dévouement absolu. Le chevalier de Lanoë, avec une rare intrépidité, à la tête d'un détachement d'anciens chefs de paroisses royalistes, enleva quatre-vingt-six chevaux, au milieu des postes du général Vedel.

Mille traits de courage et de fidélité signalèrent les amis du trône. Un ancien officier de la garde nationale, destitué par Buonaparte (M. Colin), fit à lui seul déclarer spontanément, pour le Roi, quarante communes.

A chaque instant, les forces de l'armée du duc d'Aumont s'augmentaient, et bientôt il fut en état de reprendre l'offensive.

Accroissement de l'armée royale.

Il s'y préparait, lorsque le général Vedel, effrayé de la vigueur et de l'ensemble de ses dispositions, sollicita des conditions nouvelles. Il demandait alors: « à occuper le département de la Manche, « en laissant l'armée royale en possession « de ceux de l'Orne et du Calvados. »

Cette proposition fut rejetée.

Il aurait été trop dangereux d'étayer,

par des forces militaires, les factieux du département de la Manche, où se trouvaient encore quelques troupes imbues des principes de la rebellion.

Par sa position, la phalange royale coupait l'armée du général Vedel, et lui interdisait toute communication avec ce pays qu'on venait de délivrer sans effusion de sang.

Il était important de conserver cet avantage, et le duc d'Aumont sut en profiter, en chef expérimenté.

Conditions imposées aux rebelles.

Il insista, avant tout, sur la remise des prisonniers, qui lui fut faite aussitôt. Il exigea : « pour première garantie, la dis-« location des troupes du général Vedel, « et le contraignit à subir la loi imposée à « l'armée française, par le traité de Paris, « de se retirer sur les bords de la Loire. »

On touchait au moment de l'entier affranchissement de cette partie du royaume. De tous les points de la Normandie on accourut sous la bannière de la fidélité courageuse; les rangs de l'armée royale étaient à toute heure grossis de nouveaux volontaires, jaloux d'imiter les autres corps royaux, en offrant au Roi leurs services. Affranchissement de la Normandie.

Le sentiment qui les avait armés étant partout le même, devait leur dicter une conduite uniforme.

Un élan général détermina la reddition des villes. Caen ouvrit ses portes, et salua d'un cri d'alégresse l'entrée de la phalange royale ; la population entière vola au-devant des nobles défenseurs de la royauté.

Dans ce jour fortuné, le triomphe des

guerriers devint la fête du peuple; son bonheur fut le laurier cueilli par ces braves défenseurs du trône, qui, sous les auspices d'un d'Aumont et d'un Montmorency, s'associèrent, dans les champs de l'honneur, à la gloire de ces noms si chers à la France.

Les premiers pas de l'armée royale de la Normandie, sur le sol de la patrie, prouvèrent ce que peut le courage des Français armés pour la cause de leur Roi.

Accrue de la masse des habitans fidèles, elle put, sans trop présumer, ne pas borner ses espérances, cette armée, qui, avec quelques centaines d'hommes seulement, mais forte de son amour pour ses princes, et guidée par un d'Aumont, rendit à l'autorité royale une des provinces les plus importantes de la

France, et fit subir aux troupes rebelles de la Normandie, les mêmes conditions que la réunion des forces européennes n'obtint qu'au prix du sang de ses plus redoutables cohortes.

Digitized by Google

SOMMAIRE.

Réunion des sujets fidèles auprès de la personne du Roi. — Première composition de l'armée royale. — Commandement donné à Mgr. le duc de Berry. — Mesure pour s'opposer à l'invasion de Buonaparte. — Trahison des généraux, défection des troupes de ligne. — Reddition des villes sur le passage de l'usurpateur. — Progrès de la rebellion. — Départ du Roi. — Arrivée de S. M. à Abbeville. — Entrée du Roi à Lille. — Ordonnances de S. M. — Promulgation de la décision du congrès du 13 mars. — Insubordination des troupes de ligne. — Départ du Roi pour Ostende. — Arrivée de Mgr. le duc de Berry à Béthune. — Rencontre d'une colonne de rebelles. — Vains efforts du Prince pour les ramener. — Paroles touchantes de Mgr. le duc de Berry, en passant la frontière. — Excès commis sur les officiers de la maison militaire du Roi. — Arrivée subite à Lille d'un officier de l'état major du ministre de la guerre de l'usurpateur. — Départ du Roi pour Gand. — Réunion dans cette ville des ministres français, et des membres du corps diplomatique. — Quartier général du duc de Berry à Alost. — Cantonnemens de l'armée royale. — Arrivée à Alost des élèves de l'école de droit de Paris. — Appel aux Français, par les braves volontaires royaux de l'armée. — Mesures des autorités rebelles pour empêcher l'émigration. — Revue passée par S. A. R. Madame. — Dispositions de Mgr. le duc de Berry à Termonde. — Bataille de Waterloo. — Sollicitude du Roi pour les blessés. — Secours prodigués, au nom du Roi, sur le champ de bataille, aux militaires français. — Départ du Roi, de la Belgique. — Arrivée de S. M. en France. — Itinéraire. — Entrée du Roi dans sa capitale. — Conclusion.

Digitized by Google

ARMÉE ROYALE

DU

NORD OU DE LA BELGIQUE.

> Oui, le sang des Bourbons est toujours adoré,
> Français unissons-nous! que de ce tronc sacré
> Les rameaux divisés et courbés par l'orage,
> Désormais réunis soient notre unique ombrage.
>
> VOL..

L'ARMÉE royale du Nord se composait de la maison militaire du Roi, dont les cadres s'étaient accrus des jeunes volontaires royaux qui se pressèrent autour du trône au jour du danger; des guerriers qui, ne séparant point la bravoure de l'honneur, franchirent les frontières,

et suivirent les pas du monarque; enfin, de ces nobles vétérans de la chevalerie française, blanchis dans la carrière de la loyauté.

Réunion des sujets fidèles auprès de la personne du Roi.

Accoutumés à ne voir la patrie que là où se trouve le légitime souverain, ces dignes compagnons de son premier exil, le devinrent encore de ses nouveaux malheurs; et leur constance courageuse leur acquit le privilège de guider, par l'exemple et le souvenir, cette jeunesse valeureuse et fidèle.

Première composition de l'armée royale.

Dès les premiers jours de mars, on vit tous ces Français fidèles courir aux armes; leurs phalanges s'attacher au sort des fils de Saint Louis, au moment de leur départ, composer leur cortège, se grossir sur leur passage, et se consacrer à la défense de cette auguste dynastie.

Les noms de ces soldats royaux se sont identifiés, à cette époque désastreuse, au plan formé par le Roi pour le salut de la France.

L'amour de Louis pour son peuple, lui avait suggéré les moyens d'atteindre ce but sans aucune force étrangère.

Déjà l'exécution en paraissait assurée, malgré la marche rapide du perturbateur du repos des nations.

Commandement donné à Mgr. le duc de Berry.

Un corps d'armée fut organisé sous les murs de la capitale, pour en défendre l'entrée. Le 11 mars, Monseigneur le duc de Berry en prit le commandement, et sous ce prince, le maréchal Macdonald, duc de Tarente.

Mesures pour repousser l'invasion de Buonaparte.

Une armée de réserve, ayant à sa tête le maréchal Mortier, duc de Trévise, devait occuper Péronne, où Mon-

seigneur le duc d'Orléans se rendit aussitôt pour en diriger l'élan.

La Normandie s'armait sous l'influence du duc d'Aumont; et dans les 3me et 4me divisions, le maréchal Oudinot, duc de Reggio, rassemblait autour de lui les troupes qui se trouvaient alors sous ses ordres.

Des commissaires extraordinaires avaient été répartis dans les départemens déjà envahis, pour assurer des ressources.

Les gardes nationales ayant presque partout devancé l'appel qui les mettait en activité; sur l'avis du général Dessolles, on arrêta de les réunir aux troupes de ligne, pour les maintenir dans le devoir par l'exemple de la fidélité.

Les compagnies de la maison militaire

du Roi, s'augmentaient journellement, et de nombreux bataillons de volontaires royaux se formaient dans la capitale par les soins des lieutenans généraux de Vioménil et de Latour-Maubourg, et du colonel Hyde de Neuville.

Les élèves de l'école de droit furent des premiers enrôlés.

Le dépôt des volontaires de la 1re division fut établi à Vincennes, lieu si propre à rappeler les vertus de nos Rois, et les crimes de Buonaparte.

Ces préparatifs devaient paraître d'autant plus rassurans, que la retraite se trouvant coupée, à Buonaparte, du côté de l'ouest, par Monseigneur le duc de Bourbon; au midi, par son altesse royale Monseigneur le duc d'Angoulême; et sur les bords de la Loire, par le maréchal

Gouvion-Saint-Cyr, l'usurpateur eût trouvé, à son approche de la capitale, témoin de son insatiable ambition, une résistance qui eût entraîné sa chute.

Mais la Providence, dont les décrets sont impénétrables, lui permit un moment de triomphe, afin de rendre son châtiment plus éclatant, et ne sembla le conduire jusqu'aux champs de Waterloo, que pour qu'il y vît s'évanouir ce prestige de gloire, qui, après avoir ébloui si long-temps l'armée, venait de l'égarer encore!..

Trahison des généraux, défection des troupes de ligne.

La sécurité du Roi était fondée sur l'amour de son peuple, et l'estime qu'inspiraient les chefs choisis pour diriger l'armée.

En effet, quelques-uns ont pleinement justifié cette noble confiance du Souve-

rain. Pourquoi faut-il que la trahison des autres ait mis la patrie sur le bord de l'abîme, et fait tourner contre elle, jusque sous les yeux du Roi, les mesures protectrices de son repos et de sa gloire!...

Reddition des villes sur le passage de l'usurpateur.

Les villes furent livrées par l'égarement des troupes; celles-ci ouvrirent à Buonaparte les portes de Grenoble.

Lyon, par une imprévoyance inouïe, fut laissé dépourvu de toute espèce de munitions; et l'enthousiasme qu'excita la présence de son altesse royale Monsieur, resta impuissant dans cette cité célèbre par ses malheurs et sa fidélité.

La ville de Sens se déclara hors d'état de résister; les troupes, échelonnées à dessein, devenaient partout les auxiliaires de Buonaparte.

L'ardeur des volontaires royaux était enchaînée par la perfidie de quelques-uns des officiers qui les commandaient, et les premiers bataillons réunis à Vincennes, se trouvèrent paralysés par de coupables intelligences, que dévoila la dernière manœuvre qu'on leur fit exécuter.

Pendant le maniement des armes auquel on les exerçait chaque jour, et au moment où ils allaient marcher pour le service du Roi, on leur ordonne une halte; leurs armes sont déposées et rassemblées en faisceaux. Un second ordre leur prescrit une marche au pas, qui les en éloigne. Tout à coup des soldats de l'île d'Elbe, postés à peu de distance, accourent, se mettent en sentinelle autour des faisceaux d'armes, et s'oppo-

sent au mouvement spontané que firent les volontaires royaux pour s'en ressaisir.

L'arrivée du général Excelmans fut le signal de la retraite pour ces fidèles volontaires, qui, désarmés, ne purent opposer qu'une indignation impuissante à cette audacieuse perfidie.

Progrès de la rebellion.

L'esprit de révolte et de défection se manifestait chaque jour plus ouvertement. Dans la matinée du 19 mars, le Roi eut l'affligeante conviction qu'il n'y avait plus en avant de Paris, un seul régiment de troupes de ligne, sur lequel on pût compter, et le 20, un crêpe couvrit la capitale.... Le départ du Roi avait eu lieu dans la nuit.

Départ du Roi.

Cette résolution fut inspirée à Sa Majesté par le désir de prévenir l'effusion

du sang qu'eût infailliblement amenée une lutte entre la population fidèle et les troupes révoltées.

Le Roi qui avait nommé Monseigneur le duc d'Angoulême son lieutenant général dans le midi, et qui était tranquille sur les départemens de l'ouest, confiés à l'honneur des braves Vendéens, se dirigea vers les frontières du nord, dont les places fortes pouvaient servir de point de ralliement.

Arrivée de S. M. à Abbeville.

Sa Majesté arriva, dans la journée, à Abbeville. Elle traversait son royaume, presque sous la seule garde du malheur et de l'amour de son peuple. L'airain n'anonçait pas son passage, mais partout le cri du sentiment signalait son entrée. Des hérauts d'armes ne criaient point : « C'est le Roi ! » mais un long écho de

bénédictions le précédaient dans chaque lieu.

Leurs altesses royales Monsieur, et Monseigneur le duc de Berry, suivirent Sa Majesté quelques heures après, à la tête de sa maison militaire (commandée par le duc de Raguse), et des volontaires royaux, qui, dès ce moment, formèrent la première phalange de l'armée royale du nord.

Après quelques heures de repos à Abbeville, Sa Majesté partit pour Lille, précédée du duc de Tarente, qui donna des preuves du plus sincère dévouement au trône et à la patrie.

Le 22 mars, le Roi entra à Lille, où se trouvaient déjà Monseigneur le duc d'Orléans et le maréchal Mortier, duc de Trévise. Entrée du Roi à Lille.

Ordonnances de S. M.

Dès les premiers instans de son arrivée dans cette ville, Sa Majesté rendit des ordonnances qui furent envoyées et publiées, dans toute la France, par ses commissaires extraordinaires. Ces ordonnances enjoignaient, particulièrement, aux fonctionnaires civils et militaires, de ne point obtempérer aux lois de l'usurpateur; ordonnaient à tous les Français de s'y soustraire, même à main armée, et prononçaient le licenciement des corps entraînés par leurs chefs dans la rebellion.

Pendant le séjour du Roi, à Lille, les transports que firent éclater les habitans, confirmèrent Sa Majesté dans l'idée qu'elle s'était toujours formée de leur entier dévouement. En effet, sans la garnison, les gardes nationales, aidées du

secours des fidèles Lillois, auraient conservé au Roi ce dernier asile sur le territoire français.... Mais ils s'efforcèrent en vain de faire partager aux troupes de ligne, stationnées dans leurs murs, l'enthousiasme qui les animait; ils ne purent les émouvoir, elles restèrent glacées. Déjà leur endurcissement faisait naître la défiance et les alarmes, quand le duc de Trévise déclara qu'il ne pouvait plus répondre du soldat.

Un fidèle serviteur du Roi, que son dévouement et ses lumières rendent également cher au monarque (le baron de Ballainvilliers), osa donner le conseil énergique de faire sortir la garnison sous un prétexte spécieux; de s'assurer du commandant du fort; de le remplacer par un homme sûr et éprouvé; de se

rendre ainsi maître de la place, et de réunir aux braves qui avaient suivi le Roi, les gardes nationnales et les habitans de Lille, qui offraient autant de défenseurs qu'il y avait d'hommes en état de porter les armes, pour conserver par ce moyen les limites du territoire, et en interdire l'approche aux factieux.

Mais le maréchal Mortier, certain que les troupes refuseraient d'obéir, craignit de provoquer, par cette mesure, les excès qui pouvaient être la suite de leur désobéissance.

Promulgation de la décision du congrès, du 13 mars.

Ce fut dans ces circonstances périlleuses, que la décision du congrès (du 13 mars), qui mettait Buonaparte *hors la loi des nations*, parvint à Lille. Le Roi en ordonna la publication, dans l'espoir d'éclairer les troupes sur les con-

séquences de leur funeste aveuglement; mais le voile épais qui couvrait leurs yeux, ne devait se déchirer qu'aux éclats de la foudre!..

Lille resta pendant quelques jours encore le siège du gouvernement royal.

Cependant les ordres de Buonaparte furent transmis le 25, au préfet, par le duc de Bassano (Maret) ministre secrétaire d'État de l'usurpateur.

Insubordination des troupes de ligne.

Des émissaires ardens à propager l'esprit de révolte, voulurent, à la nouvelle de l'approche de Monseigneur le duc de Berry à la tête d'une colonne de troupes de ligne, exciter les soldats à se soulever. Mais le duc de Trévise, instruit de leurs dispositions hostiles, en prévint le ministre de la maison du Roi, et engagea

fortement Sa Majesté à ne pas différer son départ.

Départ du Roi pour Ostende.

Le Roi, cédant cette fois encore au desir d'épargner de nouveaux torts à ces militaires égarés, donna l'ordre à la colonne, commandée par les Princes, de se rendre à Dunkerque. Sa Majesté quitta Lille, et la France fut orpheline!...

Si la vertu, aux prises avec le malheur, est, selon l'expression d'un de nos orateurs sacrés, le plus beau spectacle qui puisse être offert à la Divinité, jamais Louis ne fut plus digne de ses regards, que dans ce moment, où atteint par tant de calamités, calme comme le sage, tranquille comme le juste, s'oubliant lui-même pour ne songer qu'à son peuple, il courait se placer entre les erreurs de ses sujets coupables, et la vengeance

des nations, pour en désarmer la rigueur : telle est toujours l'inépuisable sollicitude d'un père, même pour ses enfans ingrats! . .

La garde nationale, des détachemens de cuirassiers et de chasseurs, servirent d'escorte à Sa Majesté jusqu'aux frontières. « Que ceux qui sont fidèles à leur Roi, « (s'écria un capitaine de chasseurs), sor- « tent des rangs et me suivent. » Un grand nombre d'entre eux, ainsi que plusieurs officiers l'imitèrent, ils s'attachèrent au sort du monarque, le suivirent en Belgique, et firent partie de l'armée royale du nord.

Le Roi prit la route d'Ostende, résolu de se rendre à Dunkerque, aussitôt que cette ville serait occupée par sa maison militaire. Mais, soit par l'effet d'un ha-

sard malheureux, ou par celui d'une intention perfide, l'ordre de Sa Majesté, expédié de Lille, ne parvint pas à sa destination.

Arrivée de Mgr. le duc de Berry à Béthune.

Monseigneur le duc de Berry marchait sur les traces du Roi, et donnait à sa troupe fidèle l'exemple de la fermeté qui le caractérise. La colonne que son altesse royale conduisait, était, sur sa route, recrutée par l'honneur; les habitans des provinces, bravant tous les obstacles, demandaient à partager ses dangers.

Rencontre d'une colonne rebelle.

A quelques lieues de Béthune, le Prince se trouvant à portée de trois cents soldats rebelles, marche droit à eux, et les somme de se déclarer franchement *français* ou *ennemis*. Un silence farouche fut leur réponse; les officiers qui entourent le Prince, s'apprêtent à les charger. « Ar-

« rêtez (leur crie son altesse royale), « comment frapper des gens qui ne se « défendent point? »

Vains efforts du Prince pour la ramener.

Après ce mouvement généreux, le Prince s'avance vers eux, et cherche à les ramener sous la banière royale : efforts inutiles!.. « Vous voyez (leur dit-il), « que nous pourrions vous exterminer « tous, vivez, malheureux, et disparais- « sez. » Leur aveuglement était tel, qu'ils se mirent à crier : « *Vive l'empereur et* « *le duc de Berry.* » Combien cette démence ferait pitié, si ses conséquences funestes n'excitaient l'indignation!

Paroles touchantes de Mgr. le duc de Berry en passant la frontière.

Dans l'absence des ordres du Roi, et au moment de quitter la France, Monseigneur le duc de Berry adressa aux officiers et aux volontaires ces paroles remarquables, où se peignent si bien la

générosité et la bonté des Princes de la maison de Bourbon.

« Braves amis, qu'aucun de vous ne « se croie forcé, par le devoir, à s'atta- « cher à notre sort; que le dévouement « n'amène pas le regret, vous êtes libres : « que ceux qui le désirent rentrent dans « leurs foyers, ils le peuvent, il en est « temps encore !.. Mais que ceux d'en- « tre vous qui voudront nous suivre, re- « çoivent l'assurance que leurs Princes « partageront en frères, avec eux, jus- « qu'à leur dernière ressource! » . . .

A ces mots, tous se pressèrent autour de Monseigneur le duc de Berry; sa touchante magnanimité les aurait décidés à le suivre, si l'honneur leur eût permis d'hésiter.

La colonne royale se porta directement vers la frontière, et s'efforça de joindre le maréchal Marmont, qui la commandait sous les ordres du Prince; mais ne pouvant défiler assez promptement, et engagée dans un chemin marécageux, rendu impraticable par des pluies abondantes, une partie de cette colonne resta forcément en arrière.

Excès commis sur les officiers de la maison militaire du Roi.

Ceux qui ne purent atteindre la frontière, subirent les traitemens les plus odieux. Surpris par une soldatesque effrénée, les uns furent dépouillés et enfermés à Béthune; les autres, plus malheureux encore, furent immolés, ou n'échappèrent à la mort qu'au travers des plus grands dangers.

Arrivée subite à Lille d'un officier

Pendant que ces scènes déchirantes se passaient, un officier d'état major du

de l'état major du ministre de la guerre de l'usurpateur.

maréchal Davoust, ministre de la guerre, de Buonaparte, arriva à Lille, chargé d'ordres secrets!....

Monseigneur le duc d'Orléans en informa Sa Majesté. Cette circonstance, et la nouvelle du sort désastreux d'une partie de sa maison militaire, déterminèrent le Roi à fixer sa résidence dans l'ancienne capitale de la Flandre autrichienne (Gand.)

Départ du Roi pour Gand.

Combien n'en coûta-t-il pas au cœur du Roi, de sortir de la France, de cet antique héritage de Saint-Louis, où, depuis son départ de la capitale, il avait recueilli tant de vœux! Le souvenir des regrets de son peuple le suivit au delà de son royaume, et fit, pendant les cent jours d'absence, la consolation et l'espoir du monarque. Cet intervalle, où l'influence de ses vertus agissait encore si puissam-

ment, et suffit pour maintenir l'équilibre, n'est pas moins flatteur pour son cœur, et peut être appelé le règne du souvenir...

Un peintre de l'antiquité, désespérant de pouvoir jamais exprimer la douleur paternelle, conçut l'idée sublime de couvrir d'un voile la figure d'Agamemnon. Ha! quel voile épais n'eût-il pas étendu sur la France, dans ce moment désastreux où les enfans de Louis virent s'éloigner leur père!..

Gand reçut Louis XVIII, et Gand devint le foyer de la loyauté française, le refuge de la patrie, et le centre du gouvernement légitime.

Réunion dans cette ville, des ministres français, et

Le Roi se vit entouré bientôt de cinq de ses ministres, des membres du corps diplomatique, de trois maréchaux de

des membres du corps diplomatique.

France *, d'officiers de tous grades, indépendamment des sujets qui faisaient partie de sa maison civile et militaire, et de celles des princes; d'écrivains éloquens, d'administrateurs distingués et de magistrats célèbres. Quoiqu'appelés à des fonctions différentes, un même devoir les réunissait tous.

Chacun d'eux offrit le tribut de ses moyens, et les employa avec zèle pour le service du Roi, soit auprès de sa personne sacrée, soit en secondant les nobles et généreux efforts des Princes de son auguste famille.

Le plus loyal, comme le plus humain des chevaliers français, Monsieur, s'arrêta, à peu de distance de la frontière,

* Les maréchaux Victor, duc de Bellune; Berthier, prince de Wagram; et Marmont, duc de Raguse.

pour attendre et recevoir les hommes dévoués, assez heureux pour parvenir jusqu'à lui.

Son Altesse Royale les dirigea sur *Alost*, où Monseigneur le duc de Berry avait établi son quartier-général.

Quartier-général du duc de Berry à Alost.

Parmi les généraux qui s'empressèrent de se réunir à son Altesse Royale, on distingua le vicomte de Roquemont, septuagénaire. Ce vénérable défenseur du trône, dont le zèle n'était point ralenti par l'âge, commandait l'artillerie; comme à l'armée de Condé, et selon sa touchante expression, « il apportait au Roi le reste de sa vie. »

Indépendamment des officiers de la maison militaire de Sa Majesté et de celle de Monsieur, qui rejoignirent les Princes, le courage et la fidélité formèrent un bril-

lant état major * auprès de la personne de Monseigneur le duc de Berry.

Cantonnemens de l'armée royale.

C'est dans les environs d'Alost, et particulièrement à Moerseke, que furent cantonnés les volontaires royaux qui arrivèrent successivement en Belgique.

Arrivée à Alost des élèves de l'école de droit de Paris.

Les élèves de l'école de Droit de Paris, commandés par leur estimable chef (Druault), n'avaient pu passer en corps à Béthune; ils se rendirent individuellement au poste de l'honneur, et prouvè-

* Il se composait des comtes de Trogoff, de la Ferronays, de Nantouillet, de Mesnard, de Rohan Chabot, de Brissac, de Choiseuil d'Astorg, de Clermont-Lodeve de Clarac, de Goullet, de Gouvello, du prince de Beaufremont; des vicomtes de Pont-Carré, de Saillant, du baron de Montelegier, des chevaliers de Fontane, de Séguin, de Baray, Berthier de Bizy, tous lieutenans généraux, maréchaux de camp ou officiers supérieurs.

rent qu'il n'est point d'obstacle que ne puisse surmonter le courage, quand le sentiment lui sert de guide.

Rassemblée sous le drapeau sans tache, cette intrépide jeunesse jura « de « ne déposer les armes qu'après qu'elle « aurait vu relever le trône de S.-Louis. »

Ce serment devint le cri de guerre de l'armée royale du nord.

Appel aux Français, par les braves volontaires royaux de l'armée.

« Venez vous joindre à nous, braves « camarades; déjà un grand nombre de « volontaires royaux se trouvent réunis à « l'armée royale, où ils accourent de tous « les points du royaume. Marchons, bra- « ves amis, où l'honneur et le devoir nous « appellent; marchons au cri si cher à « tous les bons Français. *Vive le Roi!* » Tel était l'appel des fidèles défenseurs du trône, aux volontaires royaux de la France.

Mesures des autorités rebelles pour empêcher l'émigration.

Mais, depuis le 10 mai, toute communication avec l'intérieur était interrompue; la tyrannie veillait avec soin, et par l'inquisition la plus rigoureuse, elle cherchait à empêcher les émigrations que chaque jour voyait encore se multiplier. Plusieurs Français fidèles furent arrêtés; les uns sur les frontières, les autres dans les ports de mer.

Sept officiers de la maison du Roi, le comte de Meulan, et le baron de Cretot de Touffreville, se trouvaient de ce nombre *.

On poussait les précautions jusqu'à interdire à la classe ouvrière la faculté d'aller exercer son industrie hors du territoire, tant on était sûr que les Français emploieraient tous les moyens pour re-

* Ces officiers furent conduits des cachots de Honfleur dans ceux de Rouen.

joindre leurs Princes, et fuir un sol où ils ne trouvaient plus de patrie.

En peu de jours, et par les soins de Monseigneur le duc de Berry, les jeunes guerriers qu'il commandait, déjà exercés au maniement des armes et aux évolutions militaires, devinrent d'habiles soldats. Le mobile qui les animait suppléait au temps et à l'expérience, et ces phalanges nouvelles n'eussent cédé en rien aux vieilles cohortes.

Le 1er juin, Monseigneur le duc de Berry les présenta à son Altesse Royale, Madame, qui daigna les passer en revue à Alost.

Revue passée par S. A. R. Madame.

L'enthousiasme qu'excita sa présence, fut d'un heureux présage; toujours, à son aspect, les cœurs s'étaient émus; l'on adorait en elle l'ange de vertu et de ré-

signation : alors, à ces titres sacrés, venait de se joindre encore l'admiration qu'inspire le courage; et ces bataillons royaux se sentirent invincibles dès qu'ils eurent obtenu, un regard d'approbation, de l'héroïne de Bordeaux.

Cette jeunesse ardente, impatiente de son inaction, demandait, à grands cris, à combattre. Enfin le moment arriva où l'Europe allait porter les premiers coups, et renverser, une seconde fois, celui qui si long-temps osa menacer tous les trônes.

Dispositions de Mgr. le duc de Berry à Termonde.

Monseigneur le duc de Berry jugeant de quelle importance il était, pour le succès de la cause des nations, de défendre l'entrée de Bruxelles aux troupes rebelles, se porta sur cette route, au confluent de la Dandre et de l'Escaut, à la tête des Français qui formaient, à cette époque,

l'armée royale du nord; il établit son quartier-général à Termonde. Là, avec cette valeur franche qui le distingue, il adressa à ses soldats ces paroles remarquables : « Braves amis, voici notre place, « c'est ici que nous devons attendre la « victoire ou la mort; jurez de périr « tous, plutôt que d'abandonner cet im- « portant passage. »

Le ciel, et un fils de Saint-Louis, reçurent ce serment!

Bataille de Waterloo.

C'est le 18 juin 1815, que se donna cette bataille décisive, fameuse dans les annales des nations, et qui, selon les positions que les divers corps d'armées occupèrent, fut appelée *de Mont-Saint-Jean* par les Français; *Waterloo* par les Anglais, et *Belle-Alliance* par les Belges.

Dans cette journée mémorable, l'armée française expia ses erreurs dans un baptême de sang.

O champs de Fleurus, vous, qui pendant l'espace d'un siècle, vîtes si souvent combattre et triompher les soldats français, si cette fois ils s'y montrèrent coupables et vaincus, vous devintes encore les témoins que dans ce long intervalle il fut du moins une vertu dont ils n'ont point dégénéré, la bravoure!

Le succès des armées de la coalition européenne, assurait la rentrée du Roi dans ses Etats; mais pendant cette lutte, quelles furent ses émotions? Hélas, elles n'appartinrent pas toutes à la joie!.... le sang français avait coulé!.... Louis s'écriait avec Periclès : « Pour-« quoi faut-il que cette jeunesse, espoir

« de la patrie, et véritable printemps de « l'année, soit encore prodiguée sur le « champ de bataille ? » Et tandis que Buonaparte, ne songeant qu'à sa sûreté personnelle, dans son cruel égoïsme, sacrifiait, en fuyant, le reste de cette armée, qui s'était immolée pour le servir, le Roi étendait sa sollicitude paternelle sur chacun de ces soldats qui s'étaient armés contre son autorité, tant en assurant des récompenses aux étrangers qui feraient le plus de prisonniers français, qu'en les recommandant à l'humanité et à la générosité du vainqueur.

Sollicitude du Roi pour les blessés.

C'est surtout après cette journée que Louis se montra dans toute sa bonté; les secours envoyés à Bruxelles avaient devancé les blessés dans les hôpitaux destinés à les recevoir. Ces infortunés,

qu'un funeste égarement y avait conduits, jouissaient du bienfait avant d'en connaître la source, et devinaient la main du Roi, au bien-être dont ils ressentaient l'heureuse influence.

Les Princes inspectaient eux-mêmes la distribution de ces secours; telle était la volonté de Louis, tel était le besoin de leurs cœurs : le monarque avait donné les ordres, le père veillait à leur exécution.

La rapidité des événemens prévint les courageux efforts des braves de l'armée royale du nord; ils étaient sous les armes, l'honneur fut satisfait, leur acte de présence auprès du Roi, et le bonheur de le ramener dans ses États, suffirent à leur gloire.

Secours prodigués, au nom du Roi,

Sur ce même champ de Waterloo, où la victoire venait de couronner les ar-

mées alliées d'un laurier superbe, mais sanglant..... l'humanité décerna à l'armée royale du nord, des palmes plus modestes et non moins glorieuses. Chargée de l'exécution de la volonté du Roi, une colonne se porta sur le champ de bataille, non pour combattre des ennemis, mais pour secourir des Français, car le malheur désarmait la vengeance, et la haine des opinions voyait expirer son pouvoir, là où commençaient les souffrances des coupables.

sur le champ de bataille, aux militaires français.

Ces fidèles envoyés du monarque, le servirent selon son cœur; ils parcoururent, avec un zèle infatigable, ce théâtre de destruction; ils étaient guidés, dans leurs touchantes recherches, par les gémissemens des blessés, restés depuis plusieurs jours abandonnés et perdus dans la foule des morts.

Ces victimes élevaient leurs bras mutilés pour implorer, des vainqueurs, un secours qu'ils ne s'attendaient pas à recevoir de leur Roi offensé.

A l'aspect de leurs généreux compatriotes, leurs corps affaiblis firent un dernier effort pour soulever la masse de cadavres sous lesquels ils étaient engloutis vivans, certains alors qu'ils allaient encore leur devoir du soulagement, peut-être même leur salut.. Leur confiance ne fut pas trompée; les soins les plus actifs leur furent prodigués, et le dernier soupir de ceux dont la vie ne put être conservée, s'exhalait en bénissant la bonté magnanime de ce Roi qu'ils avaient méconnu.

Départ du Roi, de la Belgique.

Le 23 juin, à onze heures du matin, et pendant qu'on célébrait à Gand, dans

la cathédrale, un *Te Deum* en actions de grâces du triomphe des alliés, Louis XVIII quitta cette ville, entouré des Princes et des phalanges royales, qui ouvraient et fermaient son cortège. Les regrets des Belges le suivirent.

Parvenu sur les limites de ses États, il fut accueilli par le concert que formaient à la fois les voix plaintives du soldat repentant, et les transports joyeux de son peuple fidèle.

Le Roi coucha à Grammont, et le lendemain à Mons.

Arrivée de S. M. en France.

Le 25, il était à Bavey; les bons et fidèles habitans du nord s'étaient précipités sur sa route, et par de vives acclamations exprimaient leur amour.

Itinéraire.

Une nouvelle preuve de ce sentiment l'attendait à Cambrai. L'énergie de la

population prévint le siége qui allait en être fait par les Anglais; hommes, femmes, enfans, pénétrèrent dans la citadelle, et en arrachèrent les clefs au commandant, qui s'y était enfermé, et opposait de la résistance.

Les portes de la ville furent ouvertes, et le Roi y fit son entrée le 26, à deux heures du soir.

Les habitations ne présentaient, aux regards, qu'une longue draperie, dont les touffes, d'une fraîche verdure, relevaient encore l'éclatante blancheur. De jeunes personnes groupées auprès d'un arc de triomphe, élevé comme par enchantement sur le passage du Roi, lui offrirent des corbeilles de fleurs; Sa Majesté accueillit, avec bienveillance, ce simple tribut de l'innocence et de la beauté.

C'est à Cambrai que le Roi fit cette belle et rassurante proclamation, par laquelle Sa Majesté manifesta son intention d'appeler autour du trône, « les « Français dont la fidélité, le courage « et le dévouement avaient porté à son « cœur de si douces consolations. »

Sa Majesté arriva le 29 à Roye, où elle séjourna deux jours; elle passa la journée du 1er juillet à Senlis, traversa Louvres, et vint coucher le 2 au château d'Arnouville. C'est dans ce lieu que le Roi reçut le premier hommage de la garde nationale parisienne.

A l'approche du monarque de sa capitale, quelques factieux osèrent encore faire entendre de sinistres mugissemens, derniers efforts de leur rage impuissante : cette sombre rumeur était,

pour les amis du Roi, le sourire de l'espérance.

Plus de vingt mille habitans franchirent les obstacles, bravèrent les défenses, et s'élançant hors des barrières, allèrent bivouaquer dans les champs, pour jouir quelques instans plutôt de la présence de Louis-le-Désiré : naturelle et touchante désobéissance; quand des enfans accourent au-devant de leur père, comment arrêter leur élan, interprète du cœur?

Le lendemain (7 juillet), Louis XVIII salua, à Saint-Denis, les tombeaux de ses aïeux. Là, sur les cendres sacrées de Louis XII, d'Henri IV et du Roi martyr, il renouvela le serment de se vouer tout entier au bonheur de la France.

O Rois de l'antique race des Bourbons,

vos noms suffisent à votre éloge! L'éclat de votre mémoire rejaillit sur l'héritier de vos vertus, ainsi qu'après son coucher l'astre qui vivifie le monde, l'éclaire encore du reflet de ses rayons.

Entrée du Roi dans sa capitale.

Il luit enfin ce 8 juillet qui réalisa tous les vœux de la France : un sentiment unanime, quoiqu'individuel, avait porté tout le monde à se décorer du ruban blanc; il prouva au Roi la mauvaise foi de ceux qui, pour servir leurs passions, le pressaient de répudier cette couleur, présage et parure d'un si beau jour.

Louis n'était pas encore dans sa capitale, et déjà il se trouvait au milieu de son immense population; l'amour en avait porté les flots jusqu'à lui, et leurs ondulations se réglant sur sa marche, le reçurent encore dans les murs de Paris.

Son cortège était ouvert par des danses; aucun ordre, aucune symétrie n'y étaient observés; le délire de la joie, les transports de l'alégresse faisaient de cette fête de famille, les vraies saturnales du cœur, et la félicité s'exprimait à la fois par des chants joyeux et de douces larmes.

Ce n'étaient plus les droits de la naissance, les prétentions de l'ambition, les désirs de la cupidité que l'on cherchait à faire valoir, mais le titre d'une fidélité éprouvée, qui réclamait la prérogative.

La pompe et l'éclat de la victoire, qui souvent blessent les yeux en les éblouissant, ne se faisaient pas remarquer dans l'appareil qui environnait Louis. C'était le génie du bonheur des peuples, éclipsant celui de la victoire; les armes

d'un million de triomphateurs s'inclinant avec respect devant le char du pacificateur; car cette fois encore, le retour de Louis-le-Regretté, assurait le repos de l'Europe, et le drapeau sans tache, nouveau signe d'alliance, en flottant sur l'antique palais de nos Rois, attestait, aux nations rassurées, que la tempête politique avait cessé ses ravages.

Conclusion.

L'exemple d'un quart de siècle, et nos derniers malheurs, ont enfin confirmé, à l'Europe, cette vérité morale, qu'au maintien du trône de Saint-Louis est attachée la stabilité de tous les gouvernemens; elle a pu aussi se convaincre des sentimens de la masse de la nation française pour son Roi. La consternation qui suivit son départ, l'alégresse qui salua son retour, prouvent assez que cette

nation surprise sans défense, parce qu'elle était sans défiance, comprimée un instant, par la force des armes, ne fût pas restée asservie.

L'existence des phalanges royales, sur chacun des points principaux du royaume, les progrès qu'elles avaient faits, le temps, leurs effors, et l'amour des Français pour leur légitime Souverain, eussent infailliblement, et avec plus de gloire, amené l'heureuse révolution que les fautes du chef coupable de l'armée, et les forces réunies des puissances européennes rendirent l'ouvrage de quelques jours.

Avant même la journée de Waterloo, ces phalanges fidèles avaient détaché plusieurs anneaux de la chaîne que la trahison forgea pour le malheur de la

France. Traînée par les factieux, le bruit qu'elle produisait, quelqu'effrayant qu'il pût être, avertissait les amis du trône qu'elle ne pouvait plus être rétablie.

L'homme qui prétendait au pouvoir universel, renversé plus promptement qu'il ne s'était élevé, fuyait devant le trépas. Placé entre l'ignominie et la mort, il aima mieux vivre et contempler les malheurs de la France, dont il venait de dévorer les légions belliqueuses.

Livré sans appui à ses complices, devenus ses maîtres, et forcé de déposer, entre les mains des premiers fauteurs des excès démagogiques de la révolution, le sceptre spoliateur qu'ils lui aidèrent à ressaisir, cette faction criminelle s'apprêta, comme Saturne, à dévorer son enfant.

L'arrivée des peuples du Caucase, du Don et du Tanaïs dans nos belles contrées, dissipa le prestige qui avait enveloppé Buonaparte dans un nuage brillant. Habile à se parer des glorieux trophées de l'armée française, il avait usurpé l'admiration; mais dégagé de cet éclat d'emprunt, et réduit à sa propre valeur, il réalisa cette pensée d'un de nos célèbres poëtes :

« Le masque tombe, l'homme reste,
« Et le héros s'évanouit. »

L'anéantissement des générations devait suivre sa criminelle entreprise; la mort planait sur la France; déjà sa faux redoutable s'étendait sur elle comme sur une vaste sépulture : quelle puissance la sauva?.. La Providence, dont les immuables décrets, firent de notre mo-

narque légitime le palladium qui nous préserva de la destruction.... Sans le Roi, le voyageur consterné s'écrierait à l'aspect de nos ruines : « Ici fut Lutèce! »

O prodige! du sein de cet effrayant chaos, la voix de Louis se fit entendre, comme celle de l'Éternel, du milieu des élémens confondus : « Cette fois encore « Louis parla, et la paix se fit. »

Français, que le terrible exemple du passé soit une leçon salutaire pour l'avenir!..

Le bonheur de nos pères, et nos infortunes récentes, nous ont appris à ne plus séparer le monarque de la patrie; la gloire et la prospérité de l'un, font la gloire et la prospérité de l'autre.

Le sang de S.-Louis et d'Henri IV honore le diadème; l'édifice de la féli-

cité publique se trouve rétabli jusque dans ses fondemens.

Le voile sous lequel se cachaient les perturbateurs est déchiré, et leurs manœuvres découvertes ne sont plus dangereuses.

Le pouvoir légitime est raffermi par la secousse qui tendait à le renverser.

La saine portion de la nation, l'emporte sur les factieux. Comme deux athlètes, ils ont mesuré leurs forces; ils en connaissent l'étendue; et la démence seule pourrait tenter d'engager une nouvelle lutte, dont maintenant le succès ne serait plus douteux.

La victoire de la fidélité sur la trahison, de l'ordre sur l'anarchie, de la paix sur la guerre, a été remportée par Louis.

L'armée, éclairée enfin, offre, sous

les drapeaux de la royauté, comme au temps des Bayard, des Condé et des Turenne, l'union de la bravoure et de l'honneur.

Avec les lois de nos aïeux, nous retrouvons leurs vertus, et comme le dit Montesquieu, « pour nous rendre meil-« leurs, on n'a eu qu'à nous rappeler à « nos anciennes institutions. »

Déjà, comme un torrent que des moyens violens ont détourné de son lit, mais qui, rompant toutes ses digues, reprend enfin son cours naturel, notre patrie a reconquis ce sentiment national qu'elle ne peut plus perdre, et qui, pendant quatorze siècles, fit, sous ses Rois, sa force et sa prospérité.

Ha! quand le Ciel, après nous avoir livrés si long-temps au châtiment de nos

erreurs, nous rend, avec Louis, tous les biens que nous avions perdus, montrons-nous dignes d'un tel bienfait; comme lui, oublions et pardonnons; qu'à l'amnistie des torts politiques, se joigne l'amnistie sincère des opinions; qu'elle devienne le signal d'une union générale!..

Chez le Français, l'amour de ses Rois est le feu sacré; lorsque la trahison s'efforçait de l'éteindre, les phalanges royales l'entretinrent, et les étincelles, parties de ces foyers, ont porté, dans tout le royaume, leur chaleur génératrice.

Récapitulation générale.

Honneur aux Français qui secondèrent, dans les provinces méridionales, les efforts héroïques d'un Fils de France!

Honneur aux braves qui se réunirent sous le nom et la bannière du bon et

grand Henri, pour défendre et rétablir le trône de ses descendans!

Honneur à ces Français, dont la valeur suppléa au nombre, dans les provinces de l'est!

Honneur aux intrépides apôtres de la foi et de la royauté, dont les sentinelles vigilantes empêchèrent, dans l'ouest, la surprise de la fidélité!

Honneur à ces francs et loyaux enfans de l'Armorique, qui, dans la patrie de Duguesclin, adoptèrent et soutinrent sa devise : « Plutôt mourir que de s'avi-
« lir! »

Honneur aux guerriers qui, les premiers, plantèrent l'étendard des lis dans les riches contrées où naquirent les Tancrède!

Honneur à ces chevaliers français,

Digitized by Google

ralliés autour du Roi, et compagnons de son infortune!

Honneur, amour et reconnaissance à toutes ces phalanges fidèles, dont la courageuse résistance protesta contre l'usurpation, et conserva un refuge à la gloire nationale, sous le *Panache d'Henri IV.*

FIN DU TOME SECOND.

Digitized by Google

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU TOME SECOND.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES
ET PIÈCES JUSTIFICATIVES
DE L'ARMÉE ROYALE DE LA VENDÉE.

Les Vendéens ont déployé depuis vingt-cinq ans un caractère qui leur est particulier, et dont on aime à retrouver l'empreinte dans des pièces originales où la même énergie se fait remarquer, quoique émanées de personnes de rang, d'état et de sexe différens.

ORDONNANCE de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Bourbon, concernant la levée en masse dans les provinces de l'Ouest.

Nous Louis-Henri-Joseph de Bourbon, Duc de Bourbon, Prince du sang, Pair de France, Grand-Maître de la Maison du Roi en survivance, Chevalier de ses ordres et de la Toison-d'Or, Gouverneur général des 12e, 13e, 20e, 21e et 22e divisions militaires.

HABITANS DE L'OUEST,

La trahison de quelques chefs de l'armée, et un vertige passager des soldats, ont forcé votre Roi de

quitter Paris. Cette capitale et la France avaient cependant joui de plus de bonheur depuis une année, que dans les vingt-cinq précédentes. Nos dangers demanderaient du courage et de l'énergie, si la guerre la plus cruelle ne se trouvait pas un état plus supportable que le gouvernement irrégulier sous lequel l'usurpateur vient de nouveau vous subjuguer. Armez-vous donc! du moins vous le faites pour la cause de votre Dieu, de votre Roi, de vos lois, et de tous les hommes honnêtes de votre malheureuse patrie.

A ces causes, ordonnons :

Art. Ier. Tous les hommes âgés de dix-huit à cinquante ans, et en état de porter les armes, s'enrôleront dans leurs compagnies respectives; ils se tiendront prêts à marcher au premier ordre de ceux que nous chargerons de nos pouvoirs.

II. Tout individu qui attaquera ou détruira quelque propriété, ou quel propriétaire que ce puisse être, sera puni suivant la rigueur des lois.

III. Les ordonnances du Roi, relativement aux embaucheurs, seront rigoureusement exécutées. Tout individu parlementaire, tout officier civil ou militaire qui se chargera d'ordre quelconque de Buonaparte, ou qui y obéira, sera jugé sur l'heure par un conseil de guerre.

Invitons tous les maréchaux de France, lieutenans-généraux, et en général tous militaires de quelque grade qu'ils soient, à rejoindre nos drapeaux, conformément à leurs sermens.

Donné à notre quartier-général à Beaupréau, le 24 mars 1815.

Signé L. H. J. DE BOURBON.

Par Son Altesse Sérénissime,

Signé le Chevalier JACQUES.

PROCLAMATION du Marquis de La Roche-Jaquelein (Louis), Général en chef des armées vendéennes, lors de son débarquement à Croix-de-Vie, le 16 mai 1815.

DE PAR LE ROI.

Vendéens, honneur de la France, rappelez-vous la gloire que vous avez acquise dans la guerre généreuse que vous avez soutenue pendant plusieurs années; vous êtes destinés à renverser pour jamais l'empire du crime et du mensonge, pour mettre la vertu sur son trône légitime; le Roi vous aime; il n'a

pas dépendu de lui de vous mieux traiter : vous le croirez, puisque je vous le dis.

Le Roi cherchait à calmer tous les partis, mais il ne vous a jamais oubliés.

Je vous apporte des armes et des munitions en abondance. Les nations de l'Europe, pleines d'admiration pour votre courage, vous donnent tous les moyens nécessaires pour coopérer au rétablissement du trône et de l'autel.

Rappelez-vous combien de fois mon frère vous a conduits à la victoire ; en marchant sur ses traces, je ne ferai que vous répéter les paroles qui surent si bien enflammer vos cœurs généreux : *Si j'avance, suivez-moi ; si je fuis, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi.*

Je ne viens point ici pour allumer le flambeau de la guerre civile, et attirer sur ma noble patrie les malheurs qui l'ont rendue si célèbre ; je viens, par ordre du Roi, pour détruire les factions.

Sachez que Buonaparte affecte de ne pas vous craindre ; le monstre n'ignore pas que votre revue sera le signal de sa destruction. Vendéens, rappelez-vous votre antique valeur ; ne perdez pas le titre de *peuple de géans* : l'usurpateur lui-même vous l'a donné. L'Europe a les yeux fixés sur vous ; elle

marche pour vous soutenir; déjà le crime frissonne, et sa chute est prochaine. Souvenez-vous de ces paroles mémorables du Roi: « Je devrai ma couronne aux « Vendéens. »

Marchons! et que le cri d'honneur français nous guide à la victoire. *Vive le Roi!*

Signé le Marquis de LA ROCHE-JAQUELEIN,
Maréchal-de-Camp.

PROCLAMATION de Mademoiselle de La Roche-Jaquelein.

Saint-Aubin, ce 5 juin 1815.

Mes amis, braves Vendéens! Nous venons de recevoir des ordres de mon frère, qui ordonne à toutes les paroisses de se réunir pour aller chercher les armes et les munitions envoyées à l'armée du Roi: marchons donc, braves amis du Roi; allons assurer le retour de vos fils, de vos maris et de nos frères.

Mon frère a laissé parmi vous, et vient d'envoyer des officiers pour vous conduire; vous ne les connaissez pas tous, mais mon frère les connaît, et je les connais aussi: pour vous le prouver, mes amis, j'irai avec vous, et vous montrerez au monde entier que les Vendéens, avec la confiance en Dieu, combattant pour leur religion et leur Roi, sont invincibles;

vous verrez que je suis de la famille de ceux qui vous ont dit : *Si j'avance, suivez-moi; si je fuis, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi.*

Vive le Roi!

Signé LUCIE DE LA ROCHE-JAQUELEIN.

ADRESSE.

(Extrait du *Moniteur* du 11 janvier 1816.)

Le maire de la commune de Notre-Dame-de-Mont (Vendée) a fait à ses administrés, à l'occasion du recrutement de la Garde Royale, une adresse qui nous a paru remarquable autant par son énergie que par les sentimens qu'elle renferme; nous avons la certitude que cette pièce a été entièrement rédigée par ce maire, simple meûnier.

« MES CHERS ADMINISTRÉS,

« Vos efforts pour soutenir la plus sainte et la plus juste des causes, ont fixé les yeux de l'Europe entière.

« Les Nations n'ont pu s'empêcher d'admirer cette vertu résignée dans le malheur, invincible les armes à la main, qui vous a fait braver tous les dangers de ce monde pour la cause du meilleur des Rois, comme ces premiers chrétiens qui souriaient à l'aspect du martyre.

« Vendéens ! quand on prononcera votre nom devant les générations futures, elles s'inclineront avec respect ; elles se diront : ce peuple, cette portion du peuple français ne connut point le parjure ; elle fut partout et dans tous les temps fidèle à son Dieu et à son Roi.

« D'une si noble renommée, il faut répondre par des actions ; une réputation si grande et si belle est une dette sacrée contractée envers le Roi et l'Etat.

« Il vous appelle aujourd'hui, braves soutiens de sa cause ; il vous choisit par les inspirations de son cœur paternel, parmi ses enfans les plus chéris. Il veut que son auguste personne, sa vie, palladium de la France, soient confiées à votre garde. O mes amis ! qui pourrait-il choisir de plus digne que ceux qui, depuis vingt-cinq ans, ont prodigué leur sang pour sa cause ? Je m'arrête.... Je n'ai pas besoin d'exciter votre zèle ; vos cœurs guerriers et magnanimes volent au-devant de notre bon Roi. Sachant qu'il n'est pas un de vous qui ne vole près de lui, je me charge de modérer votre élan généreux. Dans sa bonté, il me désigne ceux qui sont nécessaires : sans cette précaution, tous les braves Vendéens quitteraient leurs travaux.

« *Signé* BARRETEAU. »

PRIÈRE VENDÉENNE.

Les Vendéens firent imprimer et ajouter à leurs livres de prières cette belle apostrophe inspirée au comte de Lally-Tolendal, à la vue de la première basilique de France ravie à la religion pour être consacrée au parricide, par le jugement inique du Roi martyr (Louis XVI).

« Ombre de notre Roi! victime de tes bienfaits, « [illegible] nos passions et de leurs crimes! toi dont la mort « nous a rendus tous malheureux et tous coupables, « ah! du moins que tant de millions de cœurs qui se « sont sentis brisés dans ce jour exécrable; que tant « de voix qui se sont élevées pour démentir ces or- « ganes imposteurs, ces triomphateurs gagés, cette « solennité déserte; que l'effroi visible de ce petit « nombre de méchans qui ont balbutié les sermens de « la haine, tandis que les accens de l'amour et de la « douleur étaient partout si prononcés; que, jusqu'au « choix du lieu, deviennent pour toi autant d'homma- « ges, et pour nous autant d'expiations. Non, le choix « n'a pas été fait sans un dessein secret de la Provi- « dence : Dieu a voulu que la profanation de son « temple devînt la consécration de ta mémoire; il a « voulu marquer que ton âme céleste était digen d'être « associée à l'injure du Ciel, et que désormais ta vertu « pouvait être méconnue là seulement où la Divinité « était blasphémée. »

HONNEURS FUNÈBRES

RENDUS

AU MARQUIS DE LA ROCHE-JAQUELEIN (LOUIS),

Général en chef des Armées Vendéennes, mort au combat des Matts, entre les deux marais, le 4 juin 1815.

Que sa mort, que vous déplorez, vous serve à la fois de consolation et d'exemple.

BOSSUET.

Les dépouilles mortelles de La Roche-Jaquelein ont été rendues au tombeau de ses pères.

Le 8 février 1816, le bruit du canon et celui des cloches retentirent dans toute la Vendée, et annoncèrent que ces restes précieux allaient être exhumés.

La population entière se leva, et se porta au bourg du Perrier : soldats, vieillards, femmes, enfans, tous voulurent payer un dernier tribut à celui qui les guida et les défendit ; chaque Vendéen voulait participer à cette fête de la douleur.

Le cercueil fut placé sur une barque, et côtoya le marais, suivi de deux cents canots.

Digitized by Google

Jamais pompe funèbre ne fut plus digne de celui qui en était l'objet ; les apprêts n'en furent point ordonnés..... Mais le sentiment guida les Vendéens ; ils accoururent de partout. L'éloignement, la difficulté des chemins n'arrêtèrent point leur élan : de distance en distance le cortége se grossissait, et chaque paroisse ambitionnait l'honneur de porter tour-à-tour son général vers son dernier asile.....

Un silence profond fut observé pendant cette marche religieuse ; le respect contenait l'expression de la douleur ; mais lorsqu'on fut parvenu à la vue de Croix-de-Vic, elle franchit toutes les bornes, elle éclata avec explosion.... Les Vendéens se frappaient la poitrine, s'arrachaient les cheveux, déchiraient leurs vêtemens. Ce lieu qui, quelques mois auparavant, retentissait des transports et de l'ivresse excités par la présence de l'intrépide général des Vendéens, ne retentit plus alors que de leurs sanglots déchirans !.....

Les bâtimens arborèrent le pavillon noir dans les ports de Saint-Gilles et de Croix-de-Vic, et ce signe de deuil n'était qu'une faible image de celui de la Vendée !....

Le vénérable pasteur de Saint-Hilaire-de-Rié voulut en vain prononcer un discours : ses larmes

étouffèrent sa voix, et celles des Vendéens y répondirent.

Les autorités civiles et militaires de Bourbon-Vendée sortirent de la ville, et reçurent le cortége, qui fut conduit à l'église, où l'on avait dressé un catafalque.

Le comte Duchaffaut*, parent de La Roche-Jaquelein, lui rendit les derniers honneurs.... Voué maintenant au culte du Seigneur, dont il défendit les autels dans les premières guerres vendéennes, on voyait briller dans ses mains et sur son cœur les signes révérés de la valeur et de la foi.

La famille de La Roche-Jaquelein se faisait remarquer par sa morne affliction.... Les sanglots et les signes du désespoir retentissaient autour d'elle; elle seule paraissait calme; les yeux des sœurs et de la nièce du héros étaient secs.... Il n'est point de larmes pour un semblable malheur!....

Un dernier hommage était dû au guerrier chrétien.... L'infortune devait être secourue en son nom.....

* Le comte Duchaffaut, chevalier de Saint-Louis, a perdu son gendre et ses deux fils dans les guerres de la Vendée; il fut ordonné prêtre en 1803, et dessert aujourd'hui la succursale de la Guyonière, à Bourbon-Vendée.

Tous les Vendéens contribuèrent à la quête qui se fit.

Le dénûment de quelques-uns rendait leur offrande bien précieuse; et leurs regards humides, dirigés sur le cercueil de leur général, indiquaient assez que c'était un dernier tribut payé à ses vertus.

La tombe renferme les restes mortels du héros, le temps va les dévorer; mais son souvenir est immortel : il se perpétuera d'âge en âge dans les cœurs des Vendéens.

NOTES
ET PIÈCES JUSTIFICATIVES
DE L'ARMÉE ROYALE DE LA BRETAGNE.

Deux pièces suffiront pour prouver que l'armée royale de la Bretagne, après avoir combattu pour la défense du trône, sut encore relever l'honneur de la Nation, en garantissant cette province d'une invasion étrangère, et obtenir, par son courage et la fermeté de ses chefs, l'estime et l'admiration des Puissances alliées.

Lettre de Son Exc. le Général Tauentzien, commandant en chef le sixième Corps prussien, à Rennes, à M. le Général de Sol de Grisolle, commandant en chef les Armées Royales de la Bretagne.

Monsieur le Général,

C'est avec empressement que j'ai l'honneur de répondre à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, en date d'aujourd'hui.

La demande que vous m'avez faite, M. le Général,

de ne pas faire pénétrer les troupes sous mes ordres dans les cantonnemens occupés par l'Armée Royale en Bretagne, est trop juste pour que je ne doive y consentir avec beaucoup de plaisir.

Les services que ladite Armée a si glorieusement rendus pour la cause commune, et la conduite qu'elle a tenue, a été justement appréciée des Alliés; et je ne demande pas mieux, M. le Général, que de me rendre à tous vos vœux, aussitôt qu'ils ne seront pas directement contraires aux ordres émanés de Sa Majesté le Roi mon Maître.

Signé le Général Comte TAUENTZIEN.

A mon quartier-général, à Rennes, le 12 septembre 1815.

LETTRE de Son Exc. le Général Tauentzien, commandant le sixième Corps prussien, à Rennes, à M. le Comte de Sol de Grisolle, Général en chef de l'Armée Royale de Bretagne.

Permettez, M. le Général, que je vous témoigne mes regrets bien sincères d'avoir été privé de la satisfaction de vous voir à Vannes. Des affaires de service m'obligèrent d'être le 17 de retour à Rennes, et m'o-

bligèrent par-là de renoncer à mes projets. Veuillez donc, général, être l'interprète de tous les sentimens d'admiration dont je suis pénétré pour l'Armée Royale du Morbihan (que, j'ose le dire, l'Europe partage), près de MM. les Officiers, en les persuadant combien je regrettais d'avoir été privé du bonheur de faire connaissance avec d'aussi braves Militaires, toujours guidés par l'honneur, et ne combattant que pour leur Souverain légitime et la bonne cause.

Signé le Général Comte TAUENTZIEN.

A Rennes, ce 20 septembre 1815.

Nota. Si dès les premiers instans des hostilités, les généreux habitans de la Bretagne s'imposèrent volontairement les plus onéreux sacrifices, s'ils supportèrent sans se plaindre les levées d'hommes, les corvées journalières, les réquisitions de tout genre, tant que les dangers de la patrie demandèrent des efforts, le comte de Sol, témoin de leur constance héroïque, s'empressa d'alléger les charges inséparables d'une guerre intérieure, en permettant aux Bretons de rentrer dans leurs foyers aussitôt que la soumission de l'armée ennemie ne rendit plus nécessaire à la défense du trône le concours des phalanges royales de la Bretagne.

Mais à la nouvelle que les généraux des armées alliées de-

vaient parcourir le Morbihan pour en reconnaître la situation, chaque paroisse se mit spontanément sous les armes, et se tint dans une attitude qui eût prouvé au besoin que les forces des Bretons égalaient l'énergie qu'ils déployèrent contre l'usurpation.

Digitized by Google

COUP D'ŒIL
SUR LES FÉDÉRATIONS,
EN 1815.

Du reste des humains ils semblent divisés,
N'aspirent qu'à troubler le repos où nous sommes.
RACINE.

LES fédérés! ces ennemis que les défenseurs du trône trouvèrent partout sur leurs pas, et qui furent les plus puissans auxiliaires de Buonaparte, eurent trop de part aux suites de l'invasion qui compromit le sort de la France en 1815, pour ne pas rappeler l'origine et le but de ces associations, dans un récit qui a pour objet de faire connaître les obstacles qu'eurent à vaincre les phalanges Royales, les périls dont les factieux les entourèrent, et les entraves qu'ils apportèrent à leur formation.

La Bretagne devint, en 1790, le berceau des fé-

dérations, et bientôt leurs principes, destructeurs de l'ordre et de la monarchie, se propagèrent dans tout le royaume.

D'abord connues sous le nom de *Réunions patriotiques*, elles prirent plus de consistance, en 1793, sous celui de *Club des Jacobins*, et se reproduisirent, en 1815, sous la dénomination de *Fédérations*.

C'est une hidre dont la tête, plusieurs fois abattue, s'est toujours relevée avec plus d'audace, et n'a fait que changer de nom sans presque changer de forme.

Déjà ce délire funeste avait couvert la France d'échafauds, et préparé l'usurpation en réduisant notre patrie à recevoir, comme un libérateur, celui qui remplaçait, par un gouvernement moins cruel, le règne sanglant de la terreur.

Cette faction, s'attachant à persuader à l'Europe que ses crimes étaient l'œuvre de la majorité, cherchait ainsi à effrayer les Souverains, en donnant le nom de guerre nationale aux séditions partielles qu'elle excitait.

Fidèle au système de diffamation qu'elle employa avec tant de succès dès les premiers instans de la révolution, elle se servit des mêmes armes pour obtenir les mêmes résultats lors de l'heureuse restauration en 1814.

Vainement alors elle avait cherché des sujets de blâme dans les actes de l'autorité royale; ne pouvant attaquer les actions du Souverain, elle calomnia ses intentions, et fit naître des craintes, pour susciter des ennemis au gouvernement légitime.

Elle ramena Buonaparte, en 1815, dans l'héritage de saint Louis, ralluma le flambeau d'une guerre étrangère, et, constante dans ses principes, dévoila ses projets criminels, toutes les fois qu'elle crut son triomphe assuré.

La seconde usurpation ayant été consommée, elle s'opposa aux efforts des amis du Roi, sous le prétexte d'arrêter les désordres publics, et, comme en 1793, elle étendit ses relations pour augmenter sa force.

Un pacte d'union fut formé entre plusieurs départemens. Les villes, les villages mêmes y adhérèrent. C'est particulièrement dans les lieux où les Royalistes faisaient le plus d'efforts, que l'on redoubla de moyens pour les paralyser.

C'est par ce motif que la Bretagne, où exista toujours un des foyers du royalisme, devint le centre des fédérations; ses villes principales nommèrent des commissaires, et l'on n'épargna aucun moyen d'obtenir des adhésions au nouveau pacte fédératif, conclu

à Rennes, le 26 avril 1815, en les recueillant presque toujours à la fin de longues orgies, d'où les nombreux convives ne sortaient qu'agités d'une double ivresse.

Les principales conditions étaient, « de s'armer à « ses frais et de marcher en personne, sous peine « d'être déclaré lâche, et de voir cette décision pu- « bliée. » Etrange démence d'hommes qui s'érigeaient en juges de l'honneur, alors qu'ils en enfreignaient toutes les lois !

Les fédérés de Maine-et-Loire firent un appel aux départemens circonvoisins. « Des rives de la Mayenne « aux rives de la Loire et de la Vilaine, un seul cri « doit se faire entendre, celui de la liberté. »

A Nantes, aux fêtes de la fédération, on s'écriait avec délire : « 1793 est ici dans toute son énergie. » Effrayante révélation de l'esprit et du but constant de ces associations !

A Lorient, on se fédérait pour s'opposer *aux efforts des ex-nobles*.

Dans les murs de Rennes se formèrent des compagnies de grenadiers et de canonniers fédérés, destinées à combattre les armées royales de la Bretagne et de la Vendée.

Des députés apportaient l'adhésion des fédérés de la Normandie, et, dès le 7 mai, ceux de la Bourgogne

étaient en activité et s'exprimaient ainsi : « Que la « France reconnaisse à notre élan ces mêmes Bour- « guignons qui, dans les plaines de la Champagne, « ont scellé de leur sang la cause de la liberté. »

Quelle liberté! celle de commettre tous les crimes avec impunité; c'est à la trace du sang des victimes que l'on reconnut ses apôtres!

Le même jour les fédérés de Lyon s'enorgueillissaient aussi, « que le souffle de la liberté eût échauffé « leurs âmes. »

Le 23 mai, les fédérés du Dauphiné exprimaient « leurs regrets d'avoir été prévenus par les Bretons et « les Bourguignons. Ils *expièrent ce tort*, en formant quarante bataillons de Gardes Nationales d'élite.

Enfin, la confédération parisienne jurait, « devant « Dieu et à la face de la terre, de soutenir la dynastie « de Buonaparte.

« Napoléon! puisque tu ne veux régner que pour sou- « tenir les droits du peuple français (disait-elle dans son « adresse), il jure de vaincre ou mourir avec toi. »

Les droits du peuple! eh! ne les foula-t-il pas tous? Les insensés avaient-ils déjà oublié la conscription et ses suites cruelles?....

Le 14 mai, des commissaires fédérés des faubourgs de la capitale, portant au bras l'écharpe tricolore,

formèrent des détachemens que Buonaparte passa en revue, et auxquels il adressa ces mots : « Je suis bien « aise de vous voir ; j'ai confiance en vous. *Vive la nation* ! » paroles remarquables qui donnent une idée du sort réservé à la France, si elle eût été livrée à ceux qui la menaçaient de nouveau de toutes les horreurs révolutionnaires !

Le but de ces réunions fut donc toujours le même ; les excès de la multitude égarée servaient à l'élévation de quelques hommes qui, impatiens dans leur obscurité, cherchaient à en sortir à tout prix, et n'étaient réellement qu'ambitieux, en affectant de se montrer libéraux.

Saper les trônes, renverser l'autel, éveiller la cupidité contre les propriétaires amis naturels de l'ordre et de la paix ; c'était, selon leurs statuts, *soutenir l'esprit public à la hauteur des circonstances.*

Enfin, souvent comprimée, jamais détruite, cette faction enchaîne encore ses adeptes par le serment ; la rigueur et la clémence du monarque lui servent également de moyens pour les augmenter par la crainte du châtiment, ou l'espoir de l'impunité ; ses efforts constans tendent à entretenir ces foyers où couve toujours le feu de la sédition, et d'où jaillirent les premières étincelles qui incendièrent l'antique édifice du bonheur national.

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE L'ARMÉE ROYALE DE LA NORMANDIE.

On peut juger de l'importance qu'eurent les efforts des royalistes dans l'intérieur du royaume, et de l'effet qu'ils produisirent chez les Puissances alliées, non-seulement par les actes des Français honorés de la confiance de leur Souverain, mais encore par les rapports faits aux cours étrangères, et dont on trouve une preuve dans le compte rendu au gouvernement britannique, sur l'expédition du duc d'Aumont en Normandie.

PROCLAMATION.

Nous, Duc d'Aumont, commissaire extraordinaire de Sa Majesté le Roi de France et de Navarre, Pair de France, lieutenant-général commandant les départemens de la Manche, du Calvados et de l'Orne;

Ayant appris qu'un assez grand nombre de bons et loyaux Français sont persécutés, soit par rapport à leur fidélité à notre légitime Souverain, soit parce

qu'on exige d'eux qu'ils se réunissent aux rebelles ; ayant également connaissance de l'intention où sont plusieurs braves de se réunir sous nos drapeaux, pour faire partie de l'expédition prochaine que le Roi a confiée à notre zèle et à nos soins, et participer aux grâces que nous sommes autorisé à accorder en son nom ;

Vu les instructions, les ordres et les pleins-pouvoirs dont il a plu à S. M. de nous honorer ;

Nous déclarons à tous les bons et loyaux Français qui auraient le désir de venir nous rejoindre à l'île de Jersey, lieu de notre résidence actuelle ; que nous les y accueillerons avec tout l'empressement et la cordialité auxquels ils ont le droit de s'attendre ; qu'ils y seront de suite armés, habillés, soldés et nourris, comme le sont les bons et braves Français qui sont déjà réunis auprès de nous ; qu'ils peuvent donc y venir avec confiance, et que nous seconderons de tous nos moyens leurs intentions, lorsqu'elles nous auront été signalées par les commissaires que nous avons institués à cet effet dans les trois départemens composant la 14e division militaire, qui se trouve sous nos ordres.

Fait au quartier-général, à Jersey, le 26 juin 1815.

Signé le Duc D'AUMONT.

Ordre du jour, du 6 juillet, concernant les mesures relatives à l'expédition du duc d'Aumont, en Normandie.

Nous, duc d'Aumont, commissaire extraordinaire de Sa Majesté le Roi de France et de Navare, pair de France, et général commandant les départemens de la Manche, du Calvados et de l'Orne;

Ordonnons au général vicomte de Saint-Simon, commandant la légion Royale de la 14e division militaire, de faire ses dispositions pour le débarquement, qui aura lieu immédiatement sur le point des côtes de France qui lui a été indiqué.

Il formera une avant-garde, qui sera composée de MM. de Selles, Desvarennes, commandans; et de MM. de Grimouville, Chrétien, Patrys, Larroque, Lamolère aîné, Morainville, l'Ecuyer, Poupel, Desbrulay, d'Yvolais, Boisdennemets, Villeneuve, Rousseau, Enoult, Choulot, Malherbe, Saffrais, d'Augicourt, de Ranville et Dupin, Volontaires Royaux : cette avant-garde sera commandée en chef par M. le général de Saint-Simon, et sous ses ordres par M. le colonel comte d'Hautefeuille.

Cette avant-garde sera embarquée ce jour, à une

heure, sur deux chaloupes de la Bermuda, qui seront appuyées par six bateaux armés et garnis des troupes de Sa Majesté Britannique.

Elle sera suivie par la 1re et la 2e compagnie, qui seront successivement mises à bord par subdivision, sur quatre embarcations qui seront fournies par M. le commandant des bâtimens de Sa Majesté Britannique, sous l'autorisation et l'indication de M. le major Pym, commissaire du gouvernement anglais. Cette force sera commandée par M. le comte de Grimaldi.

Le général en chef suivra immédiatement avec ses aide-de-camps et ses guides.

Des ordres ultérieurs indiqueront la marche de ces divers corps.

Le plus grand ordre et un silence absolu doivent présider au débarquement. C'est dans cette circonstance importante que le général duc d'Aumont se plaît à compter sur le bon esprit, la discipline et la subordination de MM. les Volontaires. Il espère avoir à rendre à cet égard le compte le plus favorable à Sa Majesté le Roi son Maître : il saisira avec empressement cette occasion de rendre à ses compagnons d'armes toute la justice qui leur sera due.

Le général met également un très-grand prix à ce que M. le major Pym, commissaire de Sa Majesté

Britannique, puisse s'exprimer auprès de son gouvernement, en termes honorables, sur le bon esprit qui anime les Royalistes dont se compose l'expédition à laquelle il a bien voulu se réunir de sa personne, pour partager ses dangers et faciliter ses succès, par ses sages conseils et son active coopération.

Proclamation à la vue du sol français.

Mes camarades ! nous allons payer une dette sacrée à notre Roi et à notre patrie : aujourd'hui nous toucherons cette terre si chère à nos cœurs. Qui de nous n'a point été déjà vivement ému en revoyant le rivage de cette France où respirent toutes les personnes que nous chérissons et où nous sommes attendus avec tant de sollicitude !

En leur faisant connaître la Proclamation qui accompagnera votre débarquement, j'indique assez à MM. les Volontaires Royaux quel esprit doit les diriger : c'est au nom du Roi, c'est par l'ordre exprès de ce Monarque si justement honoré et chéri, que je leur recommande de déployer, en rentrant dans notre patrie, toute la noblesse et la générosité qui distinguèrent toujours les officiers français.

Buonaparte et ses adhérens, voilà nos seuls en-

nemis, parce qu'ils sont ceux de la France entière : eux seuls doivent éprouver l'effet de la valeur des preux et loyaux Français que j'ai l'honneur de commander. Leur aménité, leur loyauté et leur discipline doivent rappeler ces temps où les chevaliers français étaient tout à la fois des ennemis redoutables pour les méchans, et des protecteurs zélés pour les faibles. Tous nos actes prouveront que nous sommes dignes de marcher sous le drapeau qui nous a été donné par notre ange tutélaire, par l'héroïne Marie-Thérèse.

Signé le duc d'AUMONT.

TRADUCTION du compte rendu au gouvernement Britannique, par le major Pym, sur l'expédition du duc d'Aumont, en Normandie.

J'AI l'honneur de vous annoncer que le duc d'Aumont, ayant fait ses arrangemens avec l'amiral sir Thomas Freementle, quitta Jersey le 5 du courant, avec un corps de 150 hommes, dont 121 officiers, et a été convoyé par deux briks de guerre et deux transports, dont un portait des armes et des munitions pour 5,000 hommes.

Le duc d'Aumont, après avoir fait bénir solennellement un drapeau que Son Altesse Royale Madame la Duchesse d'Angoulême avait daigné donner à sa troupe, comme boussole sur le chemin de l'honneur, fit sa descente à Arromanches, le 7 juillet, au point du jour. Gêné par une batterie de deux pièces de canon de 24, qui tirait sur sa flottille, il marcha sur elle à la tête de 35 hommes, l'emporta, l'encloua, et continua sa marche, avec le reste de ses forces, sur Bayeux. Il était à craindre que le bruit du canon n'eût donné l'éveil sur la côte au général Vedel, qui était à Caen avec 1700 hommes. Arrivé à Bayeux, le duc d'Aumont prit possession de la ville, malgré les fédérés et quelques factieux; il fut reçu aux acclamations et aux cris de vive le Roi; le drapeau blanc fur arboré. Le Duc prit des arrangemens pour garder la ville, lorsqu'un parlementaire du général Vedel vint proposer un armistice, que le Duc accepta. Quelque temps après sa conclusion, le général Vedel ayant eu connaissance du petit nombre d'hommes que commandait le duc d'Aumont, que l'on avait dit être de plus de 4,000 Anglais, envoya un second officier qui lui dit, qu'en occupant Bayeux il interceptait les communications avec Cherbourg; qu'il le priait donc de s'embarquer de suite, que, sans cela, il serait

obligé d'enlever la ville de force. Après quelques négociations et les plus odieux subterfuges, le général Vedel viola son traité en plaçant des vedettes près de la ville, où il fit 7 prisonniers en présence de son propre parlementaire.

Le duc d'Aumont, pour éviter l'effusion du sang, assembla sa troupe et tous ceux qui l'avaient joint, et se porta, dans la nuit, vers le château de Livri, où il prit position, afin de pouvoir gagner les bois de Cerisy, s'il était poursuivi dans sa marche. Les forces du duc d'Aumont, dans le moment qu'on fut instruit qu'il était au fort de Livri, s'augmentèrent de manière qu'il lui fut permis de prendre à son tour l'offensive contre le général Vedel, qui ne se trouvant plus dans la possibilité de conserver Caen, alla camper à quelques milles de cette ville, sur la route de Bayeux. La première convention fut encore proposée, l'armée du général Vedel se dispersa; le duc d'Aumont fit son entrée une seconde fois à Bayeux, et marcha sur Caen accompagné de toute la population du département. Les cris de *vive le Roi*! se faisaient entendre, et les démonstrations de loyauté dont je fus témoin sont impossibles à décrire.

Signé le Major Pym,
Commissaire de Sa Majesté Britannique.

LA CASERNE DE CAEN.

Pour cicatriser les plaies faites par le vertige et les passions, il fallait une main sûre et habile.

LAHARPE.

Lorsque le triomphe de la cause légitime eut renversé les projets des factieux, ils s'efforcèrent encore de prolonger les dissensions intestines, qu'ils voyaient cesser avec désespoir, en entretenant l'esprit de rébellion dans les régimens. La Normandie en fournitun exemple.

La ville de Caen retentissait, au mois de juillet 1815, des chants d'allégresse de ses habitans; mais quelques cris de révolte se faisaient encore entendre dans les chambrées de la caserne. L'emploi de la force, en exaspérant les mutins, les eût exposés au châtiment; la faiblesse les aurait enhardis, on voulait les ramener en évitant de les punir; il fallait donc les persuader. Pour atteindre ce but, le duc d'Aumont sut allier avec habileté la fermeté à la douceur,

et cet heureux assemblage opéra ce que la rigueur seule n'eût peut-être pas obtenu.

Le 69e de ligne était en garnison à Caen, lorsque le duc d'Aumont arriva dans cette ville; quelques officiers étrangers à ce régiment, dans lequel ils avaient été incorporés pendant l'interrègne, cherchaient à en altérer l'esprit. Ils enfreignaient la consigne, se répandaient dans les promenades et lieux publics, se permettaient d'y insulter les Volontaires Royaux; et, enhardis par la modération recommandée à ces derniers par leurs chefs, ils les provoquaient journellement par des imprécations séditieuses. A la fin, ces agressions devenant trop directes pour être souffertes, les Royalistes les repoussèrent : un officier du régiment fut tué dans le premier duel qui eut lieu, et le même jour six rendez-vous furent donnés pour le soir.

Le bruit de ces querelles se répandit dans la ville; le motif qui les causait exaspéra les habitans. Les sentimens qui les animaient leur faisaient regarder avec horreur les apôtres de la rébellion, et il était à craindre que, dans leur indignation, ils ne se portassent à la caserne, et n'en fissent ressentir les effets au régiment. Le major Castillon, qui le commandait, prit, en homme sage, des mesures pour empêcher ces af-

faires fâcheuses, et dérober les provocateurs à la vindicte publique; il se concerta avec le duc d'Aumont, et sollicita la permission d'emmener ce régiment à Falaise.

Non-seulement le duc d'Aumont le permit, mais il voulut encore l'accompagner hors de la ville pour le préserver de toute insulte : il monta à cheval, se rendit à la caserne, et, désirant conserver au Roi de braves militaires, dont la majorité n'était qu'entraînée, le duc leur parla avec énergie et bonté; il leur montra la plus touchante sollicitude pour leur sûreté, qu'il rendait certaine en se plaçant à leur tête pour traverser la ville, dont la population lui portait autant de respect que d'amour. Cette bienveillante condescendance du duc d'Aumont, et la persuasive éloquence qu'il employa pour ramener au devoir ces hommes égarés, les touchèrent tellement, qu'ils s'épurèrent eux-mêmes, en demandant l'expulsion de ceux qui avaient cherché à mutiner le corps.

Leur conversion fut si franche, qu'un officier s'étant récrié contre la sévérité de cette mesure, ils le joignirent aux vingt-un désignés pour être ellimités. Ce régiment s'est depuis conduit avec autant

de fidélité que d'honneur, et donne chaque jour des preuves de ces sentimens.

Ainsi ce corps fut régénéré sans secousses. Heureuses les villes gouvernées par des hommes qui savent allier à la fermeté qui les fait respecter, les vertus qui rendent l'obéissance facile !....

Digitized by Google

NOTES
ET PIÈCES JUSTIFICATIVES
DE L'ARMÉE ROYALE DE LA BELGIQUE, OU DU NORD.

Les ordonnances et proclamations du Roi, en 1815, depuis le départ de Sa Majesté jusqu'à son retour dans sa capitale, n'étant connues jusqu'ici qu'en partie, et la plupart ayant souffert des altérations, je me suis attaché à les réunir en entier. Cette publication m'a paru devoir d'autant plus intéresser, que ces actes de l'autorité légitime n'ont point été inscrits dans le *Bulletin des Lois*, et ne se trouvent pas même à la Chancellerie.

Ordonnance du Roi, relative à la conservation des finances de l'Etat.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui les présentes verront, salut.

Considérant l'urgence des circonstances, et le devoir qu'elles nous imposent d'exercer dans toute leur étendue les droits de notre puissance royale, conformément à l'article XIV de la Charte constitutionnelle,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. Ier. Il est défendu à tous nos sujets, qui se trouveraient momentanément sous la domination de Napoléon Buonaparte, de payer au gouvernement, dit impérial, aucune espèce d'impôt direct ou indirect, sous quelque dénomination que ce soit, à quelque époque que cet impôt ait été établi, soit qu'il l'ait été légalement par le concours des deux Chambres et de notre autorité, ou par tout autre corps politique illégalement convoqué, ou par la violence d'une autorité arbitraire soit civile, soit militaire.

II. Il est également défendu à tous préfets, inspecteurs des finances, receveurs généraux et particuliers, payeurs, directeurs des contributions directes et indirectes, des douanes et de l'enregistrement, et généralement à tous les comptables dépendant du ministère des finances, de verser les fonds qu'ils pourraient lever ou avoir en main dans les caisses dites impériales.

Les agens ci-dessus dénommés qui, ayant eu connaissance de notre présente ordonnance, auraient négligé de s'y conformer, perdront les cautionnemens qu'ils pourraient avoir fournis, ou seront tenus de payer une seconde fois à notre trésor les fonds livrés par eux à Napoléon Buonaparte : déclarant nuls et de nul effet, à l'égard de ces agens, toutes quit-

tances et reçus délivrés par les autorités du gouvernement dit impérial.

III. Les ventes de bois et de biens communaux, autorisées par le dernier budget, sont suspendues dans les départemens envahis par Napoléon Buonaparte. Toutes celles qui seraient faites à ce sujet postérieurement à la date de ladite ordonnance, sont déclarées nulles et non avenues.

IV. Dans les provinces où la trahison de quelques corps de l'armée, et la tyrannie de Napoléon Buonaparte n'ont point encore opprimé les agens de l'autorité royale, on suivra pour le versement de l'impôt l'instruction de notre ministre des finances, en date du 12 de ce mois.

V. Nos ministres secrétaires-d'état des finances et de notre maison sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Lille, le vingt-troisième jour du mois de mars de l'an mil huit cent quinze, et de notre règne le vingtième.

Signé LOUIS.

Par le Roi,

Le Ministre et Secrétaire-d'Etat de la Maison du Roi,

Signé BLACAS-D'AULPS.

Ordonnance du Roi portant licenciement de l'armée de terre et de mer.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui les présentes verront, salut.

La trahison de presque tous les corps de l'armée destinée à défendre la patrie, rendant indispensable de changer entièrement les mesures que nous avions cru devoir prendre;

Voulant prévenir de nouveaux malheurs dont nos peuples sont menacés par la présence de Napoléon Buonaparte sur le territoire français;

Considérant que la conscription a été abolie par le XIIe article de la Charte constitutionnelle, et que le recrutement de l'armée de terre et de mer n'a pu être encore déterminé par une loi;

Vu l'article XIV de ladite Charte, qui met à notre disposition toutes les forces de terre et de mer;

Considérant que, par le même article de la Charte, il nous appartient de faire et de publier les ordonnances et les réglemens nécessaires à la sûreté de notre royaume; que nous avons été solennellement invités par la Chambre des Pairs et par la Chambre des Députés des départemens, dans leur adresse du

17 de ce mois, à faire usage de cette autorité dans toute son étendue;

Considérant enfin qu'à tous les pouvoirs dont nous investissent dans les temps ordinaires notre titre royal et la Charte constitutionnelle, viennent se réunir, dans une crise si périlleuse, tous ceux que le danger, la confiance, la volonté de la nation et le vœu exprimé par ses représentans nous imposent le devoir d'exercer :

A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. Ier. Il est défendu à tout Français, soit qu'il ait fait précédemment partie de nos troupes, soit qu'il n'ait point servi, d'obéir à aucune prétendue loi de conscription, de recrutement, ou à tout ordre illégal quelconque qui émanerait de Napoléon Buonaparte, de tous corps ou autorités politiques, civils et militaires qu'il pourrait appeler ou établir, ou qui lui auraient obéi depuis le 1er mars 1815, ou obéiraient à l'avenir.

II. Il est pareillement défendu à tous gouverneurs, et aux officiers-généraux commandans dans nos divisions militaires et dans les départemens de notre royaume, aux officiers de notre gendarmerie royale,

et à tout gendarme qui en fait partie, à tout colonel, major ou chef de corps, comme aussi à tous nos amiraux et autres officiers de notre marine royale, aux préfets maritimes et aux commandans de nos ports et arsenaux, à tous préfets, sous-préfets, maires ou adjoints de maire, d'exécuter ou de faire exécuter aucune des prétendues lois de conscription ou de recrutement, ou aucun des actes ou ordres illégaux mentionnés dans l'article précédent.

III. Tout Français qu'on voudrait contraindre à s'enrôler sous les drapeaux de Napoléon Buonaparte, est autorisé par nous à s'y soustraire, même à main armée.

IV. Tout gouverneur ou officier-général commandant dans nos divisions militaires ou dans les départemens de notre royaume, tout colonel, major ou chef de corps, tout commandant de nos places, forteresses ou postes de guerre, tout officier de nos corps royaux du génie et de l'artillerie, tout amiral, vice-amiral, ou autre officier de notre marine royale, préfet maritime et commandant de nos ports ou arsenaux, qui, au mépris du serment qu'il nous a prêté, aurait adhéré au parti de Napoléon Buonaparte, sera destitué, privé de toute solde d'activité ou pension de retraite pour

l'avenir, à moins qu'après avoir eu connaissance de notre présente ordonnance, il ne rentre à l'instant dans son devoir envers nous.

V. Nous licencions, par la présente ordonnance, tous officiers et soldats des corps de terre et de mer qui, entraînés par des chefs qui nous ont trahi, auraient participé à la révolte, et passé momentanément sous le commandement de Napoléon Buonaparte, ou de ses adhérens, et nous ordonnons à ces dits officiers et soldats de se rendre sur-le-champ dans leurs foyers.

VI. Nos ministres de la guerre et de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Lille, le vingt-troisième jour du mois de mars de l'an de grâce mil huit cent quinze, et de notre règne le vingtième.

Signé LOUIS.

Par le Roi,

En l'absence du Ministre Secrétaire-d'Etat de la guerre,

Le Ministre d'Etat,

Signé FRANÇOIS DE JAUCOURT.

Pour copie conforme:

Le Ministre Secrétaire-d'Etat de la guerre,

Signé le DUC DE FELTRE.

DÉCLARATION.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous nos sujets, salut.

La France, libre et respectée, jouissait, par nos soins, de la paix et de la prospériré qui lui avaient été rendues, lorsque l'évasion de Napoléon Buonaparte de l'île d'Elbe, et son apparition sur le sol français, ont entraîné dans la révolte la plus grande partie de l'armée. Soutenu par cette force illégale, il a fait succéder l'usurpation et la tyrannie à l'équitable empire des lois.

Les efforts et l'indignation de nos sujets, la majesté du trône, et celle de la représentation nationale, ont succombé à la violence d'une soldatesque mutinée, que des chefs traîtres et parjures ont égarée par des espérances mensongères.

Ce criminel succès ayant excité en Europe de justes alarmes, des armées formidables se sont mises en marche vers la France, et toutes les Puissances ont prononcé la destruction du tyran.

Notre premier soin, comme notre premier devoir, ont été de faire reconnaître une distinction juste et

nécessaire entre le perturbateur de la paix, et la nation française opprimée.

Fidèles aux principes qui les ont toujours guidés, les Souverains, nos alliés, ont déclaré vouloir respecter l'indépendance de la France et garantir l'intégrité de son territoire. Ils nous ont donné les assurances les plus solennelles de ne point s'immiscer dans son gouvernement intérieur : c'est à ces conditions que nous nous sommes décidé à accepter leur secours généreux.

L'usurpateur s'est en vain efforcé de semer entre eux la désunion, et de désarmer par une fausse modération leur juste ressentiment. Sa vie entière lui a ôté à jamais le pouvoir d'en imposer à la bonne foi. Désespérant du succès de ses artifices, il a voulu, pour la seconde fois, précipiter avec lui, dans l'abîme, la nation sur laquelle il fait régner la terreur. Il renouvelle toutes les administrations, afin de n'y placer que des hommes vendus à ses projets tyranniques ; il désorganise la Garde Nationale, dont il a le dessein de prodiguer le sang dans une guerre sacrilége ; il feint d'abolir des droits qui, depuis longtemps, ont été détruits ; il convoque un prétendu *Champ-de-Mai* pour multiplier les complices de son usurpation ; il se promet d'y proclamer, au mi-

lieu des baïonnettes, une imitation dérisoire de cette constitution qui, pour la première fois après vingt-cinq années de troubles et de calamités, avait posé, sur des bases solides, la liberté et le bonheur de la France. Il a enfin consommé le plus grand de tous les crimes envers nos sujets, en voulant les séparer de leur souverain, les arracher à notre famille, dont l'existence identifiée, depuis tant de siècles, à celle de la nation elle-même, peut seule encore aujourd'hui garantir la stabilité de la légitimité du gouvernement, les droits et la liberté du peuple, les intérêts mutuels de la France et de l'Europe.

Dans de semblables circonstances, nous comptons, avec une entière confiance, sur les sentimens de nos sujets, qui ne peuvent manquer d'apercevoir les périls et les malheurs auxquels un homme que l'Europe assemblée a voué à la *vindicte publique* les expose. Toutes les puissances connaissent les dispositions de la France. Nous nous sommes assurés de leurs vues amicales et de leur appui.

Français! saisissez les moyens de délivrance offerts à votre courage! Ralliez-vous à votre Roi, à votre père, au défenseur de tous vos droits: accourez à lui pour l'aider à vous sauver, pour mettre fin à une révolte dont la durée pourrait devenir fatale à notre

patrie, et pour accélérer, par la punition de l'auteur de tant de maux, l'époque d'une réconciliation générale.

Donné à Gand, le deuxième jour du mois de mai, de l'an de grâce mil huit cent quinze, et de notre règne le vingtième.

Signé LOUIS.

ORDONNANCE DU ROI concernant la création de l'Ordre de la Fidélité.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut:

Au milieu des événemens malheureux qui nous retiennent éloignés de notre Royaume, notre cœur a vivement apprécié les marques de dévouement que plusieurs de nos sujets nous ont données, et les plus justes motifs nous sollicitent de perpétuer le souvenir d'une aussi touchante fidélité, par une institution qui sera à la fois une récompense pour les Français qui n'ont écouté que leur devoir, et un encouragement pour ceux dont les circonstances n'ont pas encore secondé le zèle.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'état de la guerre, et de l'avis de notre conseil,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. Ier. Les Français qui se sont ralliés autour de notre personne recevront une médaille d'argent de 24 millimètres de grandeur, qui portera d'un côté notre effigie, et de l'autre le mot *Fidélité*, au milieu d'une couronne formée de deux branches de laurier et de chêne. Cette médaille sera suspendue, au côté gauche de l'habit, par un ruban de 40 millimètres de largeur, blanc et bleu, et à raies égales.

II. Les Français qui contribueront, par des services signalés, à renverser le gouvernement de l'usurpateur, ceux dont le dévouement aura été éprouvé par des actes de sa tyrannie, auront le droit de demander la couronne de la Fidélité. Ils adresseront leurs demandes et les preuves de leurs droits au ministre secrétaire-d'état ayant le département auquel ils ressortent.

III. Toutes les demandes pour obtention de la médaille de la Fidélité, seront examinées dans un conseil, qui sera composé de deux Princes de notre maison, de deux pairs du royaume, de deux officiers-généraux de nos armées, et de quatre personnes choisies par nous dans l'ordre civil. Le conseil sera présidé par notre frère bien-aimé *Monsieur*.

IV. Les brevets qui seront délivrés avec la médaille feront mention des motifs pour lesquels elle aura été

accordée; ces brevets seront signés par nous, et contresignés par nos ministres secrétaires-d'état pour leurs départemens respectifs.

V. Tous nos ministres sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Gand, le 17 mai de l'an de grâce 1815, et de notre règne le vingt-unième.

Signé LOUIS.

Par le Roi,

Le ministre secrétaire-d'état de la guerre,

DUC DE FELTRE.

ORDONNANCE DU ROI portant défense aux fonctionnaires publics d'obtempérer aux décrets de Buonaparte, relatifs aux séquestres des biens et à l'arrestation des personnes.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui les présentes verront, salut :

Au moment où les mesures les plus odieuses se renouvellent en France, notre devoir le plus cher, comme notre besoin le plus pressant, est de défendre les droits de nos peuples contre l'oppression et la tyrannie;

Nous avons vu, avec une profonde douleur, la vie, la liberté et les propriétés de tous les Français restés fidèles à leur devoir, compromises par le décret que le chef du prétendu gouvernement de la France a rendu le 9 de ce mois, et par les arrêtés de quelques-uns de ses agens;

Ce décret et ces arrêtés, qui rappellent les lois révolutionnaires les plus atroces, sont encore en contradiction formelle avec notre Charte, notamment avec l'article 66, par lequel la confiscation des biens demeure à jamais abolie,

A ces causes, notre conseil entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. Ier. Tous les procureurs-généraux et soi-disant impériaux, tous les membres d'un tribunal quelconque, soit civil, soit militaire, tous les agens de la police qui, en vertu du décret de Buonaparte, en date du 9 mai 1815, ou en vertu des mesures prises, soit en application, soit en extension de ce même décret, par des autorités quelconques, feraient des poursuites relatives aux prétendus délits y spécifiés, et appliqueraient les peines prononcées par le décret, seront responsables, dans leurs personnes et dans leurs biens, et seront traduits pardevant nos cours et tribunaux, pour y être jugés conformément aux lois de notre royaume.

II. Les préfets, sous-préfets, maires, adjoints et tous autres agens de l'administration qui auraient concouru aux poursuites ordonnées par le décret du 9 mai, soit en faisant arrêter les personnes, soit en faisant mettre des séquestres ou apposer des scellés, soit enfin en procédant à des ventes mobilières ou immobilières, sont également responsables et devront aussi être traduits devant nos tribunaux, tant à la poursuite de nos procureurs-généraux et royaux, que sur la plainte de ceux qui, en vertu de la présente ordonnance, auraient droit à des indemnités.

III. Tout juge-de-paix, greffier, commissaire-priseur, huissier et autres qui concourront à la vente des propriétés mobilières ou des fruits des propriétés immobilières, tous ceux qui se seront rendus sciemment acquéreurs des objets vendus, seront solidairement responsables de la valeur desdits objets.

IV. Nos ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Gand, le 20 mai de l'an de grâce 1815, et de notre règne le vingt-unième.

Signé LOUIS.

Par le Roi,

Le chancelier de France, *Signé* D'AMBRAY.

MANIFESTE du Roi de France, adressé à la nation française.

LE Roi était impatient de parler à ses peuples. Il lui tardait de leur témoigner tout ce qu'avaient fait éprouver à son cœur ces marques de fidélité, ces consolations inexprimables qui lui ont été prodiguées dans toutes les villes, dans tous les villages, sur toutes les routes qu'il a traversées, lorsqu'il cherchait un point de réunion pour les fidèles défenseurs de sa personne et de son état; lorsqu'il demandait, sans pouvoir le trouver, un rempart derrière lequel ils eussent le temps de s'armer avec lui contre une trahison trop noire, trop basse, pour n'avoir pas été imprévue.

Mais plus le Roi se sentait profondément ému de la fidélité de cette immense population française, et plus il se disait à lui-même que son premier soin devait être d'empêcher que, parmi les nations étrangères, la France ne fût calomniée, déshonorée, exposée à un mépris injuste, à une indignation non méritée, peut-être même à des dangers et à un genre d'attaque qui auraient pu paraître un châtiment juste d'une déloyauté supposée.

Ce premier soin est rempli. Il l'a été avec un

succès digne de la sollicitude de Sa Majesté, du zèle de ses ministres, et de la magnanimité de ses alliés.

Les ambassadeurs et envoyés du Roi près des diverses cours européennes, ses représentans au congrès de Vienne, ont, d'après les instructions directes de Sa Majesté, établi partout la vérité des faits, et prévenu jusqu'à leur exagération.

Toutes les puissances de l'Europe savent aujourd'hui que le Roi de France et la nation française, plus unis que jamais par tout ce qui peut resserrer les liens d'un bon Roi et d'un bon peuple, ont été subitement trahis par une armée infidèle à son prince et à sa patrie, à l'honneur et à ses sermens : que cependant parmi les premiers généraux de cette armée, ceux dont les noms en faisaient la gloire, ou se sont ralliés aux drapeaux du Roi, ou du moins ont abandonné ceux de l'usurpateur : que des chefs de corps et des officiers de tout grade suivent journellement cet exemple : que même parmi cette multitude de soldats, entraînés à une défection inconnue dans les fastes militaires, il en est un grand nombre que l'inexpérience a livré à la séduction, que la réflexion a déjà ramené au repentir, et dont l'égarement doit être mis tout entier à la charge de leurs corrupteurs. L'Europe sait enfin qu'excepté cette portion d'armée, devenue

indigne de sa gloire passée, et qui a cessé d'appartenir à l'armée française, excepté une poignée de complices volontaires, qu'ont fournie à l'usurpateur des ambitieux sans mérite, des gens sans aveu et des criminels sans remords, la nation française toute entière, les bons citoyens des villes, les bons habitans des campagnes, les corps et les individus, tous les sexes et tous les âges, ont suivi et rappelé le Roi de tous leurs vœux, ont empreint sur chacun de ses pas un nouvel hommage de reconnaissance et un nouveau serment de fidélité. L'Europe sait que dans Paris, dans Beauvais, dans Abbeville, dans cette grande et glorieuse cité de Lille, dont la trahison occupait les portes et menaçait d'ensanglanter les murs, à la face et sous le glaive même des traîtres, tous les bras se sont étendus vers le Roi, tous les yeux lui ont offert le tribut de leurs larmes, toutes les voix lui ont crié : « Revenez à nous ; revenez délivrer vos sujets. » L'Europe sait et continue d'apprendre que ces invocations n'ont pas cessé de se renouveler ; que chaque jour elles arrivent au Roi, non pas seulement de tous les points de cette frontière si éminemment loyale, mais de toutes les parties de son royaume les plus éloignées. Ainsi, les mêmes cris qui avaient retenti dans Lille, se sont fait entendre dans Bordeaux, où

la fille de Louis XVI a laissé le souvenir puissant (joint à tant d'autres!) de son courage héroïque. Ainsi les mêmes contrées qui ont vu la première défection, ont vu aussi la première réunion de braves restés fidèles se rallier au panache de Henri IV. Un neveu du roi, le gendre de Louis XVI, a marché à leur tête sans compter leur nombre; il a couru combattre la tyrannie et la rébellion; déjà plusieurs succès brillans lui en promettaient un qui eût été décisif. Si des traîtres se sont encore trouvés là pour tromper son courage, le signal et l'exemple qu'il a donnés n'ont pas été perdus. « On a vu qu'un héritier du trône ne craignait pas de mourir pour la défense de son pays; et les acclamations des peuples le jour où il avait été vainqueur, leurs signes d'affliction le jour où il a été trahi, ne sont pas seulement la consolation du présent, mais l'espoir de l'avenir.

Eh! (qu'il soit permis au Roi de le dire, et d'adoucir au moins sa douleur dans une si triste épreuve, par le témoignage que lui rend la pureté de sa conscience!) comment les sentimens dont tout son cœur est animé pour ses sujets, ne lui eussent-ils pas assuré de leur part un pareil retour? Qui osera démentir le Roi, lorsqu'il jurera devant Dieu et devant son Peuple que, depuis le jour où la Pro-

vidence l'a replacé sur le trône de ses pères, l'objet constant de ses désirs, de ses pensées, de ses travaux, a été le bonheur de tous les Français; la restauration de son pays, plus précieuse pour lui que celle de son trône; le rétablissement de la paix extérieure et intérieure; celui de la religion, de la justice, des lois, des mœurs, du crédit, du commerce, des arts; l'inviolabilité de toutes les propriétés existantes, sans aucune exception, l'emploi de toutes les vertus et de tous les talens, sans autre distinction; la diminution présente des impôts les plus onéreux, en attendant leur prochaine suppression; enfin, la fondation de la liberté publique et individuelle, l'institution et la perpétuité d'une Charte qui garantît pour jamais à la nation française ces biens inappréciables? Que si, dans des circonstances d'une telle difficulté, à la suite d'orages si violens et si longs, parmi tant de maux à réparer, tant de piéges à découvrir, et des intérêts si contraires à concilier, on n'a pas pu franchir tous les obstacles, échapper à toutes les surprises, se préserver même de toutes les fautes, le Roi pourrait encore se flatter de l'assentiment de toutes les bonnes consciences, s'il disait que sa plus grande erreur a été de celles qui ne sortent que du cœur des bons prin-

ces, et que ne commettent jamais les tyrans : c'est à leur pouvoir qu'ils ne veulent point de bornes ; c'est à la clémence que le Roi n'en a pas voulu.

Ainsi éclairées sur les vraies dispositions de la France, d'autant plus fidèles à la noble tâche qu'elles s'étaient imposée le 13 mars dernier, mais d'autant plus averties de ne pas confondre la loyauté opprimée avec la perfidie triomphante, les puissances réunies au congrès de Vienne ont signé, le 25 du même mois, un nouveau traité par lequel, avant tout, elles se sont engagées à respecter religieusement l'intégrité du territoire et l'indépendance du caractère français ; à ne se présenter que comme les amies, les libératrices, ou plutôt les auxiliaires de la nation française ; à ne connaître d'ennemi que celui-là seul qu'elles ont déclaré l'ennemi du monde, qu'elles ont placé hors des relations civiles et sociales, et livré à la vindicte publique ; enfin, à ne poser les armes qu'après l'irrévocable destruction de son pouvoir malfaisant, après la dispersion des factieux et des traîtres qui, se plaçant, par une irruption soudaine, entre un souverain légitime et des sujets loyaux, ont arraché le Roi d'avec son peuple, et le peuple d'avec son Roi, pour le malheur de la France et du monde.

Les Puissances réunies en congrès ont fait plus

encore. Certes, leur caractère et leur magnanimité, connus et admirés de tout l'univers, n'eussent pas permis de concevoir un garant plus sacré de leur parole que leur parole même : et cependant elles ont cru qu'à ce garant il fallait encore en ajouter un autre ; qu'elles ne pouvaient jamais ni assez tranquilliser le Roi sur la destinée de ses peuples, ni trop honorer la loyauté française dans la douleur qui l'accable, et dans l'inactivité désespérante à laquelle on l'a réduite. Les puissances ont arrêté que l'accession du Roi serait demandée particulièrement pour le nouveau pacte qu'elles venaient de conclure. Leurs ambassadeurs sont venus apporter toutes ces communications à Sa Majesté ; ils lui ont présenté les nouvelles lettres de créance de leurs souverains respectifs pour résider partout auprès du seul souverain légitime de la France ; et, leurs pouvoirs reconnus, ils ont offert le nouveau traité des puissances à la délibération et la signature du Roi.

Français, le Roi a délibéré, et il a signé.

Dans ce mot seul est votre sécurité toute entière.

Vous en êtes bien sûrs, Français, votre Roi n'a pu rien signer qui fût contre vous. Votre Roi ne cessera jamais de veiller sur vous et pour vous. Vous l'avez lu dans ses actes publics ; vous l'avez entendu au mi-

lieu de vos représentans, de vos municipaux, de vos gardes nationales : vous savez qu'il n'a pas tenu à lui d'éloigner cette dure nécessité de reconquérir vos droits. Il vous sacrifierait aujourd'hui les siens, que son sacrifice, au lieu de vous assurer la paix, vous laisserait exposés à une guerre plus terrible. Une invasion étrangère prendrait la place d'un appui étranger. L'Europe a résolu la destruction d'un pouvoir incompatible avec la société européenne. Eh! comment, dans un tel conflit, des étrangers livrés à eux-mêmes distingueraient-il parmi vous les victimes de la tyrannie d'avec ses complices? Comment la nation, dont l'usurpateur forcerait toutes les facultés à le servir, ne paraîtrait-elle pas à ceux qui le combattraient une nation entièrement et uniquement ennemie? Victorieuse ou vaincue, que deviendrait la malheureuse France?

Mais que la France le veuille, et la France n'a plus que des amis dans une ligue où son Roi est prié d'intervenir et intervient. La nécessité qu'il n'a pu conjurer, il est sûr au moins de l'adoucir, lorsqu'il est là pour rallier sa nation autour de lui, pour détourner d'elle des coups qui ne doivent frapper que leurs communs oppresseurs; pour observer, avertir, contenir, arrêter; pour garder non-seulement vos

propriétés publiques et individuelles, mais encore votre dignité nationale, dont il est aussi jaloux que vous l'êtes sûrement vous-mêmes de sa majesté royale. L'une et l'autre restent et resteront intactes. Les Français gardent leur place parmi les nations, comme le Roi de France garde la sienne parmi les potentats. Avec la restauration de l'antique monarchie française, une ère nouvelle s'est annoncée, l'année dernière, à toute l'Europe. Tous les souverains, par leurs conventions, se sont garanti le repos et la liberté de leurs peuples, comme, par leurs vœux, tous les peuples se sont garanti la légitimité et le maintien du pouvoir de leurs chefs. On s'est uni pour la paix; on s'est ligué pour l'ordre; et, dans cette ligue bienfaisante, ainsi que le congrès l'a justement appelée, tous les Etats sont en même temps protecteurs et protégés, garantis et garans.

Cependant c'est le monarque et le peuple français qui, les premiers, ont eu besoin d'être secourus: c'est au monarque et au peuple français, une fois réunis par la présence de leurs alliés, à se secourir eux-mêmes, de manière à n'avoir pas, s'il est possible, d'autre assistance à leur demander. Que ces dispositions générales de la nation fidèle, favorisées désormais par des amis, au lieu d'être entravées par

des traîtres, soient mises partout en action ; que l'armée française régénérée reprenne l'éclat qui appartient à son nom ; que toutes les gardes nationales, délivrées des piéges de la perfidie, et rendues à l'élan de leurs cœurs, hâtent le rétablissement de l'ordre politique et civil dans tout le royaume ; qu'on se dise, enfin, et qu'on se répète sans cesse, que plus les Français feront pour sauver leur patrie, moins ils laisseront à faire aux étrangers ; que plus les Français pacifieront, moins leurs auxiliaires auront à soumettre ; et surtout qu'une fois la rébellion soumise, une fois l'usurpateur détruit, aucun pouvoir étranger ne se placera entre le prince légitime et le peuple fidèle, pour s'immiscer dans aucune des institutions politiques, dont la proposition, la délibération et la décision n'appartiennent qu'à eux seuls.

Français, le Roi qui a toujours été près de vous, sera bientôt avec vous. Sa Majesté, le jour où elle posera le pied sur son territoire et le vôtre, vous fera connaître en détail ses intentions salutaires et toutes ses dispositions d'ordre, de justice et de sagesse. Vous verrez que le temps de sa retraite n'a pas été un temps perdu pour vos intérêts, et que le Roi a régné par les soins de sa prévoyance, lors même qu'il ne régnait pas par l'exercice de son autorité.

Digitized by Google

Aujourd'hui Sa Majesté n'a voulu qu'annoncer aux bons Français ce qui devait satisfaire leur honneur, calmer leur inquiétude, payer leur amour et seconder leur zèle. C'est déjà sans doute avoir rempli un grand but.

Sa Majesté a pensé aussi que cette communication, adressée à ses fidèles sujets, parviendrait à ceux qui sont encore rebelles, et pourrait, en les éclairant sur leurs dangers, comme en les détrompant de leurs erreurs, en ramener beaucoup à leur devoir. Le Roi a trop pardonné peut-être, et cependant il est aussi impossible à Louis XVIII de ne pas faire grâce que de ne pas faire justice. Que l'innocence elle-même accueille donc encore le repentir; que la fidélité persuade et ramène; que les bons ouvrent leurs rangs à tous ceux qui peuvent être dignes d'y rentrer, et d'un autre côté, que les complices du grand coupable profitent du temps qui reste au repentir pour avoir quelque chose de méritoire; que les victimes de la nécessité soient sûres qu'elle ne leur sera pas imputée; que tout le monde sache et reconnaisse qu'il est des temps où la persévérance du crime en est le seul caractère irrémissible.

Français, que Louis XVIII vient de réconcilier pour la seconde fois avec l'Europe; habitans de ces

bonnes villes, dont les vœux touchans arrivent chaque jour au Roi, et l'encouragent à les remplir; Parisiens, qui pâlissez aujourd'hui à la vue de ce même palais dont les murs seuls répandaient naguère la sérénité sur vos visages, qui, tous les matins, pendant une année, êtes venus y saluer Louis XVIII du nom de PÈRE, non pas avec une voix dominée par la terreur ou vendue au mensonge, mais avec le cri de vos cœurs et de vos consciences; Gardes nationales qui, le 12 mars, lui juriez avec tant d'ardeur de vivre et de mourir pour lui et pour la constitution; vous qui l'avez gardé dans vos cœurs; vous qui l'eussiez vu dans vos rangs, si la trahison eût permis à ces rangs de se former, et s'ils n'eussent pas été désunis par ceux qui veulent les souiller aujourd'hui, préparez-vous tous pour le jour où la voix de votre prince et celle de votre patrie vous appelleront au devoir d'aider l'un à sauver l'autre.

Méfiez-vous cependant et des piéges qu'on veut vous tendre, et des rôles qu'on voudrait vous assigner dans la parodie de ces assemblées qui jadis attestèrent la liberté sauvage de vos ancêtres, mais dont le spectacle dérisoire n'a pour but aujourd'hui que de vous rendre la proie du plus vil ou du plus odieux esclavage, entre le despotisme anarchique et

la tyrannie militaire. Sans doute si c'était une chose possible que les élections fussent nationales, les scrutateurs fidèles, les voix libres, le nouveau Champ-de-Mai ferait disparaître l'illégalité de son principe dans la loyauté de son vœu. Son premier cri serait une nouvelle consécration de cette alliance jurée, il y a neuf siècles, entre la nation des Francs et la maison royale de France, perpétuée pendant neuf siècles entre la postérité de ces Francs et la postérité de leurs Rois : la vraie nation française ne voudra jamais ni parjurer ses ancêtres, ni se parjurer elle-même. Mais l'usurpateur a déjà écarté les nationaux en appelant ses satellites ; il a déjà compté les votes, quand aucun vote n'est encore émis. Eh ! que pourriez-vous attendre de celui ou de ceux qui ont ensanglanté et souillé tout ce qu'ils ont touché ; qui ont su faire un objet de dérision et d'horreur de tout ce qui doit être un objet de vénération et d'amour ; qui auraient flétri, s'il était possible, jusqu'aux noms de patrie, de liberté, de constitution, de lois, d'honneur et de vertu. Français ! n'avez-vous donc pas désormais votre grande Charte qui a réhabilité tous ces noms sacrés, et les a remis en possession du respect qui leur appartient ? N'avez-vous pas, enfin, une Constitution ? Pure dans son principe, elle a été

réglée entre votre Roi et vos représentans : douce dans son exécution, l'expérience d'une session entière vous l'a prouvé : portant en elle-même le germe de toutes ses améliorations, il n'en est pas une que ne puisse créer à l'instant l'autorité royale avec l'assentiment des deux Chambres ; pas une qui ne puisse être proposée par vos représentans, provoquée par vos pétitions. Croyez que là est le fondement le plus solide, le seul garant sûr de la prérogative, des priviléges et des droits de tous. Croyez surtout que, par son droit, son titre et son cœur, votre Roi est et sera toujours votre meilleur ami, votre plus constant, votre plus loyal ami. Unissez vos vœux aux siens, en attendant que vous puissiez agir de concert ; et cette Providence à laquelle il rend compte de l'accomplissement de ses devoirs envers elle et envers vous, cette Providence qui a reçu ses sermens et les vôtres, priez-la en commun avec lui de bénir sa juste entreprise et vos nobles efforts.

Délibéré au Conseil du Roi, présidé par Sa Majesté, sur le rapport du comte de Lally-Tolendal,

A Gand, le 24 avril 1815.

Proclamation du Roi, à son retour dans ses Etats.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous nos fidèles sujets, salut.

Dès l'époque où la plus criminelle des entreprises, secondée par la plus inconcevable défection, nous a contraint à quitter momentanément notre royaume, nous vous avons avertis des dangers qui vous menaçaient, si vous ne vous hâtiez de secouer le joug d'un tyran usurpateur. Nous n'avons pas voulu unir nos bras ni ceux de notre famille aux instrumens dont la Providence s'est servie pour punir la trahison. Mais aujourd'hui que les puissans efforts de nos alliés ont dissipé les satellites du tyran, nous nous hâtons de rentrer dans nos Etats pour rétablir la constitution que nous avions donnée à la France, réparer, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, les maux de la révolte et de la guerre, qui en a été la suite nécessaire; récompenser les bons, mettre à exécution les lois existantes contre les coupables; enfin, pour appeler autour de notre trône paternel l'immense majorité des Français dont la fidélité, le courage et le dévouement ont porté de si douces consolations dans notre cœur.

Donné à Cateau-Cambrésis, le vingt-cinquième jour du mois de juin de l'an de grâce mil huit cent quinze, et de notre règne le vingt-unième.

Signé LOUIS.

Le Ministre Secrétaire-d'Etat de la guerre,

LE DUC DE FELTRE.

PROCLAMATION DU ROI, à son arrivée à Cambrai.

LE ROI AUX FRANÇAIS,

J'apprends qu'une porte de mon royaume est ouverte, et j'accours, pour ramener mes sujets égarés, pour adoucir les maux que j'avais voulu prévenir, pour me placer une seconde fois entre les armées alliées et les Français, dans l'espoir que les égards dont je peux être l'objet tourneront à leur salut : c'est la seule manière dont j'ai voulu prendre part à la guerre. Je n'ai pas permis qu'aucun prince de ma famille parût dans les rangs étrangers, et j'ai enchaîné le courage de ceux de mes serviteurs qui avaient pu se ranger autour de moi.

Revenu sur le sol de la patrie, je me plais à parler de confiance à mes peuples. Lorsque j'ai reparu

au milieu d'eux, j'ai trouvé les esprits agités et emportés par des passions contraires : mes regards ne rencontraient de toutes parts que des difficultés et des obstacles. Mon gouvernement devait faire des fautes, peut-être en a-t-il fait. Il est des temps où les intentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, ou quelquefois même elles égarent.

L'expérience seule pouvait avertir; elle ne sera pas perdue. Je veux tout ce qui sauvera la France.

Mes sujets ont appris par de cruelles épreuves que le principe de la légitimité des souverains est l'une des bases fondamentales de l'ordre social, la seule sur laquelle puisse s'établir, au milieu d'un grand peuple, une liberté sage et bien ordonnée. Cette doctrine vient d'être proclamée comme celle de l'Europe entière : je l'avais consacrée d'avance par ma charte, et je prétends ajouter à cette charte toutes les garanties qui peuvent en assurer le bienfait.

L'unité du ministère est la plus forte que je puisse offrir : j'entends qu'elle existe, et que la marche franche et assurée de mon conseil garantisse tous les intérêts, et calme toutes les inquiétudes.

On a parlé, dans les derniers temps, du rétablissement de la dîme et des droits féodaux : cette fable, inventée par l'ennemi commun, n'a pas besoin d'être

réfutée. On ne s'attendra pas que le Roi de France s'abaisse jusqu'à repousser des calomnies et des mensonges, dont les succès ont trop indiqué la source. Si les acquéreurs des domaines nationaux ont conçu des inquiétudes, la charte aurait dû suffire pour les rassurer. N'ai-je pas moi-même proposé aux Chambres et fait exécuter des ventes de ces biens? Cette preuve de ma sincérité est sans réplique.

J'ai reçu, dans ces derniers temps, de mes sujets de toutes les classes, des preuves égales d'amour et de fidélité. Je veux qu'ils sachent combien j'y ai été sensible; et c'est parmi tous les Français que j'aimerai à choisir ceux qui doivent approcher de ma personne et de ma famille.

Je ne veux exclure de ma présence que ces hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France, et d'effroi pour l'Europe. Dans la trame qu'ils ont ourdie, j'aperçois beaucoup de mes sujets égarés, et quelques coupables.

Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain (l'Europe entière le sait), de pardonner, à l'égard des Français égarés, tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille au milieu de tant de larmes, jusqu'au jour où je suis rentré dans Cambrai au milieu de tant d'acclamations.

Cependant le sang de mes sujets a coulé par une trahison, dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Cette trahison a appelé l'étranger dans le cœur de la France. Chaque jour me révèle un désastre nouveau. Je dois donc, pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes peuples, pour le repos de l'Europe, excepter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible; ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux Chambres, que je me propose d'assembler incessamment.

Français, tels sont les sentimens que je rapporte au milieu de vous. Celui que le temps n'a pu changer, que le malheur n'a pu fatiguer, que l'injustice n'a pu abattre, le Roi dont les pères règnent depuis huit siècles sur les vôtres, revient pour consacrer le reste de ses jours à vous défendre et à vous consoler.

Donné à Cambrai, le vingt-huitième jour du mois de juin de l'an de grâce 1815, et de notre règne le vingt-unième.

Signé LOUIS.

Le Ministre Secrétaire-d'Etat des Affaires étrangères,

Signé le Prince DE TALLEYRAND.

TABLEAU DE PARIS

PENDANT L'USURPATION DE 1815.

> Les choses descendues au dernier degré cessent d'exister, ou remontent à leur premier état.
>
> SHAKESPEARE.

L'INVASION de Buonaparte jeta l'alarme dans toute la France; mais qui pourrait peindre la consternation qui précéda son entrée dans la capitale ?.... Excelmans venait de replacer l'étendard tricolore sur l'antique palais de nos Rois. A cette vue, les cœurs furent glacés : et comme ces signaux établis dans les grandes calamités publiques, il apprenait aux Parisiens désolés, que cette malheureuse cité venait d'être frappée d'anathême!....

Au mouvement, à l'agitation des intérêts divers, succéda une morne stupeur!... tout fut désert, théâtres et promenades; et l'on cherchait en vain ces superbes magasins offrant aux regards charmés les productions des arts, les inventions du luxe, les tributs de l'industrie : le négociant avait soustrait ses richesses, l'artisan le fruit de son labeur.

Tout fuit..... Chacun s'enferme et semble, en se cachant, vouloir se dérober le spectacle du malheur général.

Il entre, l'oppresseur de la France !.... Il se glisse à la faveur des ténèbres.... Partout règne un profond silence.... A la vue de ce palais naguère le séjour de toutes les vertus, son audace l'abandonne ! Il pâlit, il chancelle, et ses complices qui l'entourent, honteux de tant de faiblesse, cherchent à la cacher sous les démonstrations d'un feint enthousiasme, et l'emportent sur leurs bras dans cette enceinte qu'il va profaner !.... Le jour vient éclairer tant de maux ! D'effrayantes clameurs se font entendre ; des hommes couverts de lambeaux, rappelant les acteurs des journées exécrables de septembre, promènent dans les rues le buste du despote ; leurs cris de victoire sont d'horribles vociférations ; ils évoquent les dieux infernaux. Le blasphême, la menace, sont les chants de triomphe qui accompagnent leur marche, image trop fidèle des saturnales de la révolution.

Buonaparte et le sans-culotisme ! bizarre assemblage qui laisse prévoir tous les désordres !

Cependant, tremblant sur ce trône usurpé, il osait à peine se hasarder à recueillir ces hommages mercenaires, et ne se montrait au ramassis amené à grands

frais sous ses fenêtres, qu'à l'abri de mille précautions, enfoncé dans ses vêtemens ; il laissait douter à ces crieurs ignobles si c'était lui ou un mannequin revêtu de ses habits qui recevait leur vil encens..... Mais le doute qui s'attachait à sa vue, cessait, hélas ! devant ses actions....

Les premiers actes de son pouvoir furent des arrêts de proscription. Les hommes les plus marquans par leur rang et leur attachement à leur devoir, furent d'abord persécutés, et leurs biens séquestrés. La loi sur les émigrés fut remise en vigueur (car cette fois il était dit que Buonaparte anéantirait, avec sa gloire, le peu de bien que son intérêt lui prescrivit de faire).

Par les bruits les plus absurdes, par les nouvelles les plus fausses, il avait trompé l'armée, mais il ne pouvait se tromper lui-même; il savait que l'Europe entière s'armait pour le renverser. Quel fut alors son espoir? celui d'une destruction générale; il veut régner ; ses décrets ordonnent une levée en masse. Il ne saurait trop immoler de victimes pour défendre et conserver son pouvoir illégal; la France dût-elle devenir un vaste cercueil, et tous les Français lui servir d'hécatombe !

Fidèle à son système d'aveugler le peuple par de pompeux spectacles, il convoqua une assemblée pour

le premier juin, et chercha à lui donner, avec le nom de *Champ-de-Mai*, l'apparence de ces assemblées nationales, où nos pères faisaient entendre des voix libres!.... Des votes arrachés à la peur, ou extorqués par la violence, à une petite minorité, sont impudemment apportés comme *le vœu libre de la nation.*

Le vœu libre de la nation! et l'on interdisait aux Français la liberté de rappeler les Bourbons! et l'armée avait été admise à voter! et l'on consacra cette maxime : *Que tout ce qui avait été fait sans son assentiment était nul.* Blasphème politique..... principe proscrit par toutes les constitutions: ainsi, ce fut sous la puissance des baïonnettes, qui avait imposé de nouveau Buonaparte à la France, que les Français furent appelés à émettre un *vœu libre.* Libres!.... On l'était alors de choisir entre la proscription et le parjure!....

Douze jours après le Champ-de-Mai, Buonaparte entra en campagne : *Le moment est venu*, disait-il, *de vaincre ou de mourir.* Il ne fit ni l'un, ni l'autre!.... et les champs de Waterloo furent témoins de sa défaite et de sa honte.

De retour à Paris, cette assemblée illégale qu'il avait convoquée, pour consacrer ainsi son usur-

pation par ce simulacre de sanction du peuple, cette assemblée le repousse, et Buonaparte, consentant lui-même à la déchéance de son autorité usurpée, implore, pour la seconde fois, la clémence des souverains alliés, et reçoit comme un bienfait son exil à Sainte-Hélène : ainsi se termina sa carrière politique.

Cependant que fera cette Chambre? La déchéance de Buonaparte va-t-elle mettre un terme à ses erreurs? ou ne fera-t-elle qu'ouvrir un champ nouveau à des fautes nouvelles?....

Les armées alliées s'approchent de la capitale..... et, loin de chercher à désarmer la vengeance, des orateurs forcenés vocifèrent à la tribune qu'ils persistent à occuper..... Quand la patrie est sur le bord de l'abîme, quel bras va-t-on choisir pour l'empêcher d'y tomber?.... Celui d'un enfant!.... et cet enfant, loin d'avoir, pour étayer sa faiblesse, l'appui d'un nom respecté, n'apporte que le pénible souvenir qui s'attache à celui de son père.

Dans cet état de choses, le général Vandamme traverse Paris avec de nombreux corps de troupes; il se porte à Mont-Rouge, et le Parisien voit avec effroi les apprêts de défense qui vont prolonger son oppression.

Des affaires partielles s'engagèrent aux environs de la Capitale; Versailles fut successivement affranchi et comprimé.

La terreur régnait à Paris; les fédérés parcouraient les rues en poussant des hurlemens, et menaçaient les habitans de tous les excès..... La Garde Nationale, par le service le plus actif, prévint les désordres qui devaient être la récompense des factieux.

On vit, dans les rangs de cette garde vigilante, le maréchal Macdonald faire son service comme simple grenadier, et, par son exemple, encourager le zèle.

Enfin, le traité fait le 3 juillet, au nom des puissances alliées, est officiellement connu; il stipulait l'entrée immédiate des troupes alliées dans la capitale, et la retraite de l'armée française sur les bords de la Loire : voilà donc, après tant d'années de triomphes, où l'avaient réduite l'imprévoyance et la soif ambitieuse de son chef criminel!..... Quelles funestes conséquences n'avait-on pas à redouter!.... Mais Louis veillait sur son peuple! et son amour sut couvrir les erreurs des Français coupables, sous le voile du dévouement de ses sujets fidèles.

FIN DES NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES
DU TOME SECOND ET DERNIER.

TABLE
DU TOME SECOND.

Sommaire.

Pag.

ARMÉE ROYALE DE LA VENDEE..... 1

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Ordonnance de S. A. S. Monseigneur le Duc de Bourbon, concernant la levée en masse dans les provinces de l'Ouest..... 305

Proclamation du Marquis de La Roche-Jaquelein (Louis), Général en chef des armées vendéennes, lors de son débarquement à Croix-de-Vie, le 16 mai 1815.... 309

Proclamation de Mademoiselle de La Roche-Jaquelein..... 311

Adresse..... 312

Prière vendéenne..... 314

Honneurs funèbres rendus au Marquis de La Roche-Jaquelein (Louis)..... 315

Sommaire..... 136

ARMÉE ROYALE DE LA BRETAGNE.... 137

Pièces justificatives.

Lettre de Son Exc. le Général Tauentzien, commandant en chef le sixième Corps

Pag

prussien, à Rennes, à M. le Général de Sol de Grisolle, commandant en chef les Armées Royales de la Bretagne..... 319

Lettre du même au même..... 320

Coup d'œil sur les Fédérations en 1815. 323

Sommaire..... 212

ARMÉE ROYALE DE LA NORMANDIE... 213

Pièces justificatives.

Proclamation du Duc d'Aumont, de l'île de Jersey..... 329

Ordre du jour du 6 juillet..... 341

Proclamation à la vue du sol français. 333

Traduction du compte rendu au Gouvernement Britannique, par le Major Pym, sur l'expédition du Duc d'Aumont en Normandie..... 334

La Caserne de Caen..... 337

Sommaire..... 252

ARMÉE ROYALE DE LA BELGIQUE, OU DU NORD..... 253

Pièces justificatives.

Ordonnance du Roi, relative à la conservation des finances de l'Etat..... 341

Pag.

Ordonnance du Roi portant licenciement de l'armée de terre et de mer..... 344

Déclaration du Roi du 2 mai 1815... 348

Ordonnance du Roi concernant la création de l'Ordre de la Fidélité..... 351

Idem, *portant défense aux Fonctionnaires publics d'obtempérer aux décrets de Buonaparte, relatifs au séquestre des biens et à l'arrestation des personnes*..... 353

Manifeste du Roi de France, adressé à la Nation française..... 356

Proclamation du Roi, à son retour dans ses Etats..... 370

Idem, *à son arrivée à Cambrai*..... 371

Tableau de Paris pendant l'usurpation de 1815..... 375

FIN.

ERRATA.

ERRATA.

TOME PREMIER.

Page 3, ligne 19; lisez *pour* au lieu de *pur*.
—— 5, —— 9; lisez *qu'elle*, au lieu de *qu'il*.
—— 7, —— 5; lisez *n'étaient*, au lieu de *n'était*.
—— 16, —— 9; lisez *des généraux*, au lieu de *les généraux*.
—— 35, —— 18; lisez *atteints*, au lieu de *atteint*.
—— 106, —— 16; lisez *donna* au lieu de *donnant*.
—— 159, —— 13; lisez *d'ailleurs*, au lieu de *déjà*.

TOME SECOND.

Page 4, ligne 8; lisez *n'étaient*, au lieu de *étaient*.
—— 32, —— 16; lisez *criblées*, au lieu de *criblés*.
—— 108, —— 2; lisez *son chef*, au lieu de *sous chef*.
—— 202, —— 5; lisez *des armes bretonnes*, au lieu de *leurs armes*.
—— 208, —— 9; lisez *de ses forces*, au lieu *de ses forcés*.
—— 208, —— 10; lisez *ce n'étaient*, au lieu de *ce n'était*.
—— 314, —— 22; lisez *digne*, au lieu de *digen*.
—— 337, —— 6; lisez *un exemple*, au lieu d'*exemple*.

PARIS, DE L'IMPRIMERIE D'A. EGRON.

615178

Digitized by Google

Digitized by Google